



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

6.3 **Annexe** **Réseaux**

Elaboration du PLUi prescrite par D.C.C du 11 mai 2017

Projet de PLUi arrêté par D.C.C du 23 mars 2023

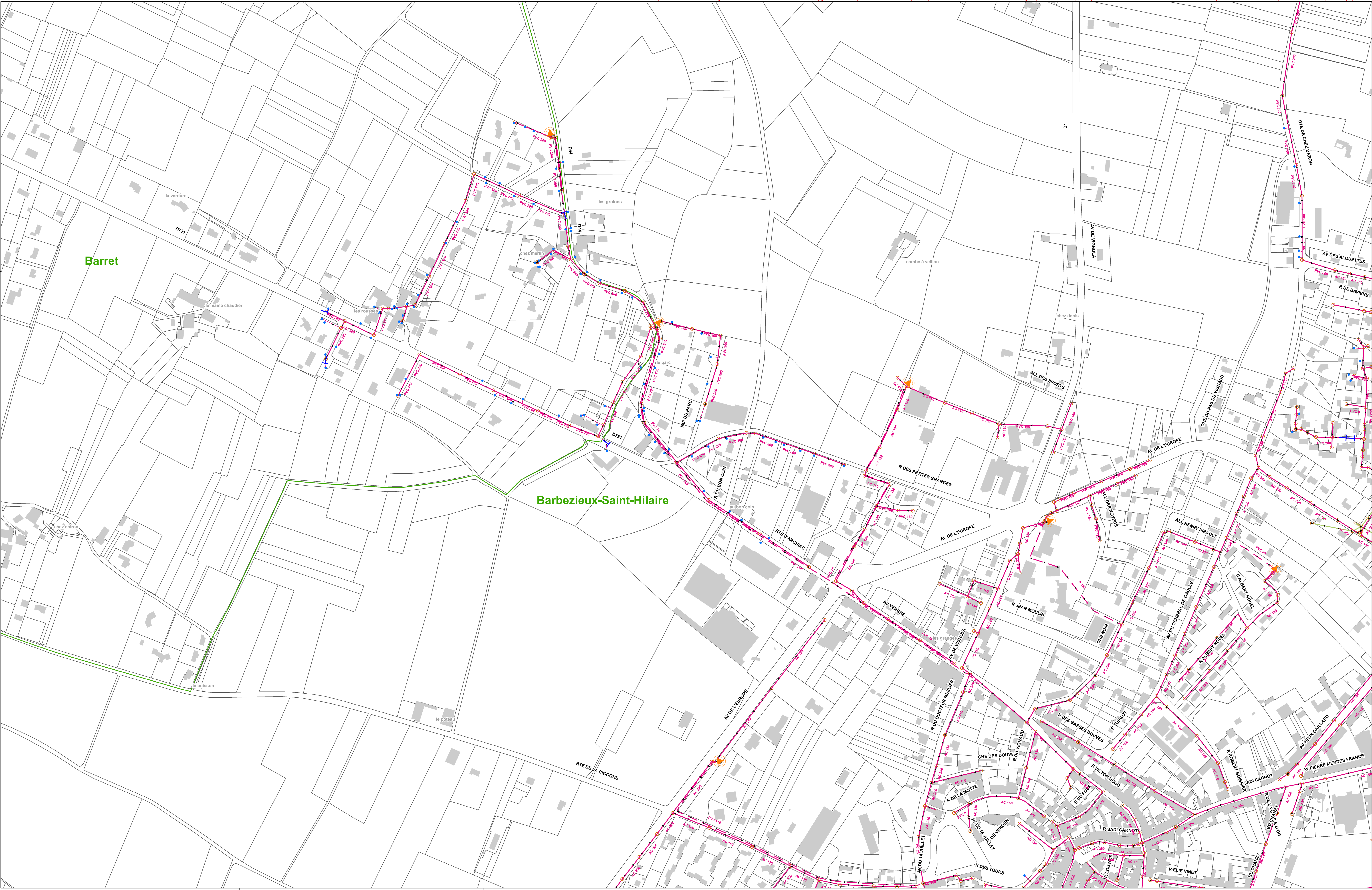
Dossier soumis à Enquête Publique du 23 mai au 23 juin 2023

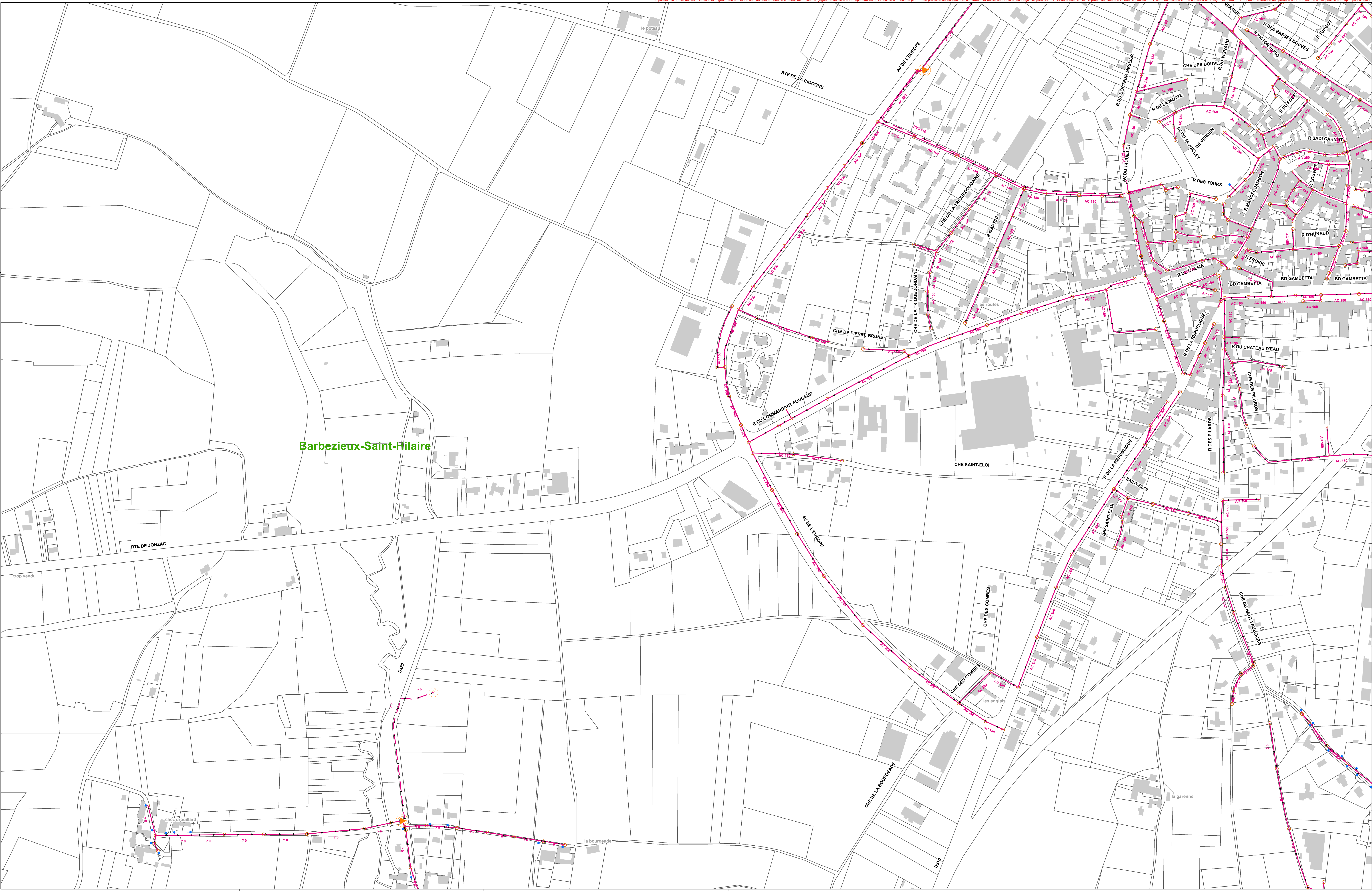
PLUi approuvé par D.C.C du 21 décembre 2023

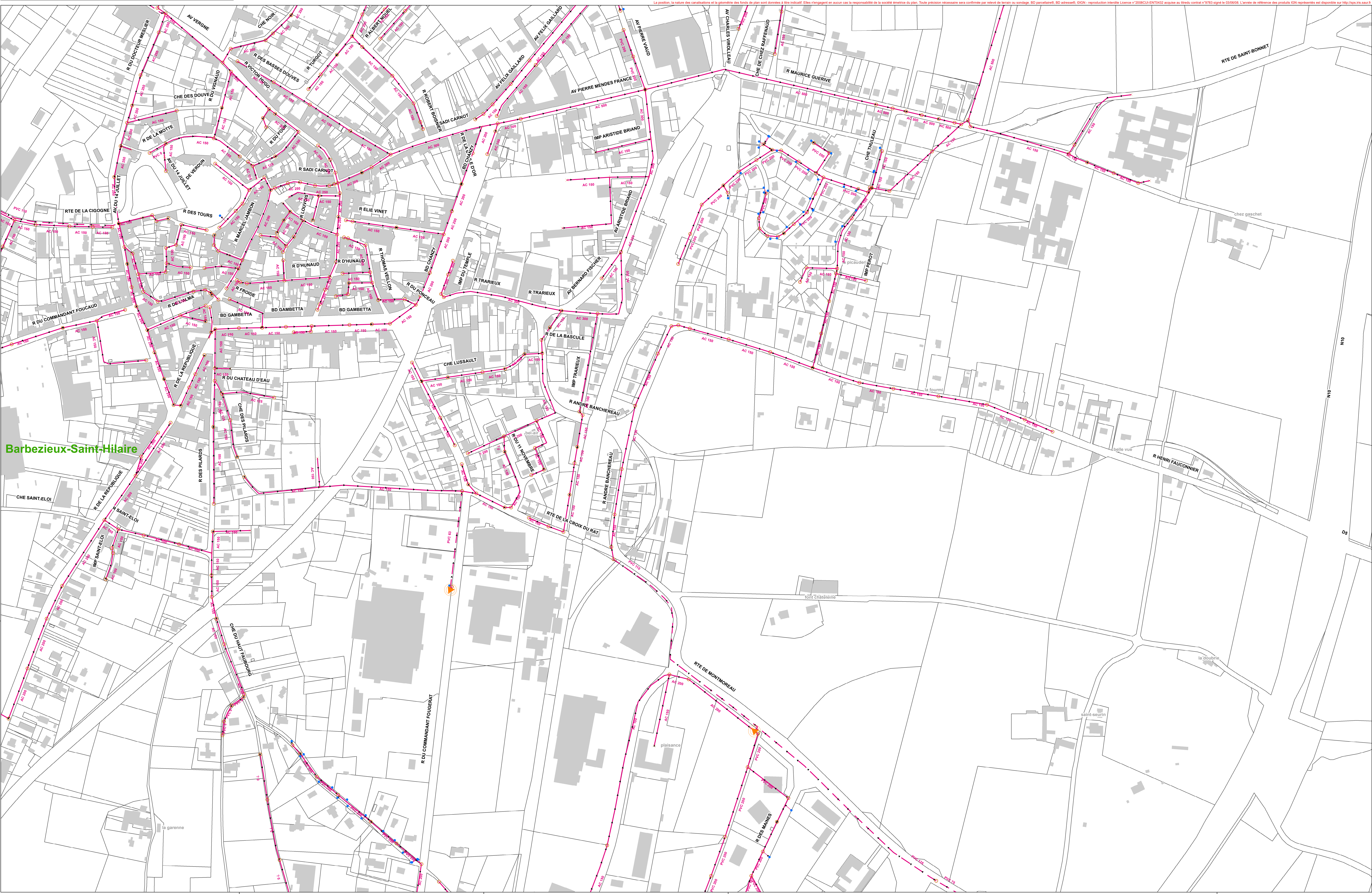


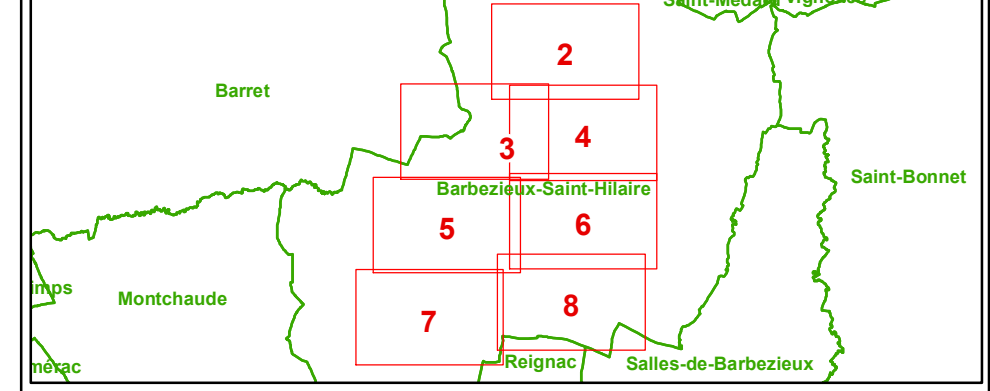
At'Metropolis / Eco2Initiative / Biotope / Rivière&Associés

ASSAINISSEMENT COLLECTIF











REGION GRAND OUEST
Bvld des Damesseilles
89000 SAUMUR cedex

Barbezieux-Saint-Hilaire

RESEAU ASSAINISSEMENT

PLAN D'ENSEMBLE

Page: 8

Format: A0

Planche: 8 / 8

Indice: 00

Date d'impression: 30/11/2020

Ind. Date Etabli par Nature des modifications

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

1:1 880

Barbezieux-Saint-Hilaire

RESEAU ASSAINISSEMENT

PLAN D'ENSEMBLE

Page: 8

Format: A0

Planche: 8 / 8

Indice: 00

Date d'impression: 30/11/2020

Ind. Date Etabli par Nature des modifications

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

00

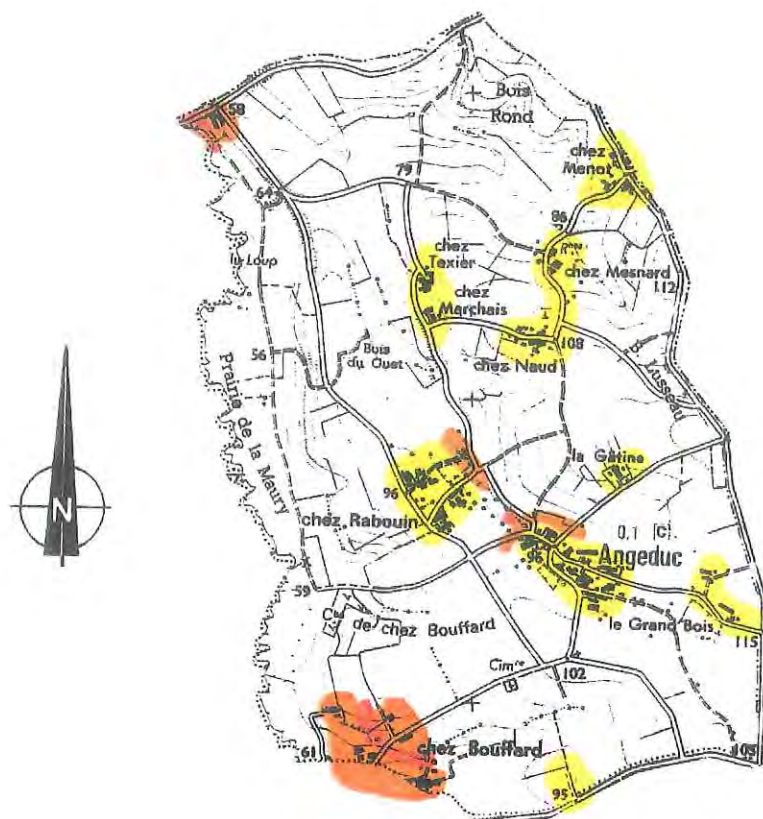
00

00

00

00

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



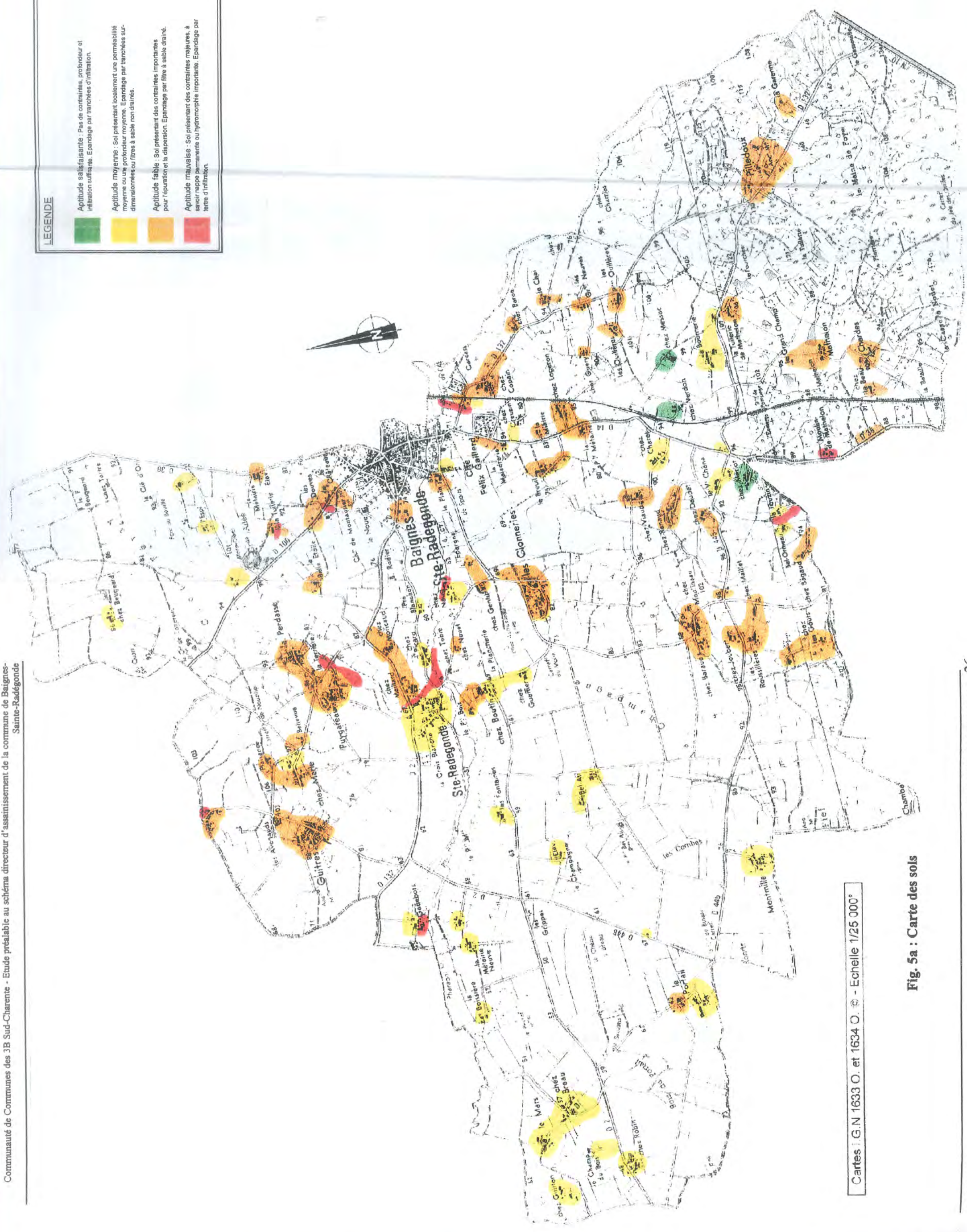
LEGENDE

- Aptitude satisfaisante** : Pas de contraintes, profondeur et infiltration suffisante. Epandage par tranchées d'infiltration.
- Aptitude moyenne** : Sol présentant localement une perméabilité moyenne ou une profondeur moyenne. Epandage par tranchées surdimensionnées ou filtres à sable non drainés.
- Aptitude faible** : Sol présentant des contraintes importantes pour l'épuration et la dispersion. Epandage par filtre à sable drainé.
- Aptitude mauvaise** : Sol présentant des contraintes majeures, à savoir nappe permanente ou hydromorphie importante. Epandage par terre d'infiltration.

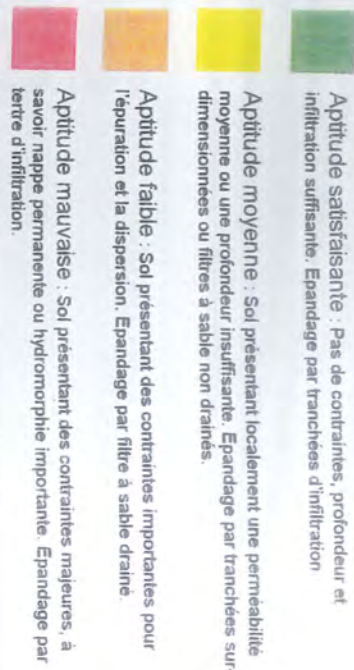
Carte I.G.N 1633 E. © - Echelle 1/25 000°

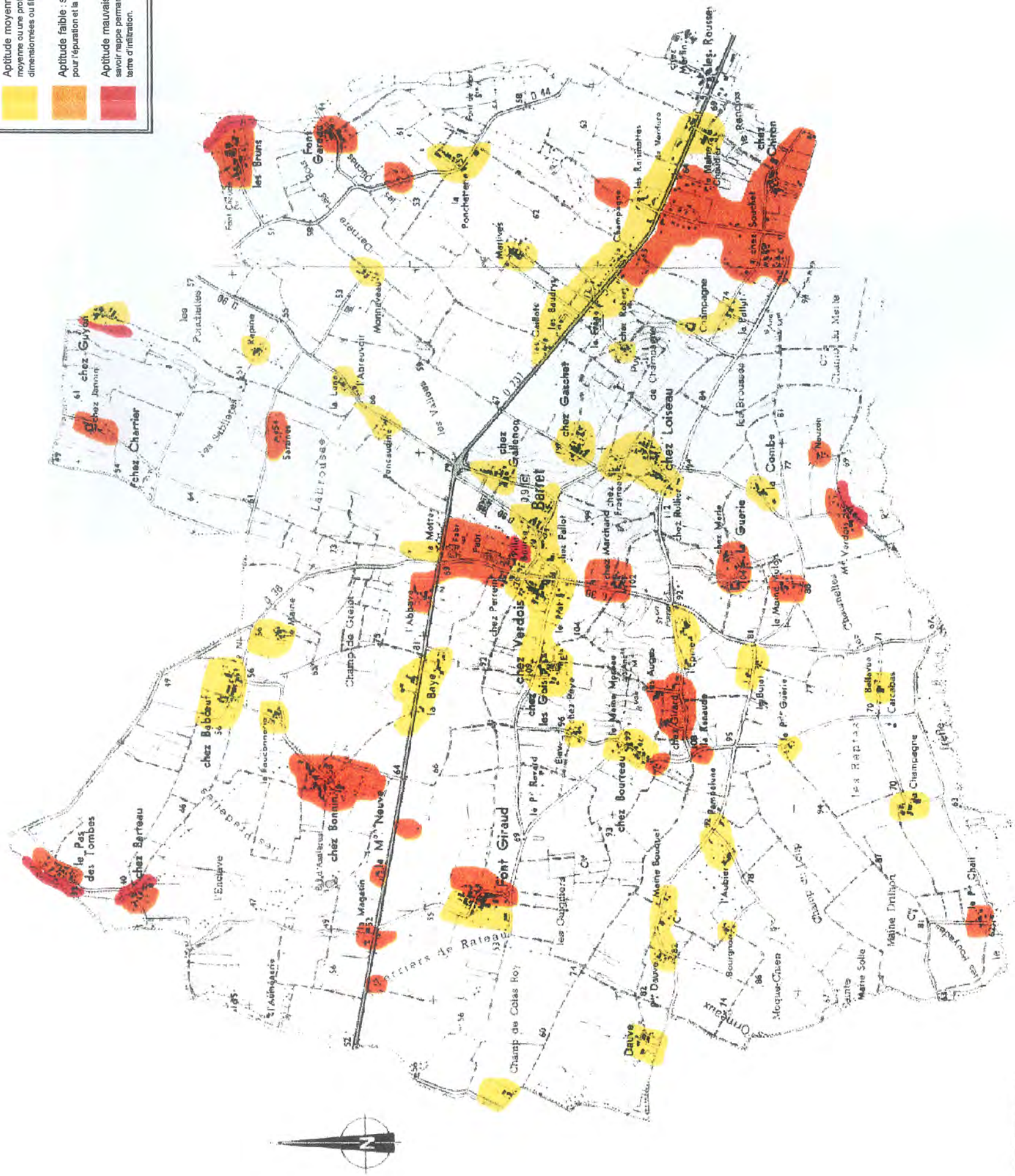
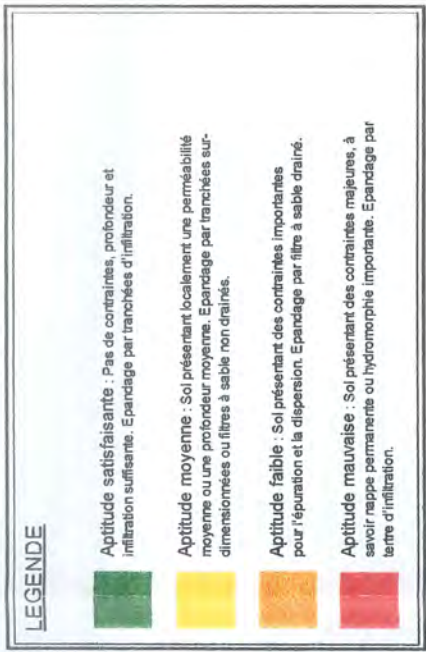


Fig. 5a : Carte des sols



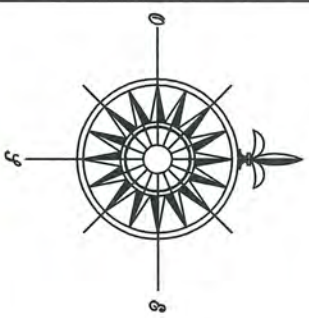
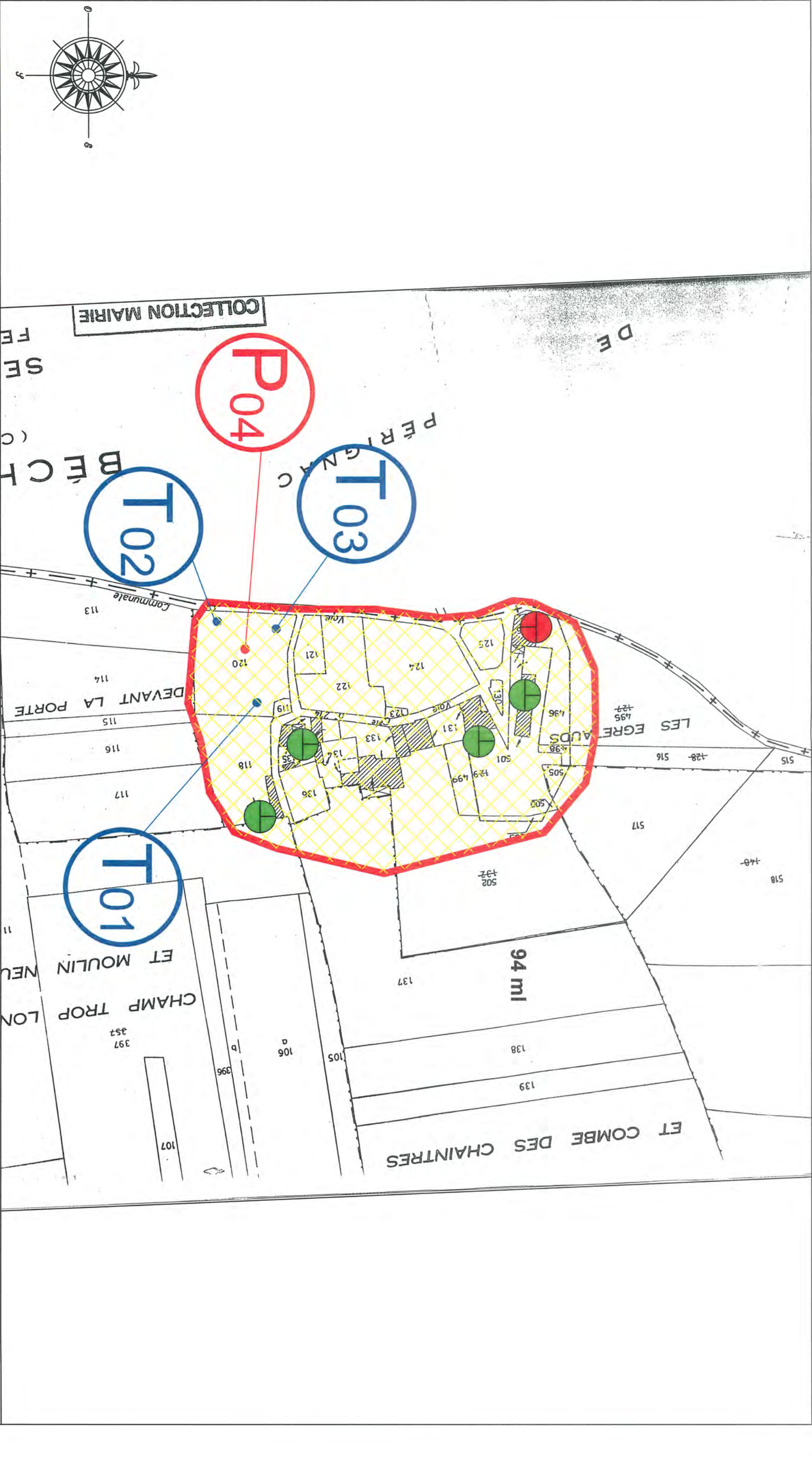
CARTE D'APTITUDE DES SOLS





Cartes I.G.N 1633 O. et E. © - Echelle 1/25 000°

Fig. 5a : Carte des sols



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de Becheresse - zone 1- Les Egrettauds

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :



: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

	Sans contrainte
	Contrainte de surface
	Contrainte d'encombrement
	Contrainte d'exutoire
	Contrainte de topographie

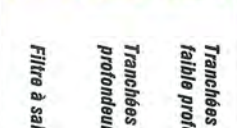
LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

	(F01) : Fosse à la pelle mécanique
	(T01) : Sondage à la tarière à main
	(P01) : Test de perméabilité

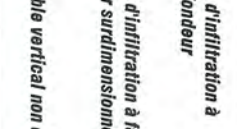
Tranchées d'infiltration à faible profondeur



Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées



Filtre à sable vertical non drainé



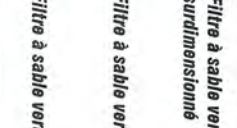
Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné



Filtre à sable vertical drainé



Filtre à sable vertical surélevé drainé

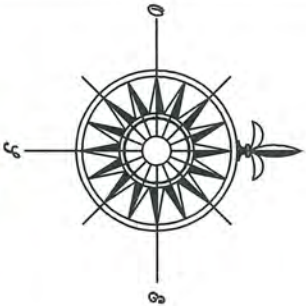
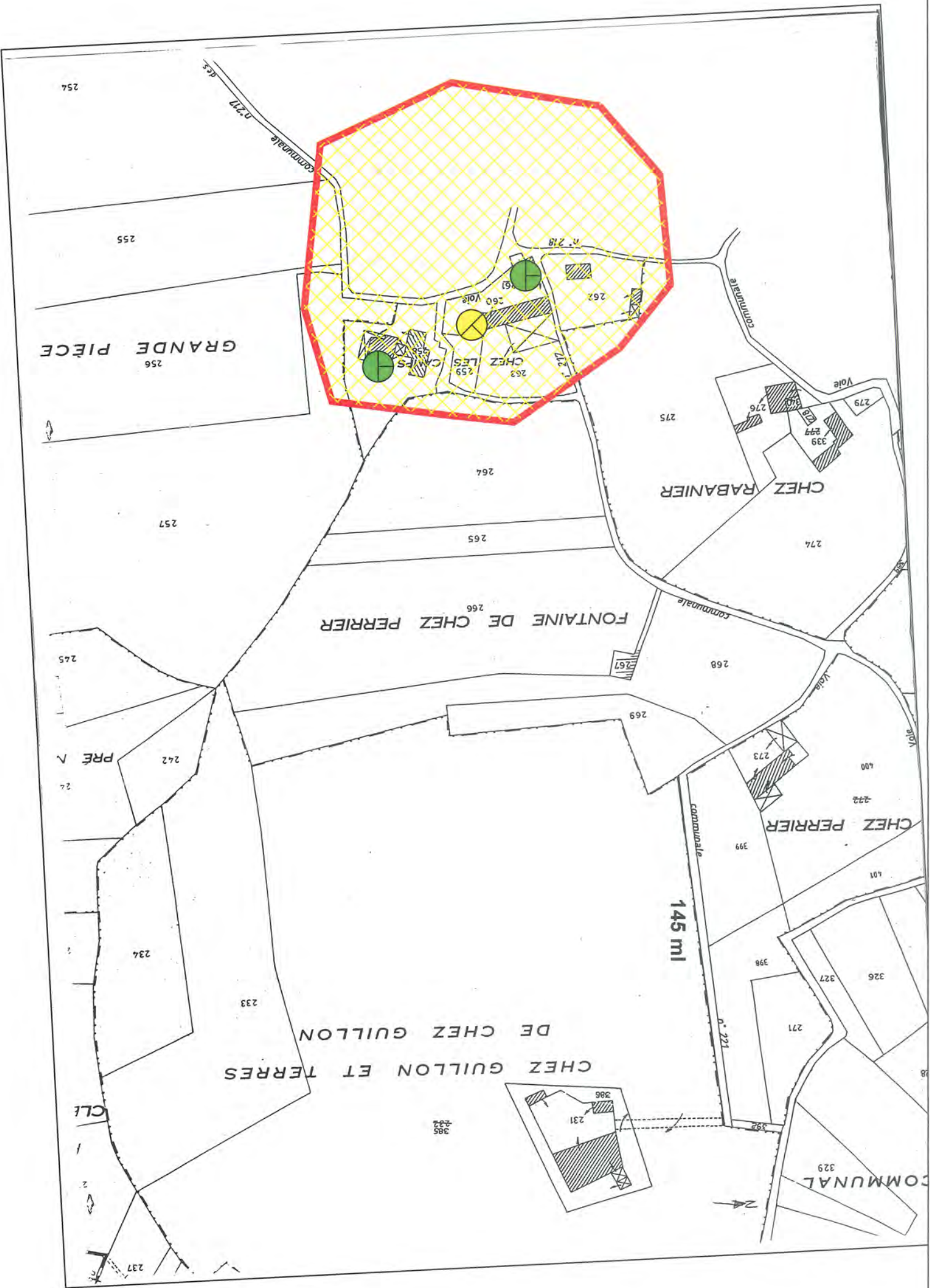


Terre d'infiltration



Echelle :

1 / 1500



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de Becheresse - Chez les Camps Guillon - zone 2.1

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :

: Zone d'étude

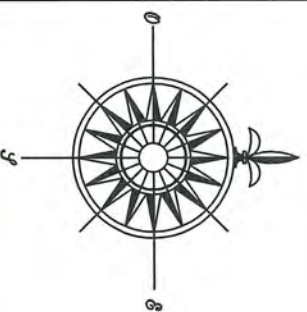
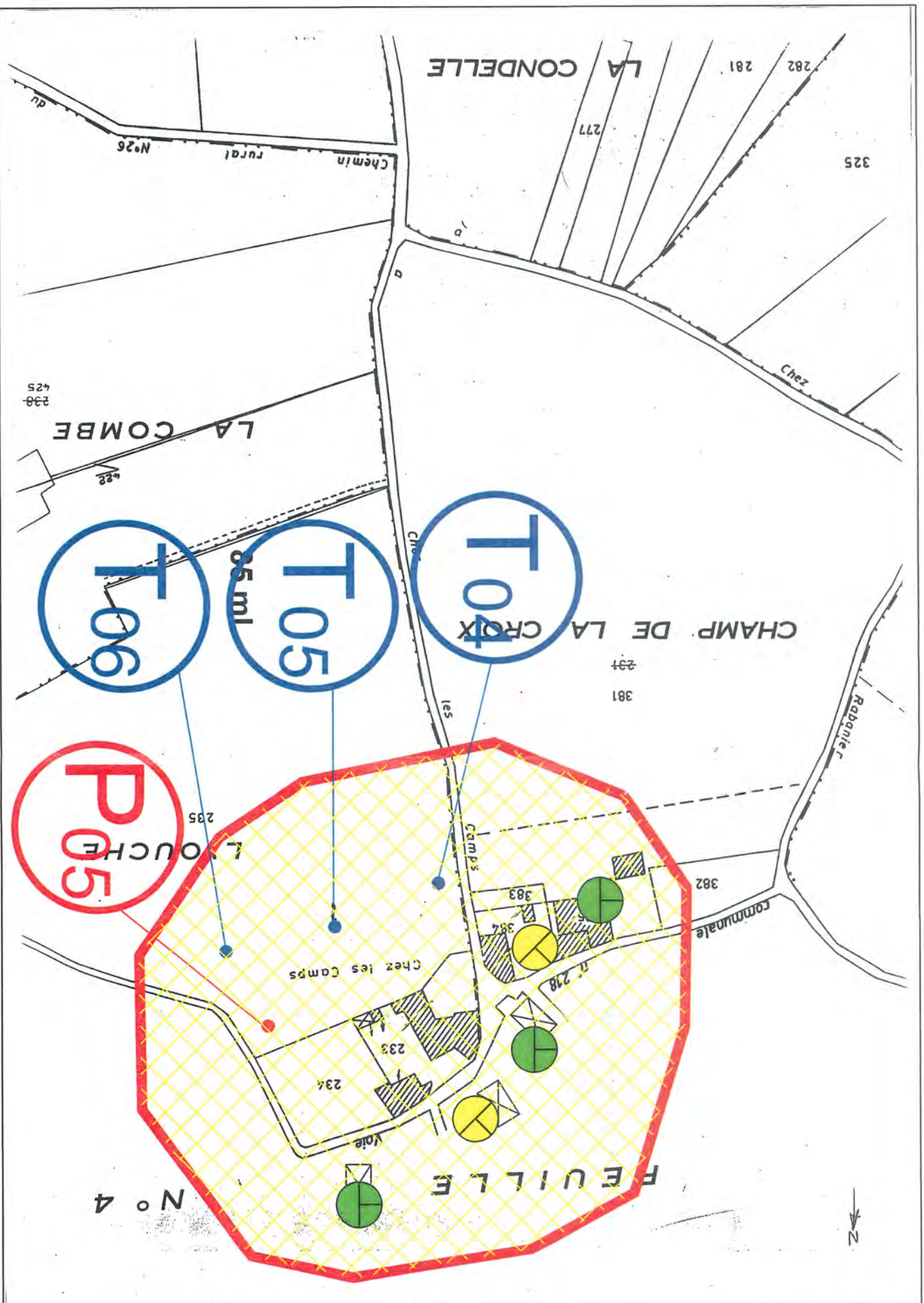
LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT	
	Sans contrainte
	Contrainte de surface
	Contrainte d'encombrement
	Contrainte d'exutoire
	Contrainte de topographie

	F01 : Fosse à la pelle mécanique
	T01 : Sondage à la tarière à main
	P01 : Test de perméabilité

	Tranchées d'infiltration à faible profondeur
	Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées
	Filtre à sable vertical non drainé
	Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné
	Filtre à sable vertical drainé
	Filtre à sable vertical surélevé drainé
	Terre d'infiltration

Echelle :

1 / 2000



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de Becheresse - Chez les Camps - zone 2.2

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :



: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

Sans contrainte

Contrainte de surface

Contrainte d'encombrement

Contrainte d'exutoire

Contrainte de topographie



F01 : Fosse à la pelle mécanique



T01 : Sondage à la tarière à main



P01 : Test de perméabilité



Tranchées d'infiltration à faible profondeur



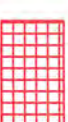
Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées



Filtre à sable vertical non drainé



Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné



Filtre à sable vertical drainé



Filtre à sable vertical surélevé drainé

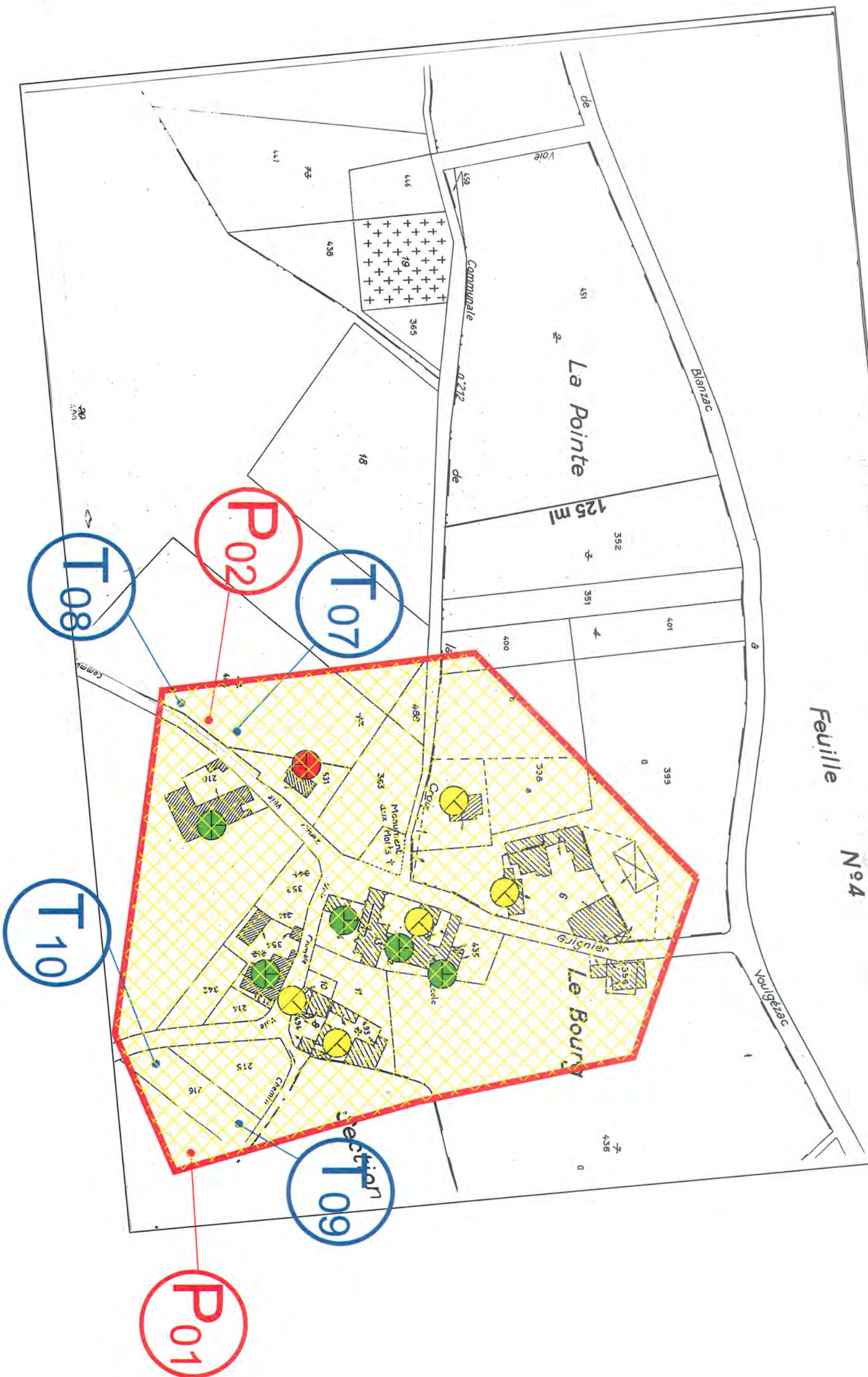
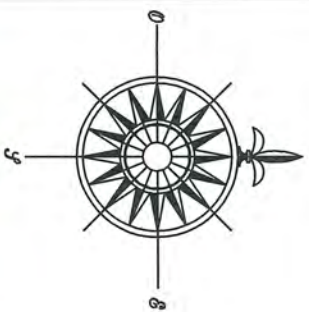


Terre d'infiltration



Echelle :

1 / 1500



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de Becheresse - Le Bourg - zone 3

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

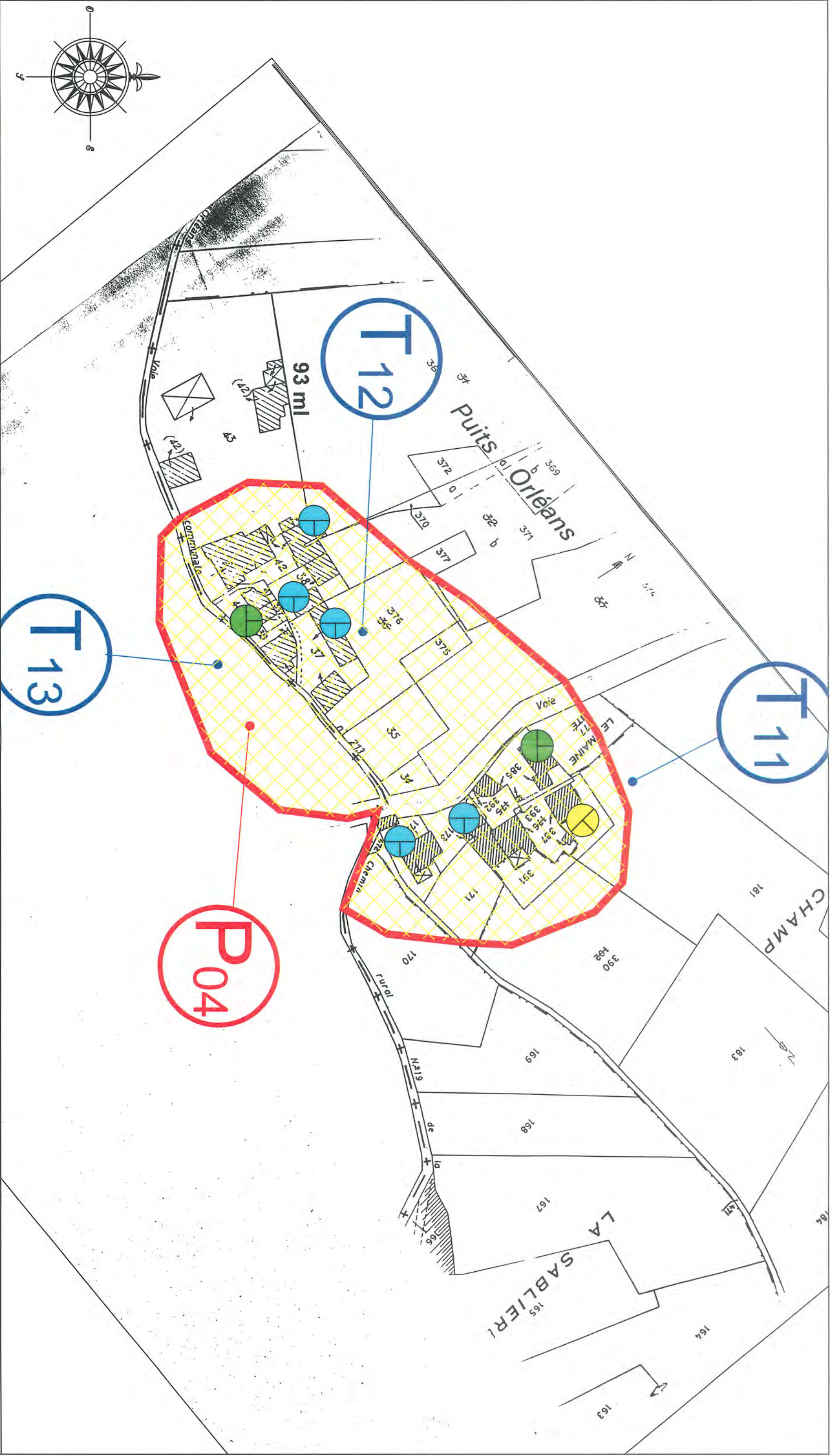
LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT			
	Sans contrainte		F01 : Fosse à la pelle mécanique
	Contrainte de surface		T01 : Sondage à la tarière à main
	Contrainte d'encombrement		P01 : Test de perméabilité
	Contrainte d'exutoire		
	Contrainte de topographie		
	Tranchées d'infiltration à faible profondeur		Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné
	Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées		Filtre à sable vertical drainé
	Filtre à sable vertical non drainé		Filtre à sable vertical surélevé drainé
	Terre d'infiltration		

Légende :

: Zone d'étude

Echelle :

1 / 2000



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de Becheresse - Puits Orléans - zone 4
Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :



: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

- Sans contrainte
- Contrainte de surface
- Contrainte d'encombrement
- Contrainte d'exutoire
- Contrainte de topographie

F01

: Fosse à la pelle mécanique

T01

: Sondage à la tarière à main

P01

: Test de perméabilité



Tranchées d'infiltration à faible profondeur

Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées

Filtre à sable vertical non drainé

Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné

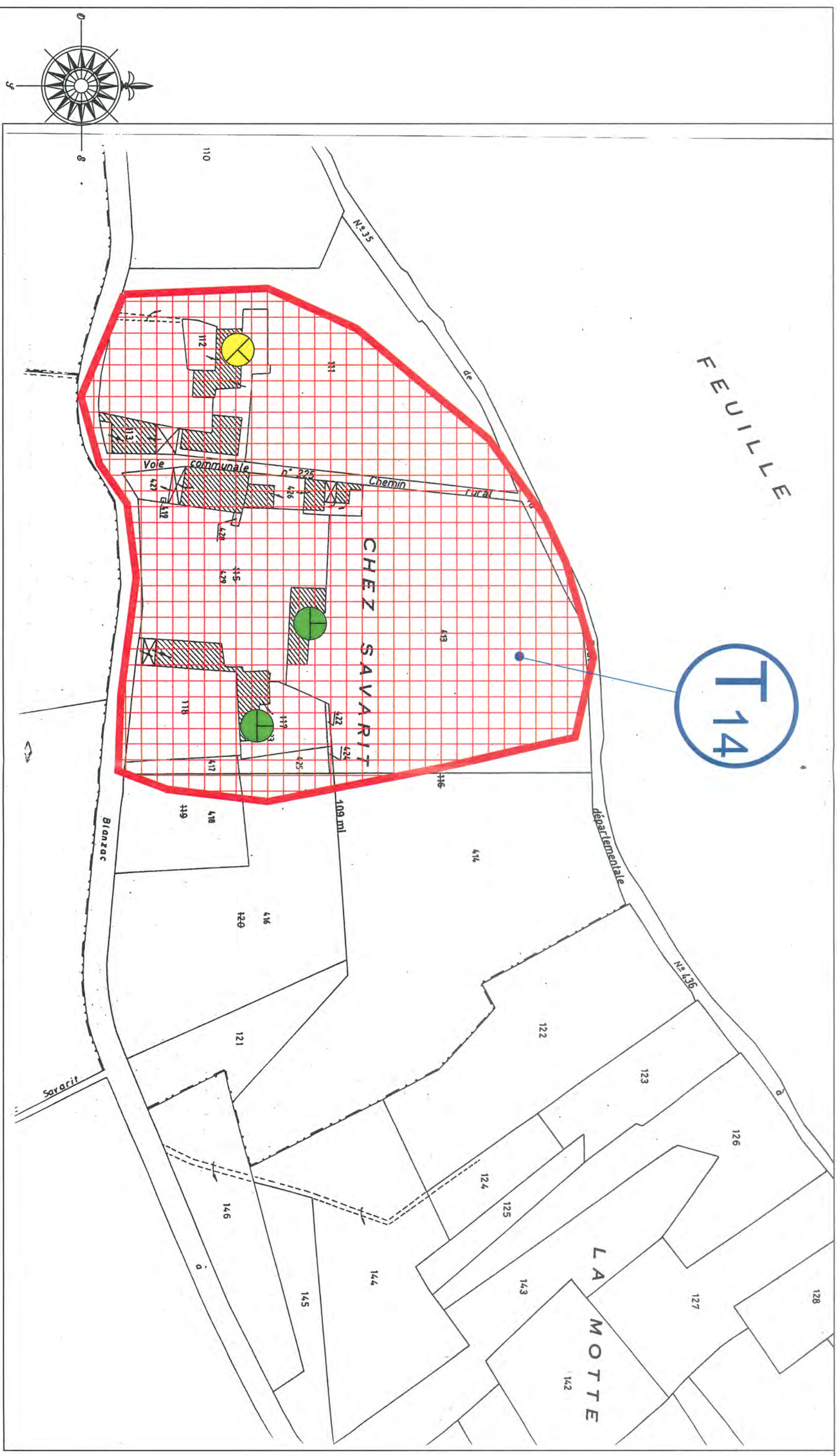
Filtre à sable vertical drainé

Filtre à sable vertical surélevé drainé

Tortue d'infiltration

Echelle :

1 / 1500



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de Becheresse - Chez Savarit - zone 5
Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :



: Zone d'étude

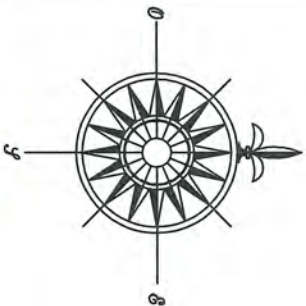
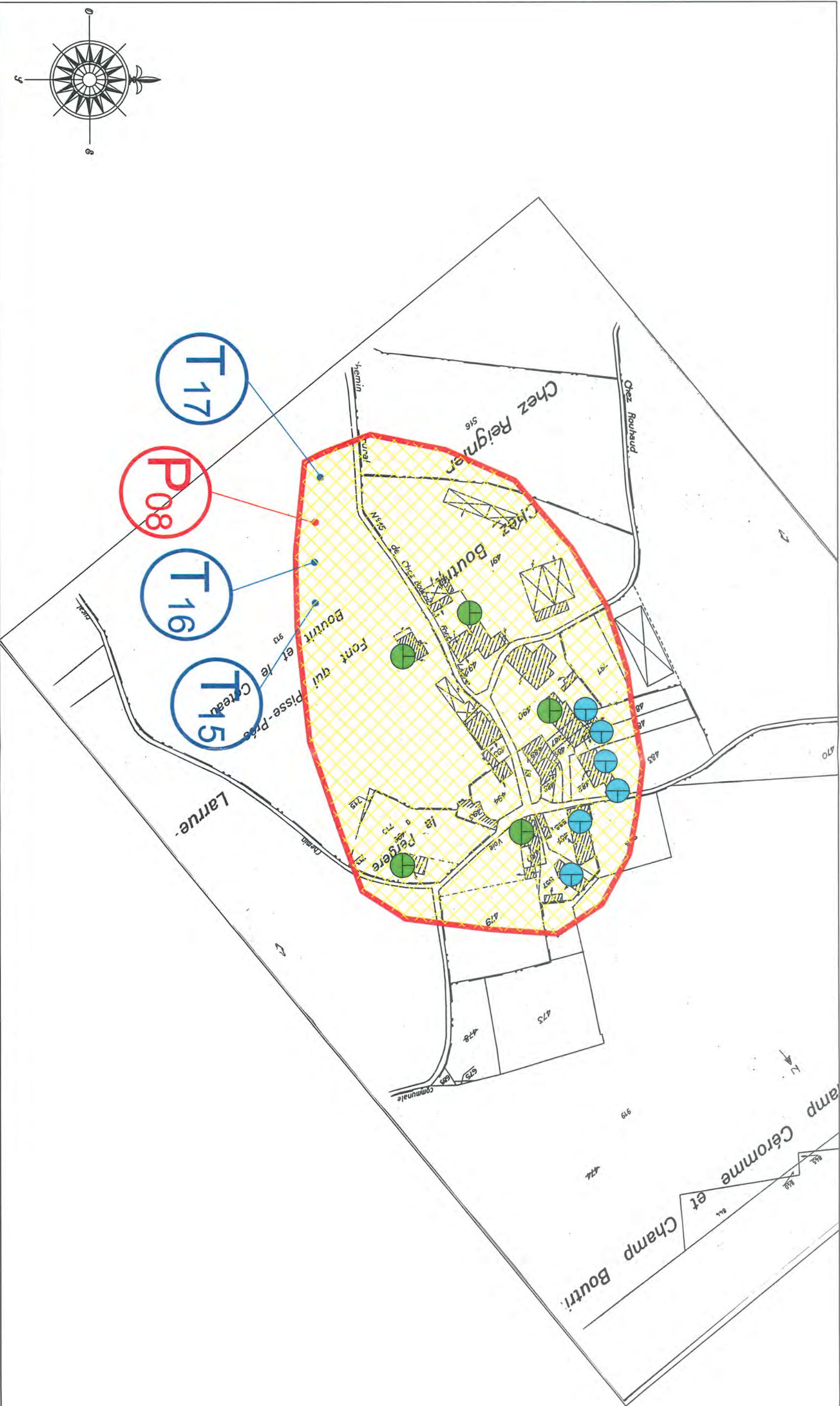
LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT	
	Sans contrainte
	Contrainte de surface
	Contrainte d'encombrement
	Contrainte d'exutoire
	Contrainte de topographie

	F01 : Fosse à la pelle mécanique
	T01 : Sondage à la tarière à main
	P01 : Test de perméabilité

	Tranchées d'infiltration à faible profondeur
	Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées
	Filtre à sable vertical non drainé
	Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné
	Filtre à sable vertical drainé
	Filtre à sable vertical surélevé drainé
	Torte d'infiltration

Echelle :

1 / 1500



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de Becheresse - Chez Boutrit - zone 6

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :



: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT	
	Sans contrainte
	Contrainte de surface
	Contrainte d'encombrement
	Contrainte d'exutoire
	Contrainte de topographie

	(F01) : Fosse à la pelle mécanique
	(T01) : Sondage à la tarière à main
	(P01) : Test de perméabilité

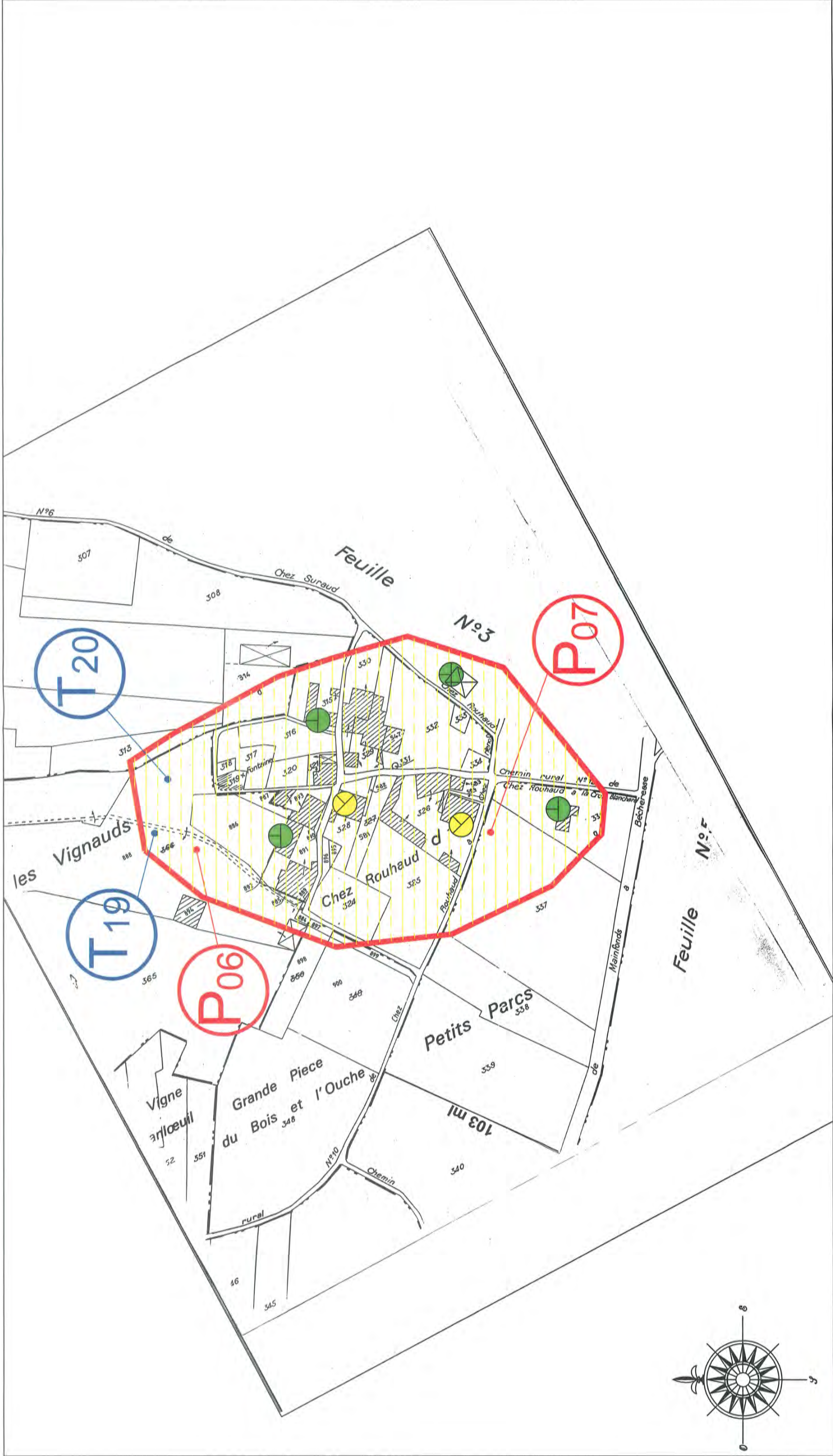
	Tranchées d'infiltration à faible profondeur
	Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées
	Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées
	Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées

	Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné
	Filtre à sable vertical drainé
	Filtre à sable vertical surélevé drainé
	Filtre à sable vertical surélevé drainé

	Terre d'infiltration
---	----------------------

Echelle :

1 / 2000





Communauté de communes du Blanzacais - Commune de Bécheresse - Chez Rouhaud - zone 7
Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

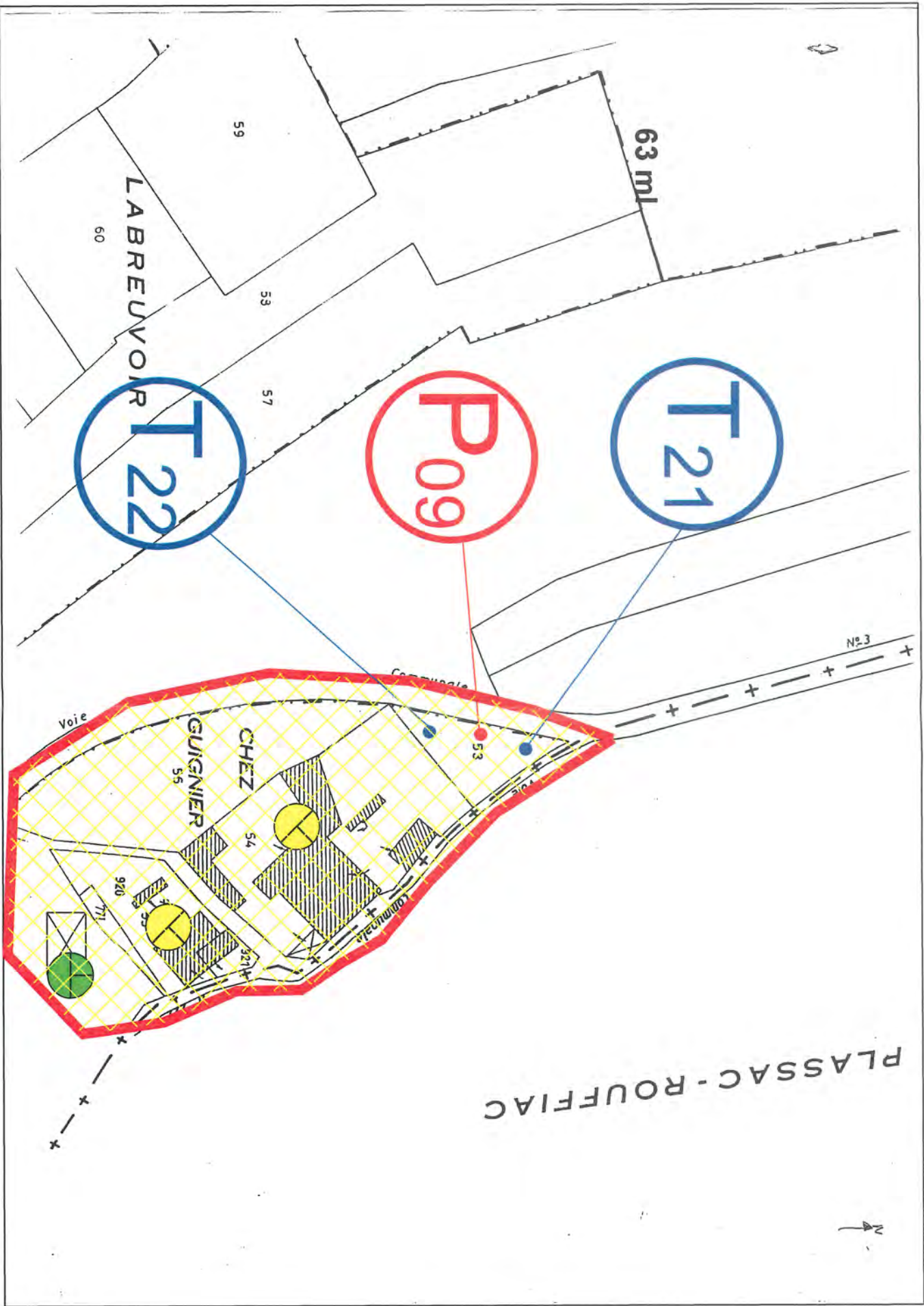
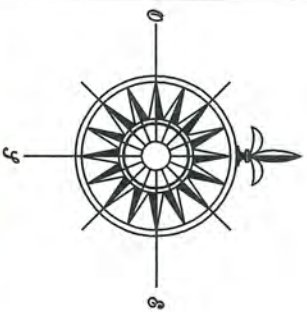
Légende :
 : Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

	Sans contrainte
	Contrainte de surface
	Contrainte d'encombrement
	Contrainte d'exutoire
	Contrainte de topographie

 : Fosse à la pelle mécanique		Tranchées d'infiltration à faible profondeur		Filter à sable vertical non drainé surdimensionné		Terre d'infiltration
 : Sondage à la tarière à main		Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées		Filter à sable vertical drainé		
 : Test de perméabilité		Filter à sable vertical non drainé		Filter à sable vertical surélevé drainé		

Echelle :
1 / 2000



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de Becheresse - Chez Guignier - zone 8

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

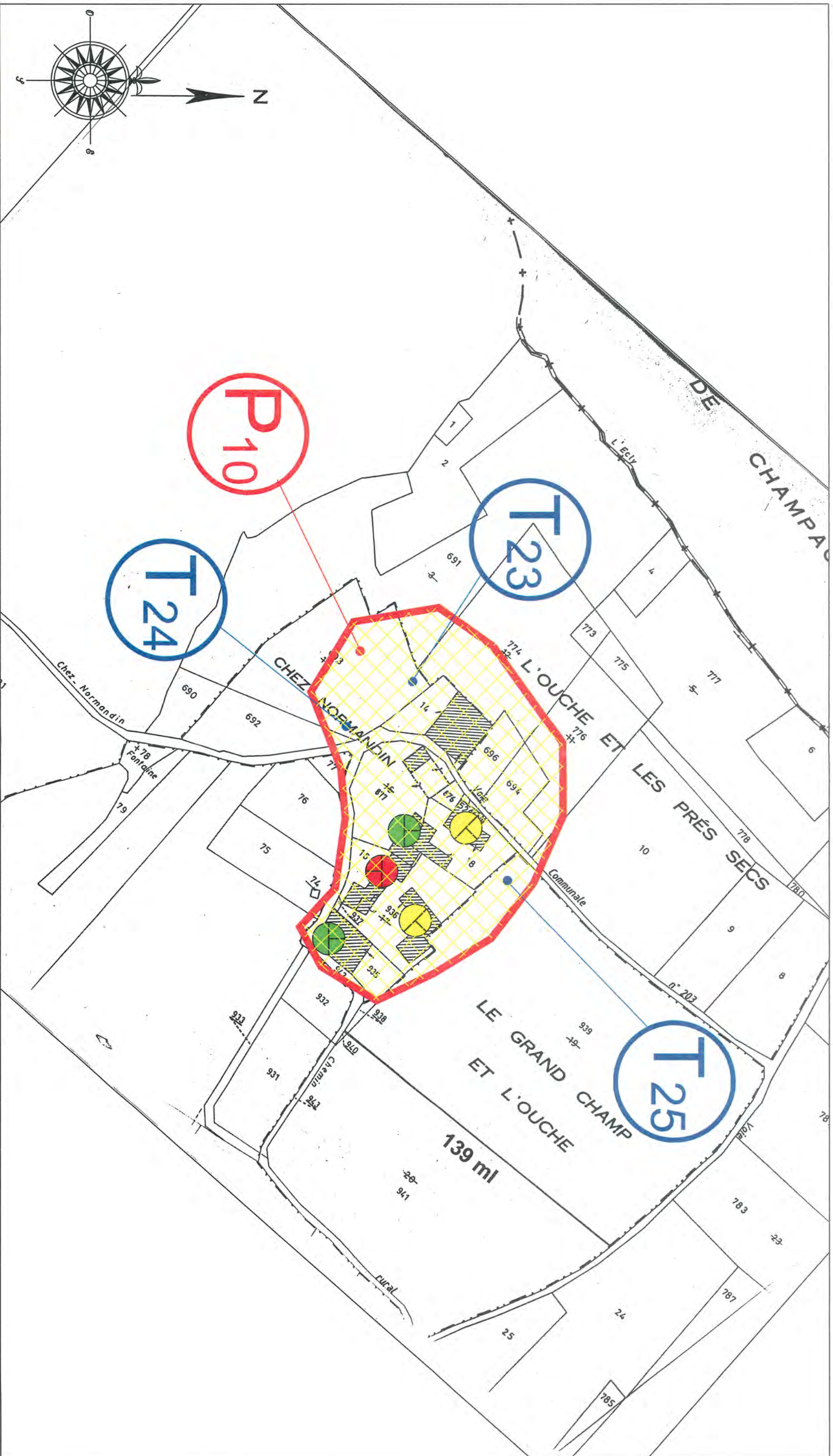
LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT		
	Sans contrainte	
	Contrainte de surface	
	Contrainte d'encombrement	
	Contrainte d'exutoire	
	Contrainte de topographie	

	F01 : Fosse à la pelle mécanique		Tranchées d'infiltration à faible profondeur		Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné		Torte d'infiltration
	T01 : Sondage à la tarière à main		Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées		Filtre à sable vertical drainé		
	P01 : Test de perméabilité		Filtre à sable vertical non drainé		Filtre à sable vertical surélevé drainé		

Légende :

: Zone d'étude

Echelle :
1 / 1500



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de Becheresse - Chez Normandin - zone 9

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :



: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

- Sans contrainte
- Contrainte de surface
- Contrainte d'encombrement
- Contrainte d'exutoire
- Contrainte de topographie

(F01)

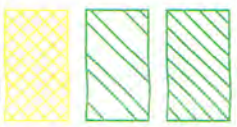
: Fosse à la pelle mécanique

(T01)

: Sondage à la tarière à main

(P01)

: Test de perméabilité



Tranchées d'infiltration à faible profondeur

Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées

Filtre à sable vertical non drainé



Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné

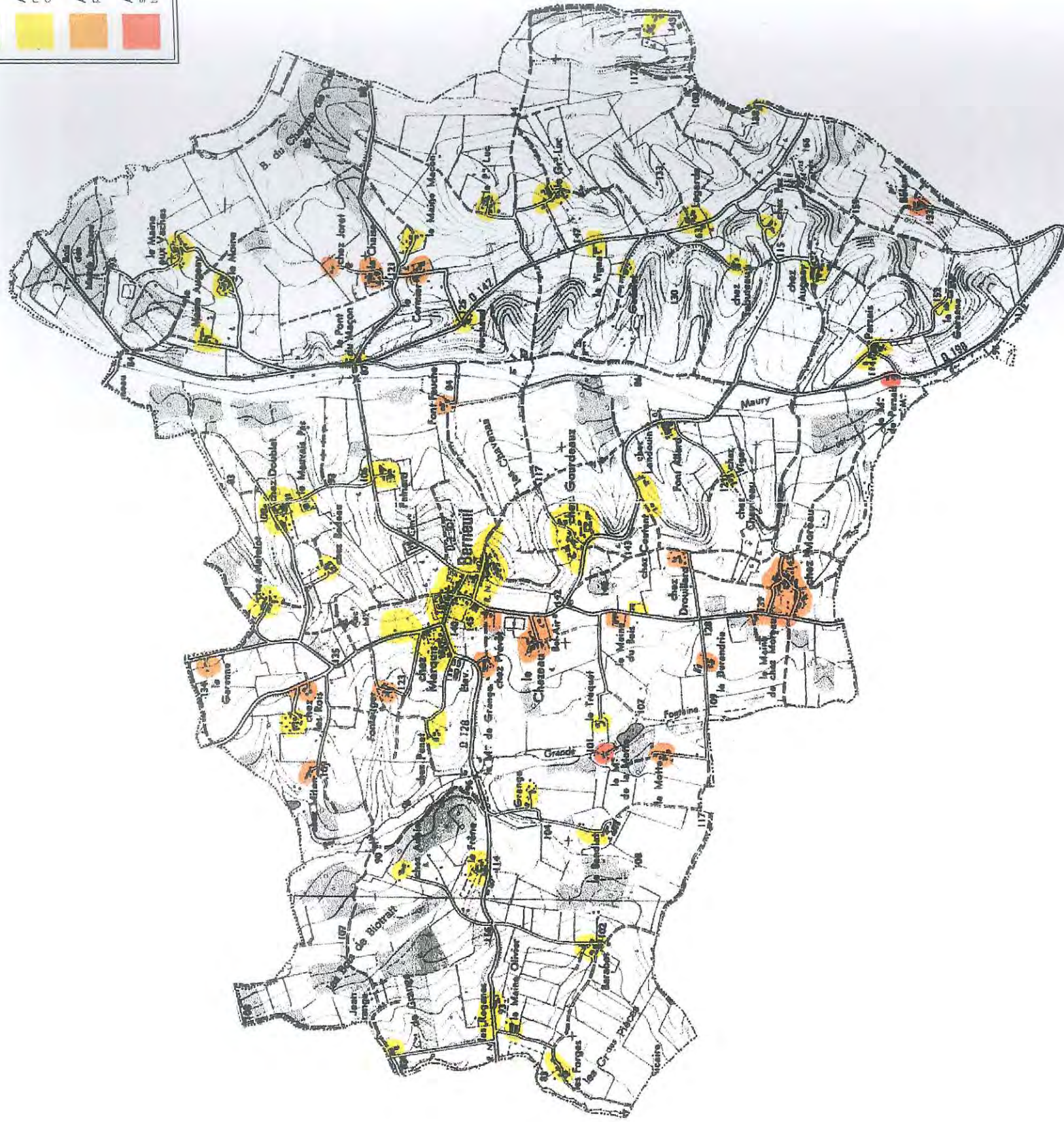
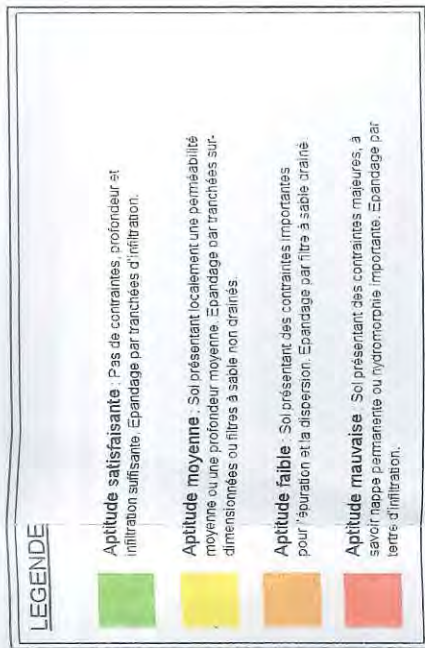
Filtre à sable vertical drainé

Filtre à sable vertical surélevé drainé



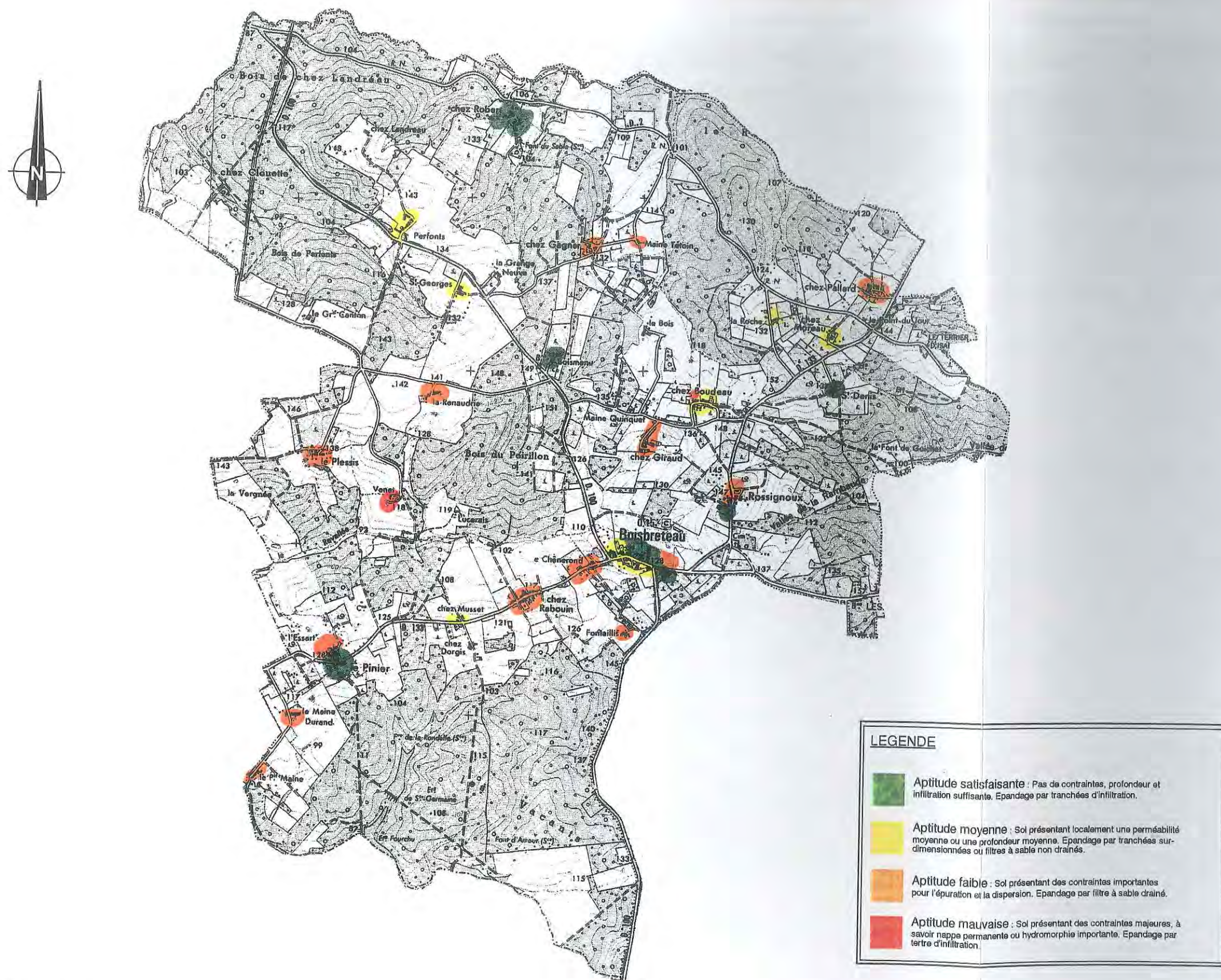
Tarte d'infiltration

Echelle :
1 / 1500



Carte I.G.N. 1633 E. © - Echelle 1/25 000°

Fig. 5a : Carte des sols

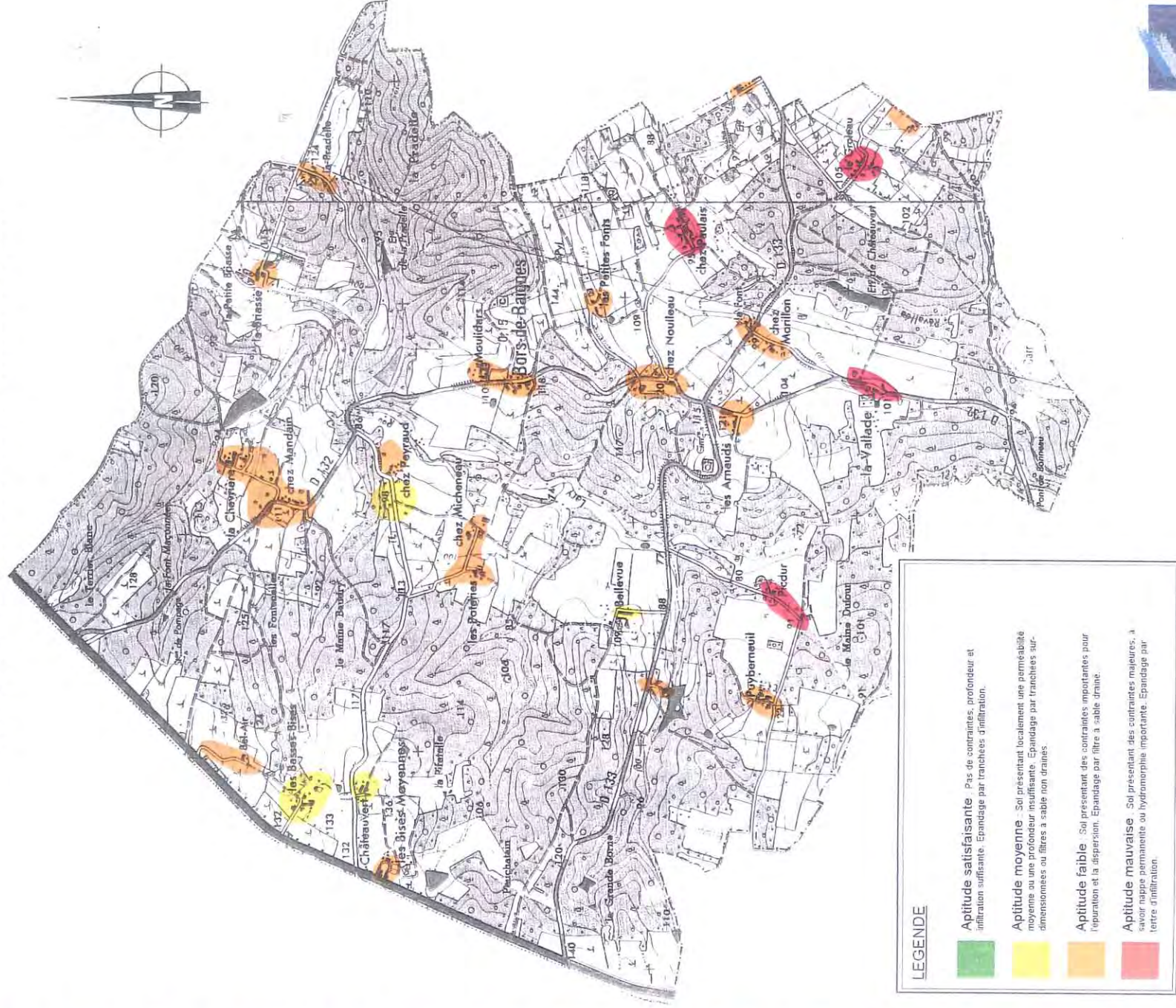


Cartes I.G.N. 1634 E. © - Echelle 1/25 000°

Figure 5a : Carte des sols

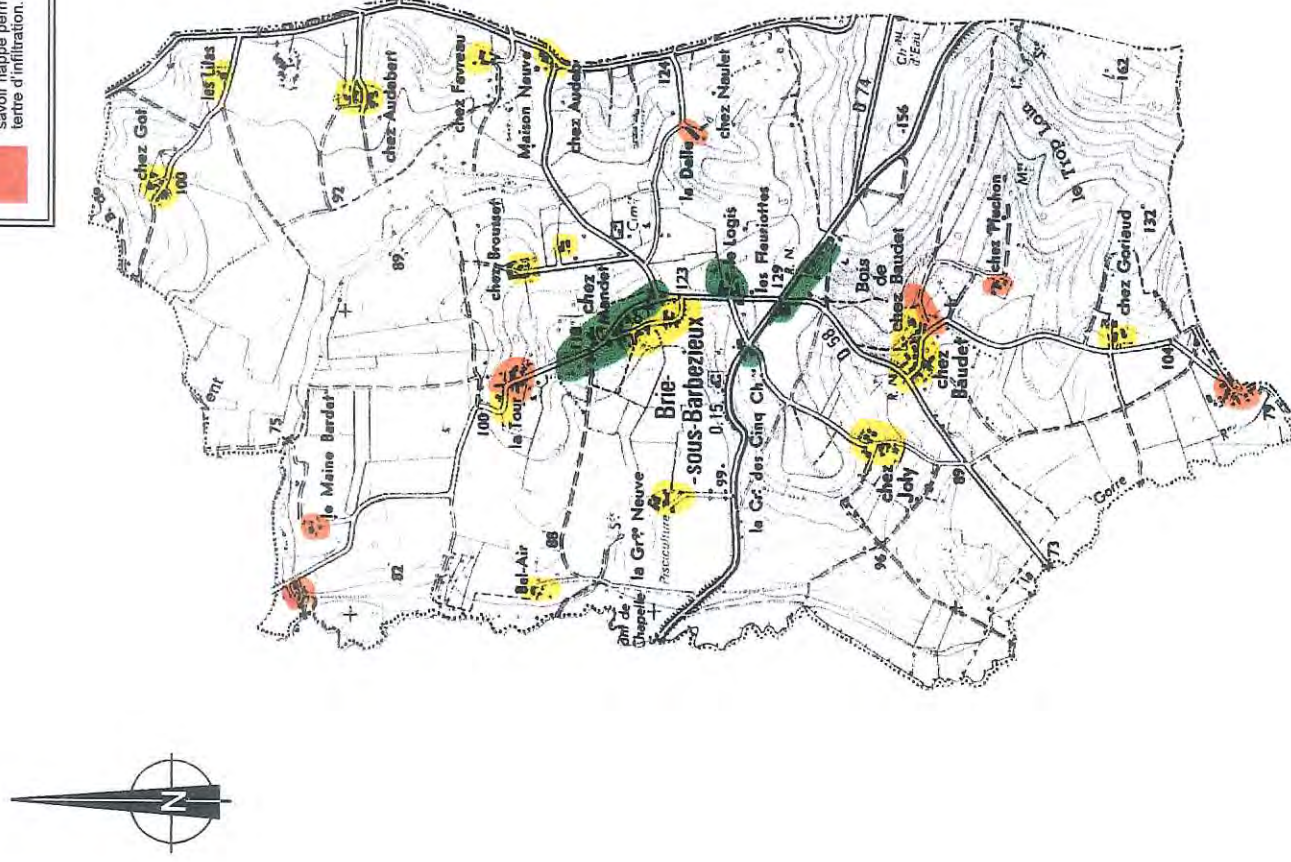
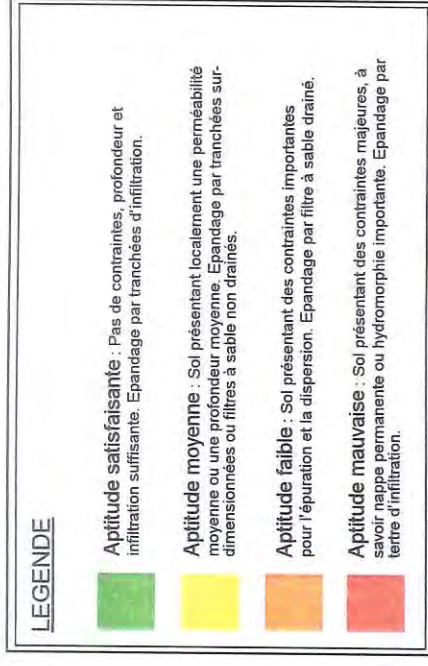
Commune de BORS DE BAINES

CARTE D'APTITUDE DES SOLS



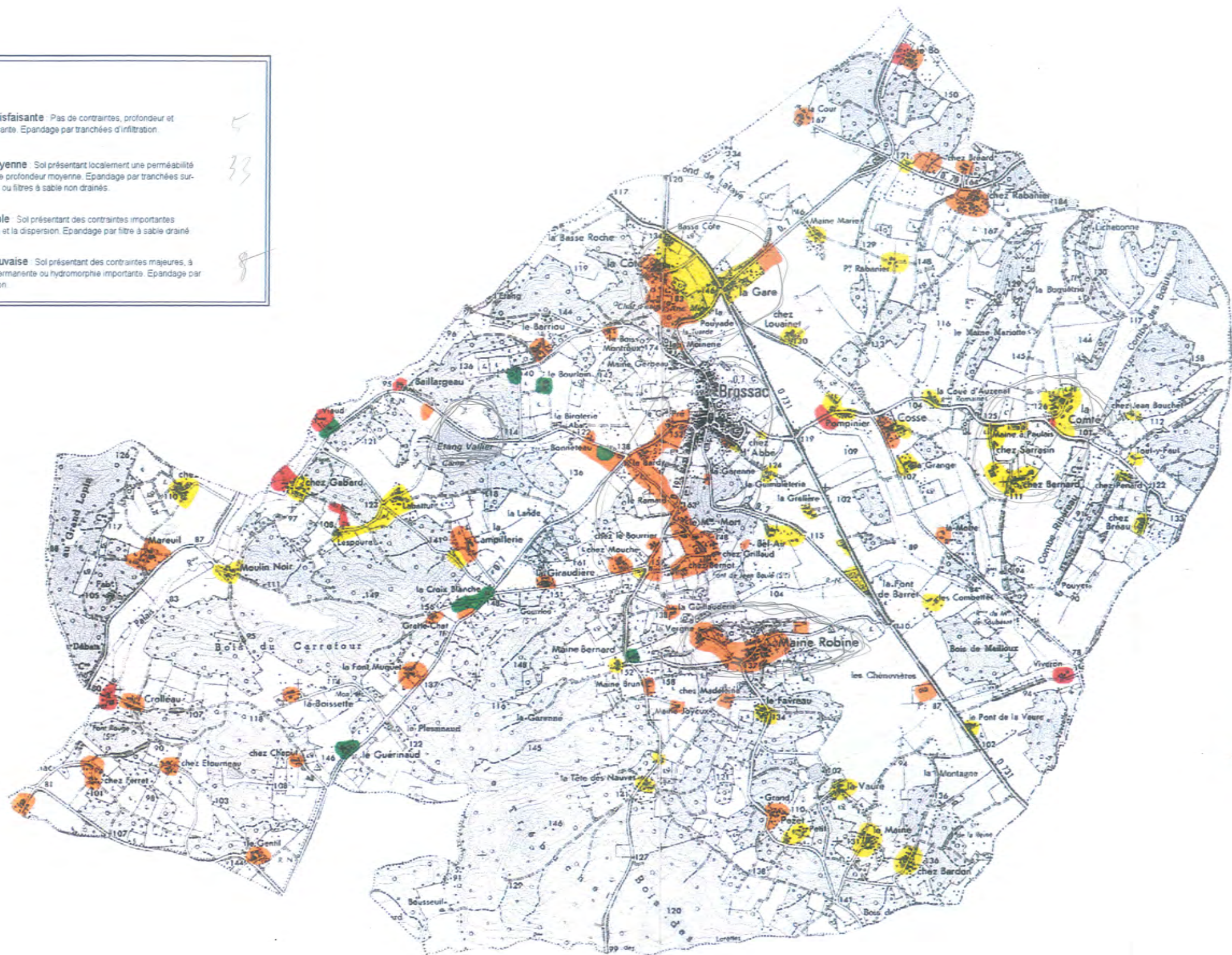
Cartes I.G.N 1634 O. et E. © - Echelle 1/25 000°

Fig. 5a : Carte des sols



Carte I.G.N. 1633 E. © - Echelle 1/25 000°

Fig. 5a : Carte des sols



SAUNTER TECHNICAL

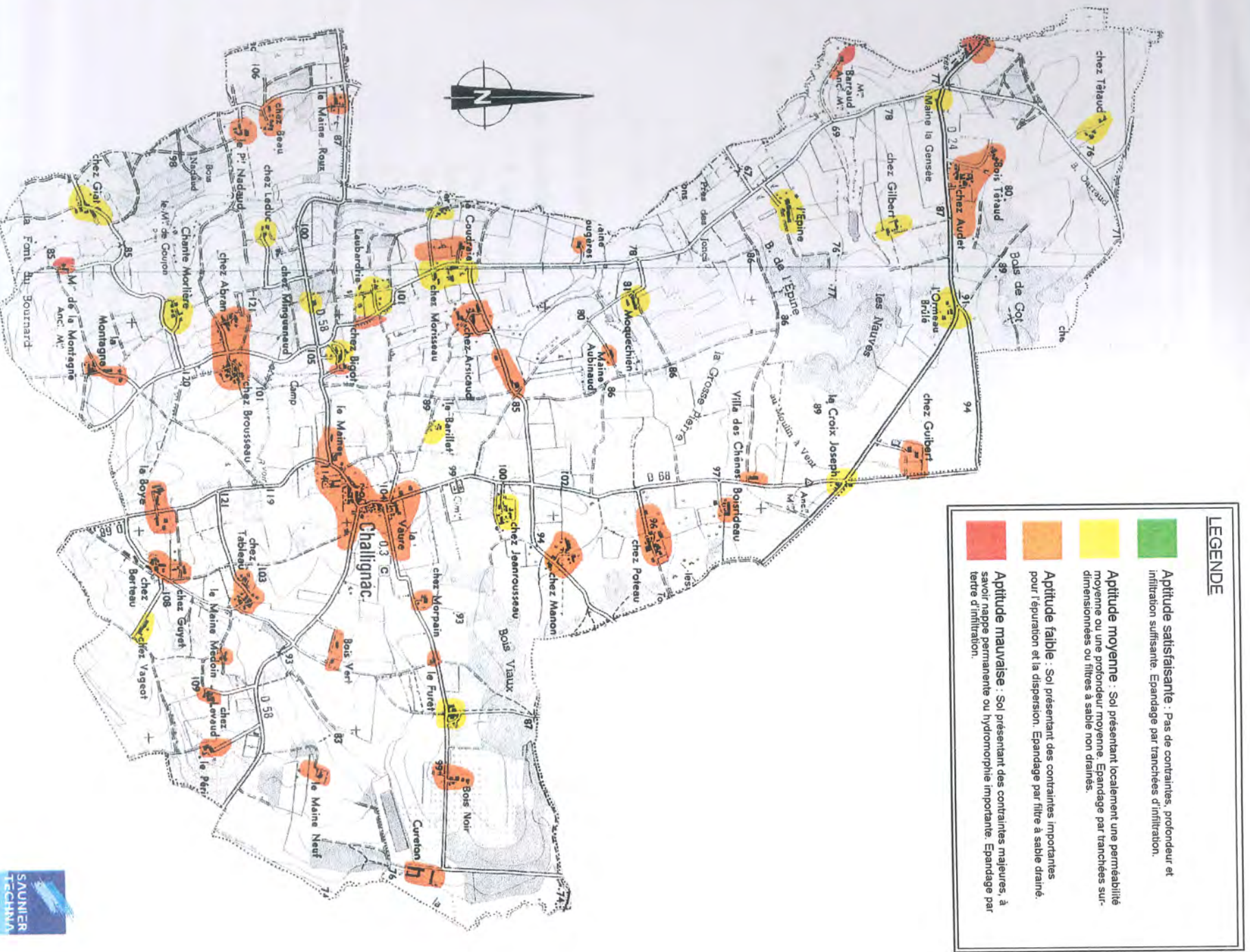
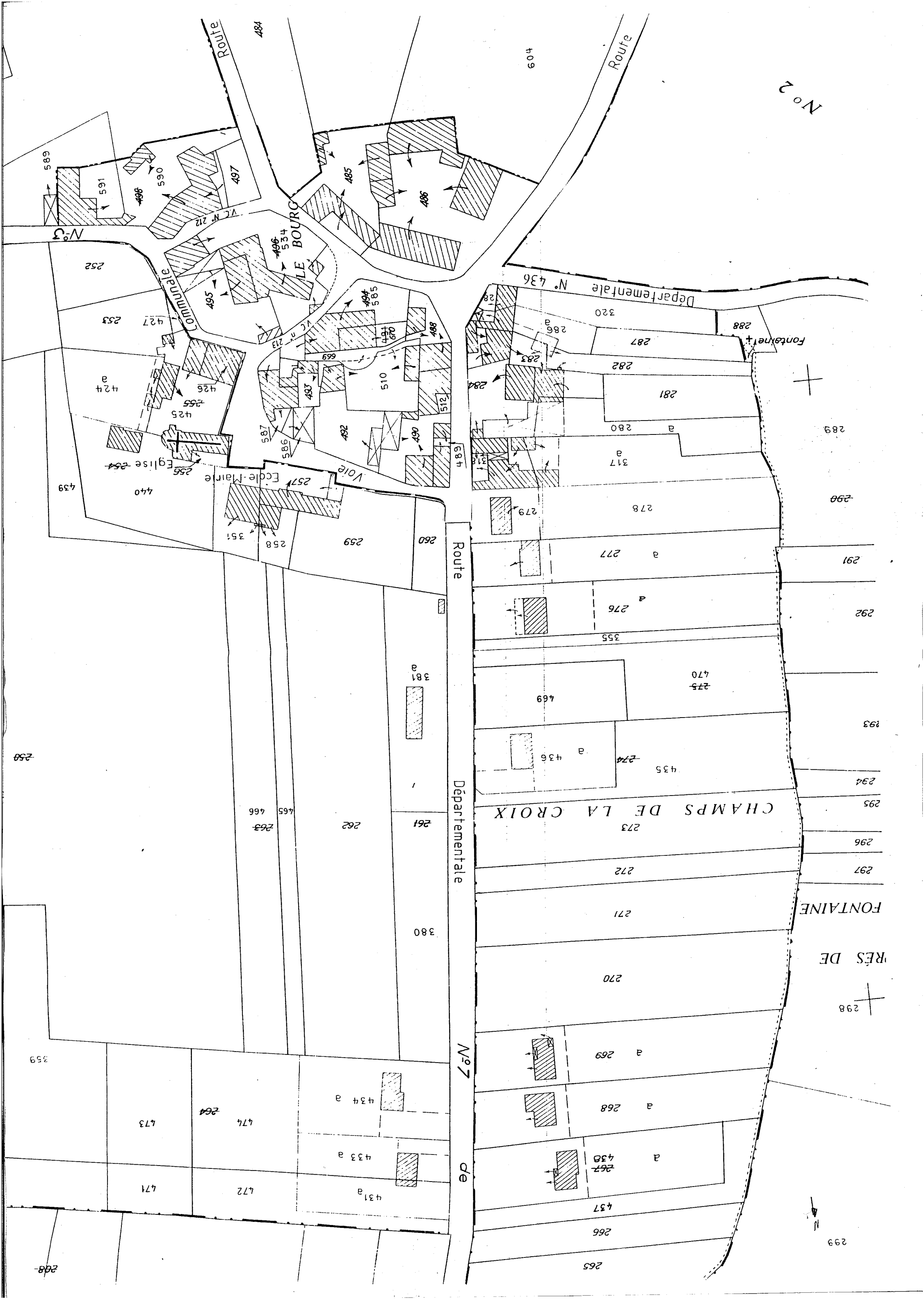
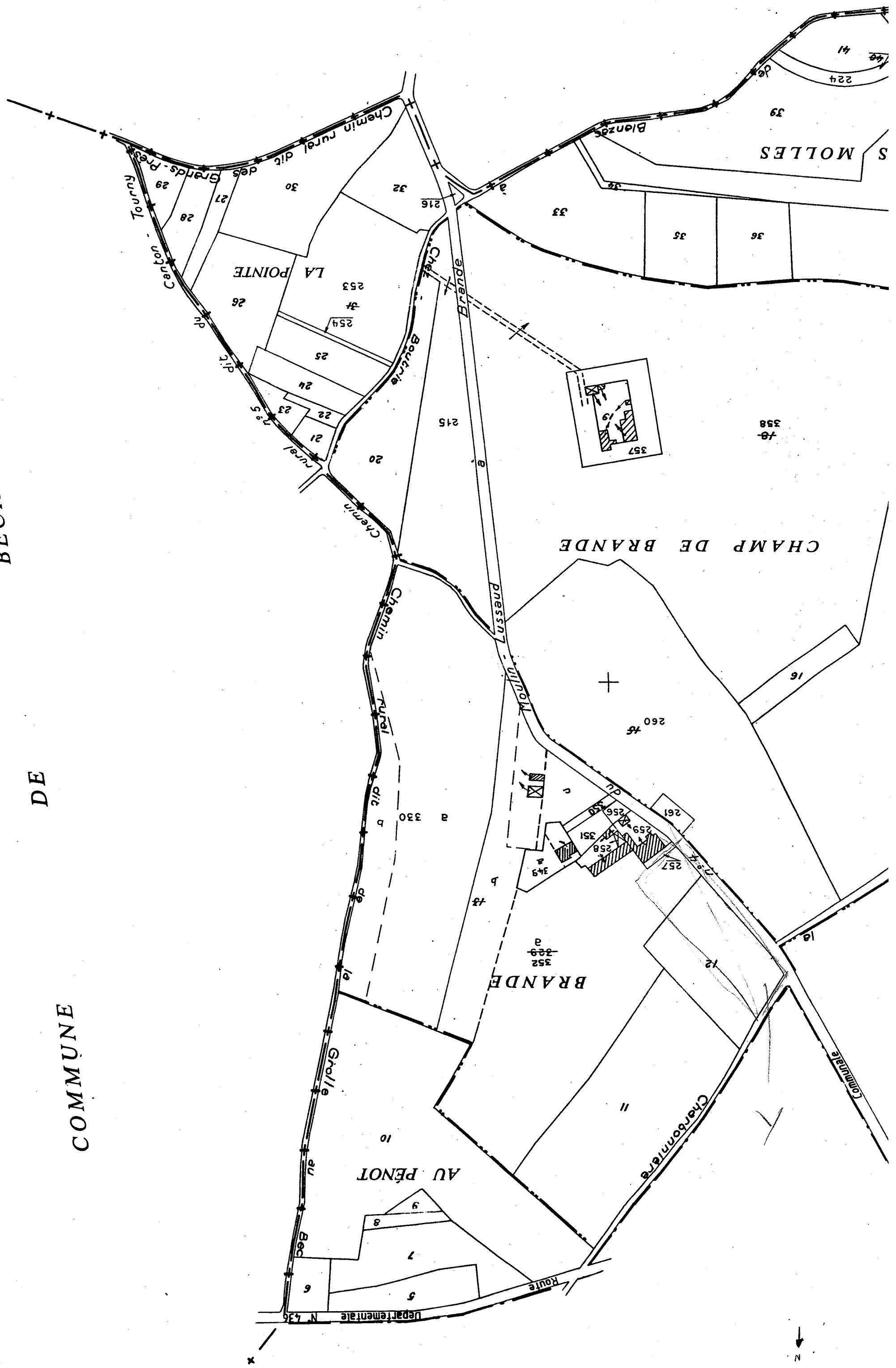
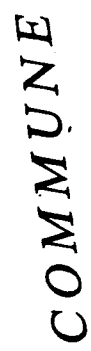


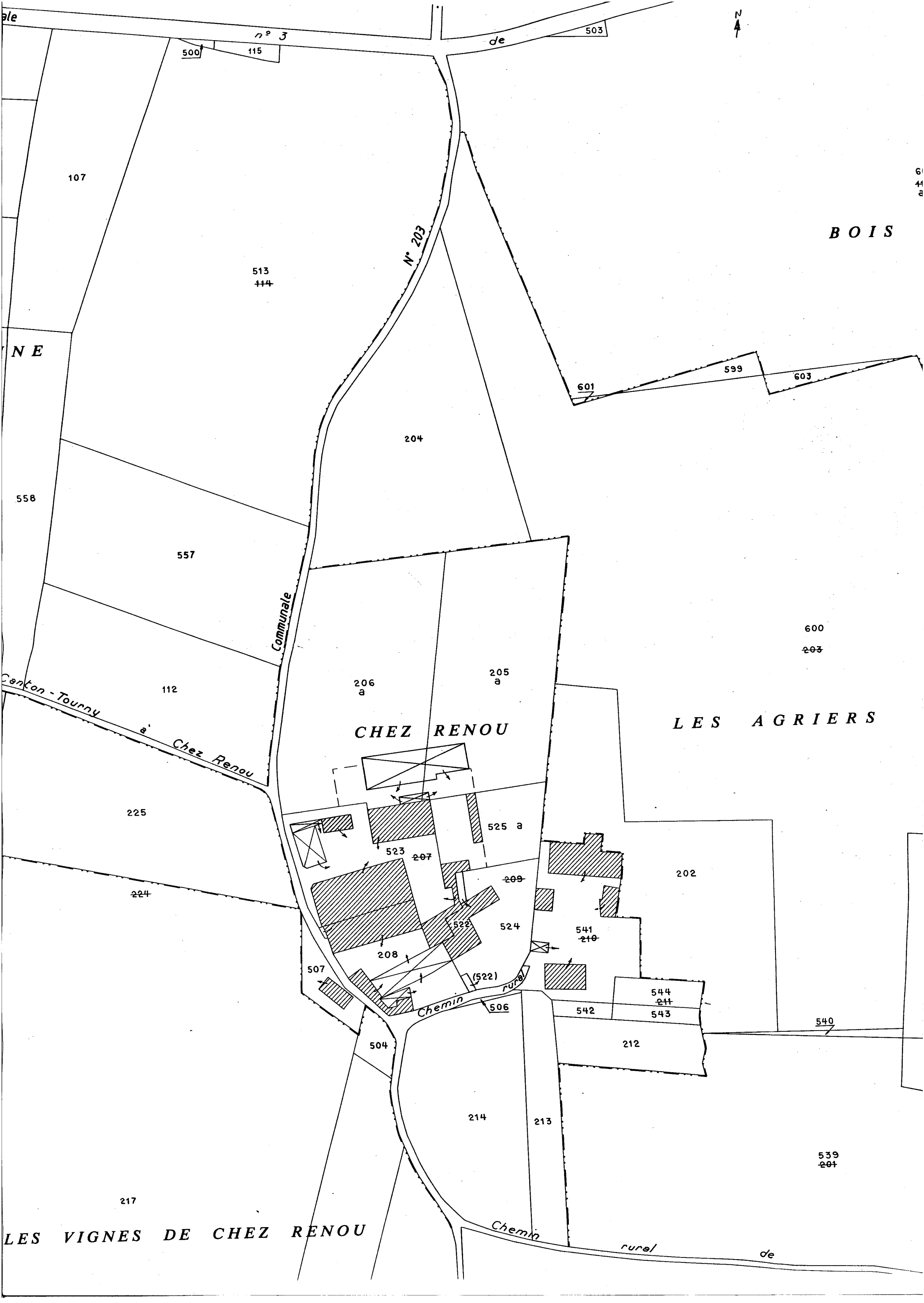
Fig. 5a: Carte des sols

Carte I.G.N. 1633 E. © - Echelle 1/25 000°

No 2

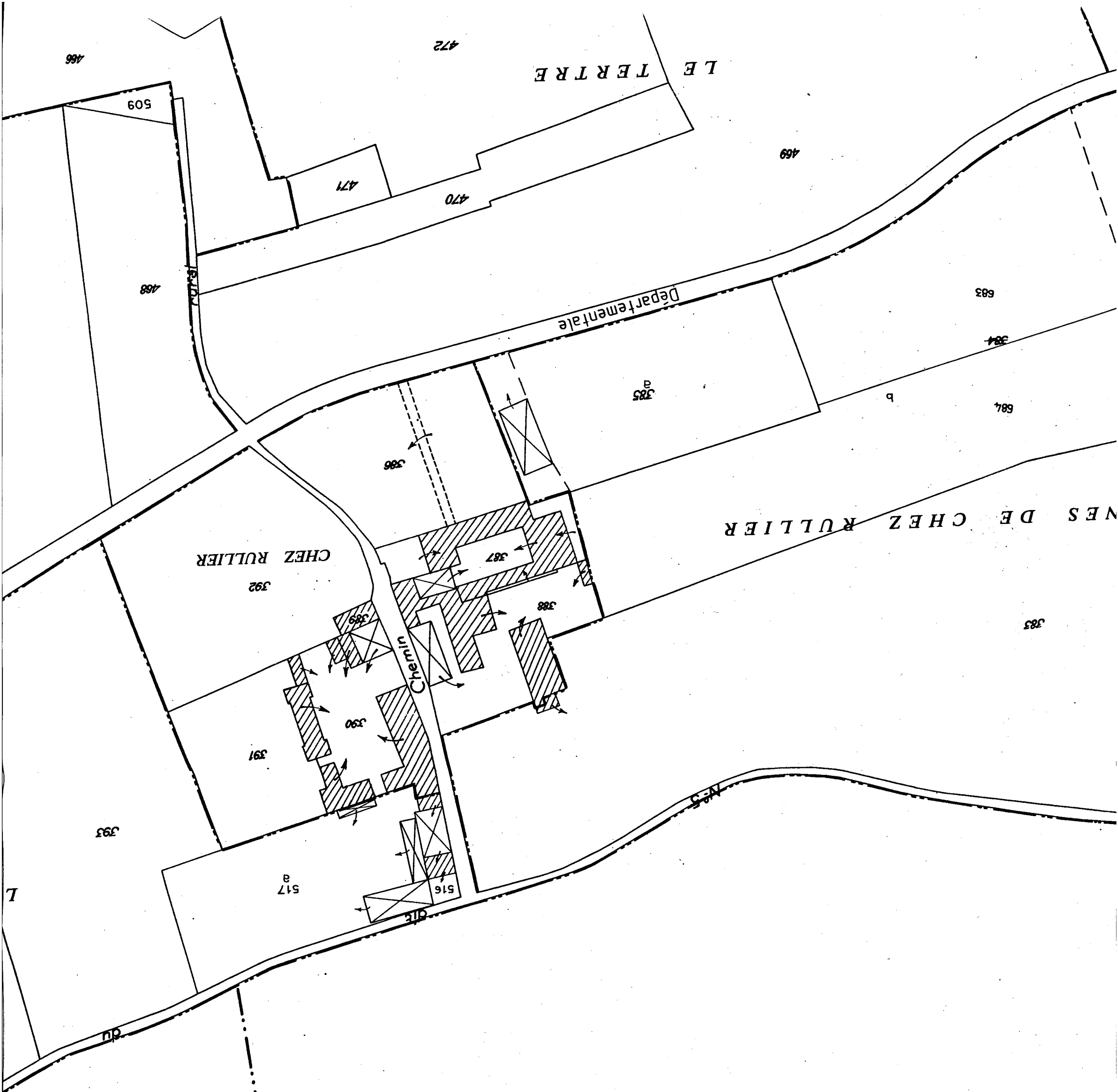






$2 \circ N$

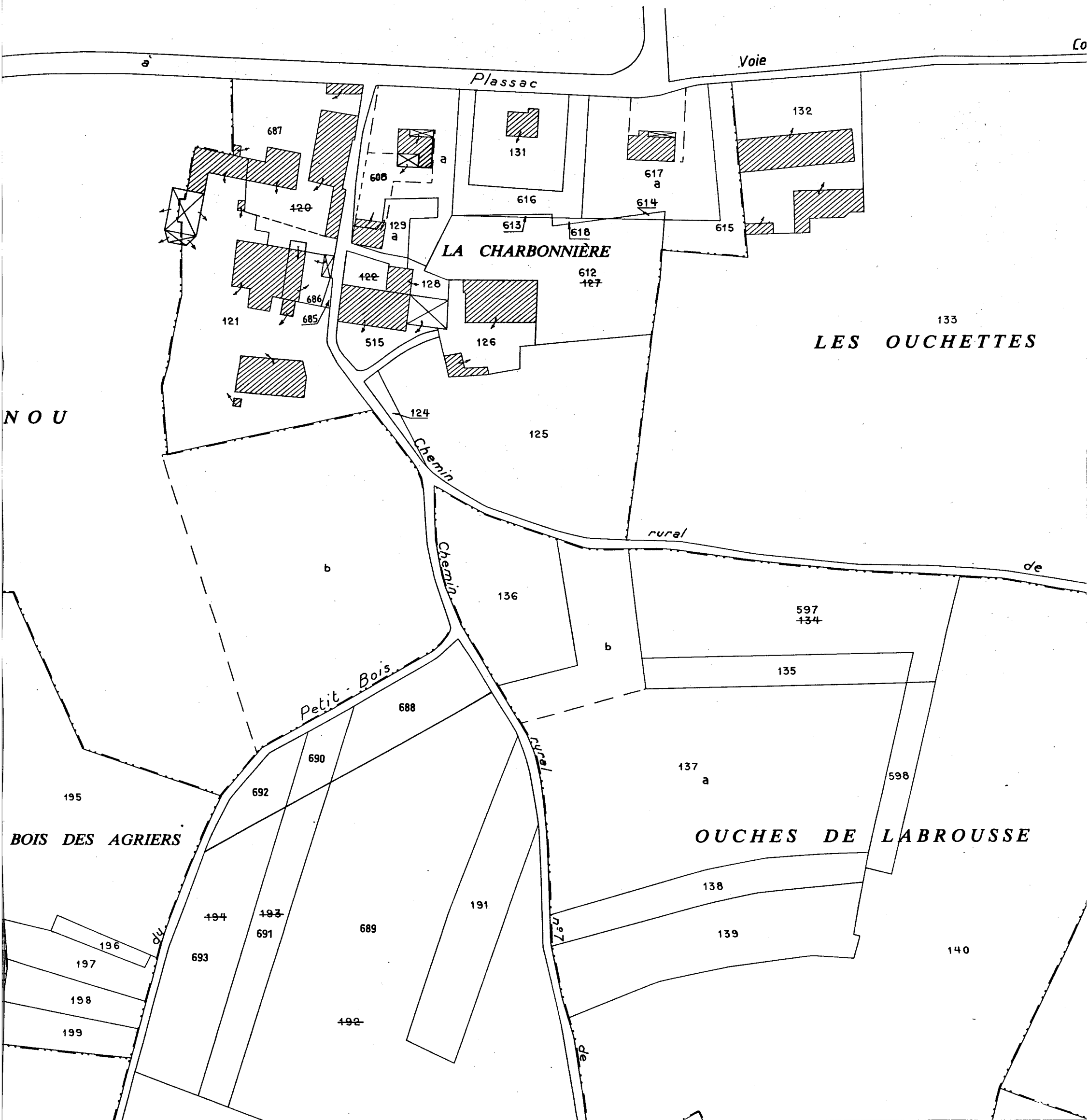
SECTION



TION

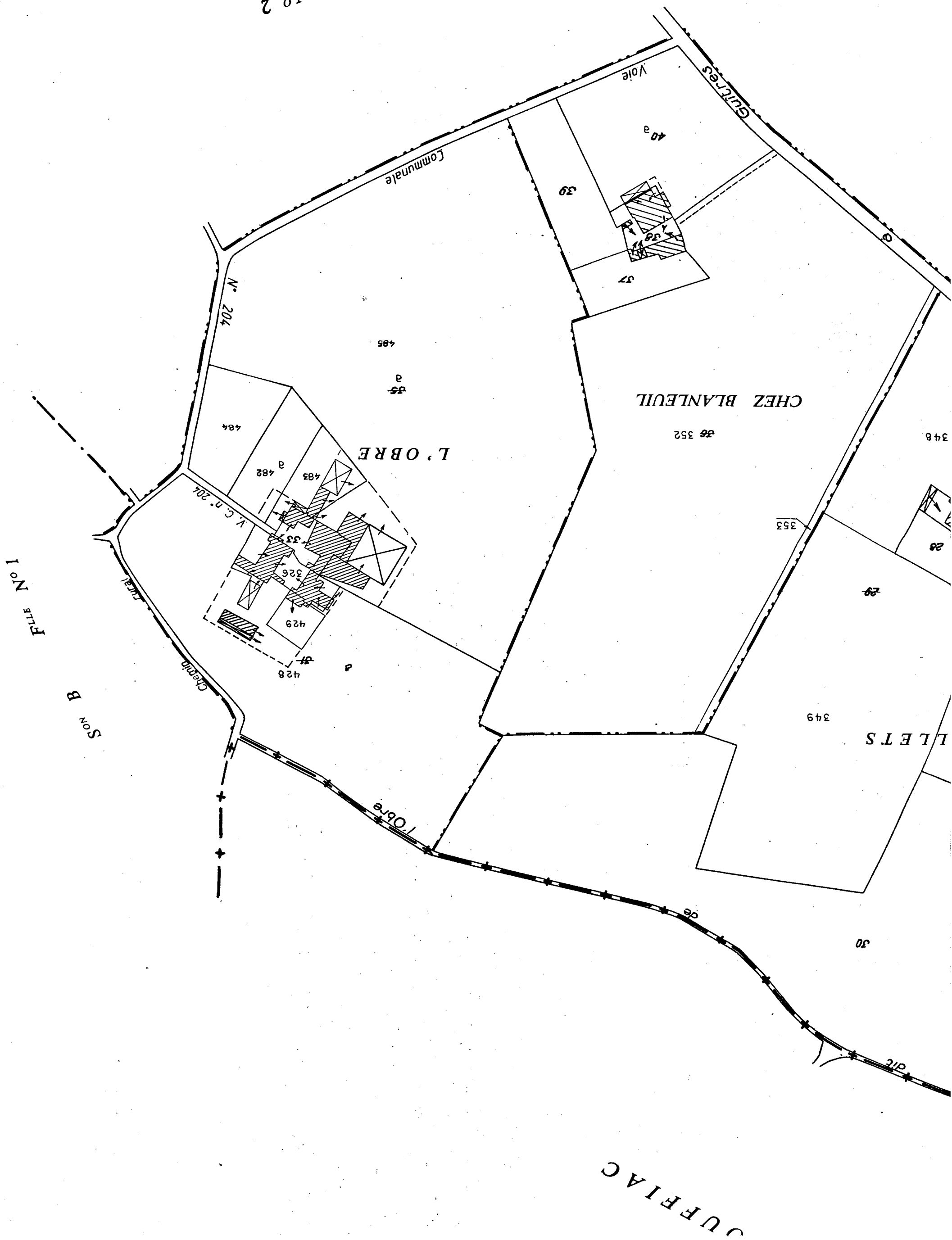
B

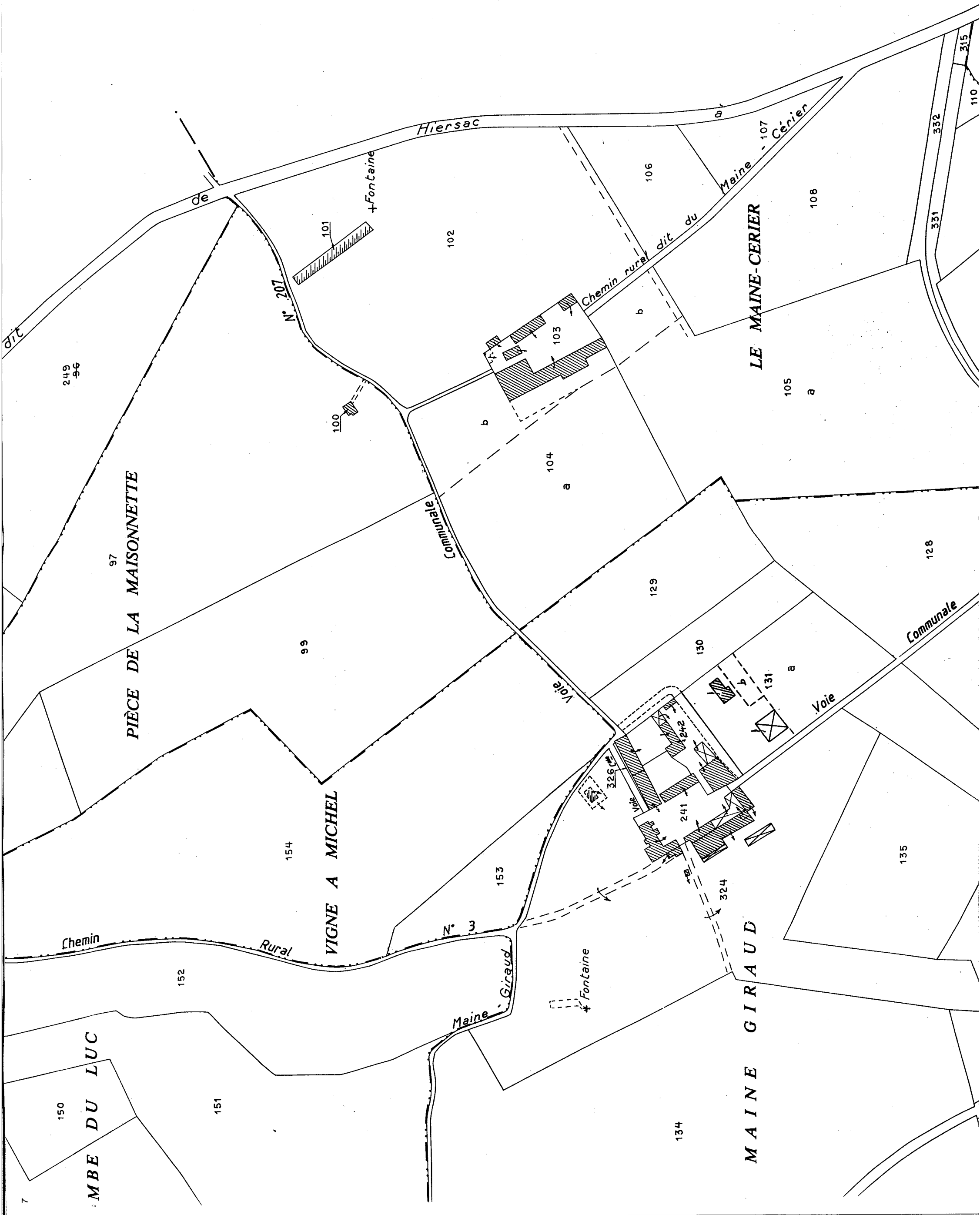
FEUILLE

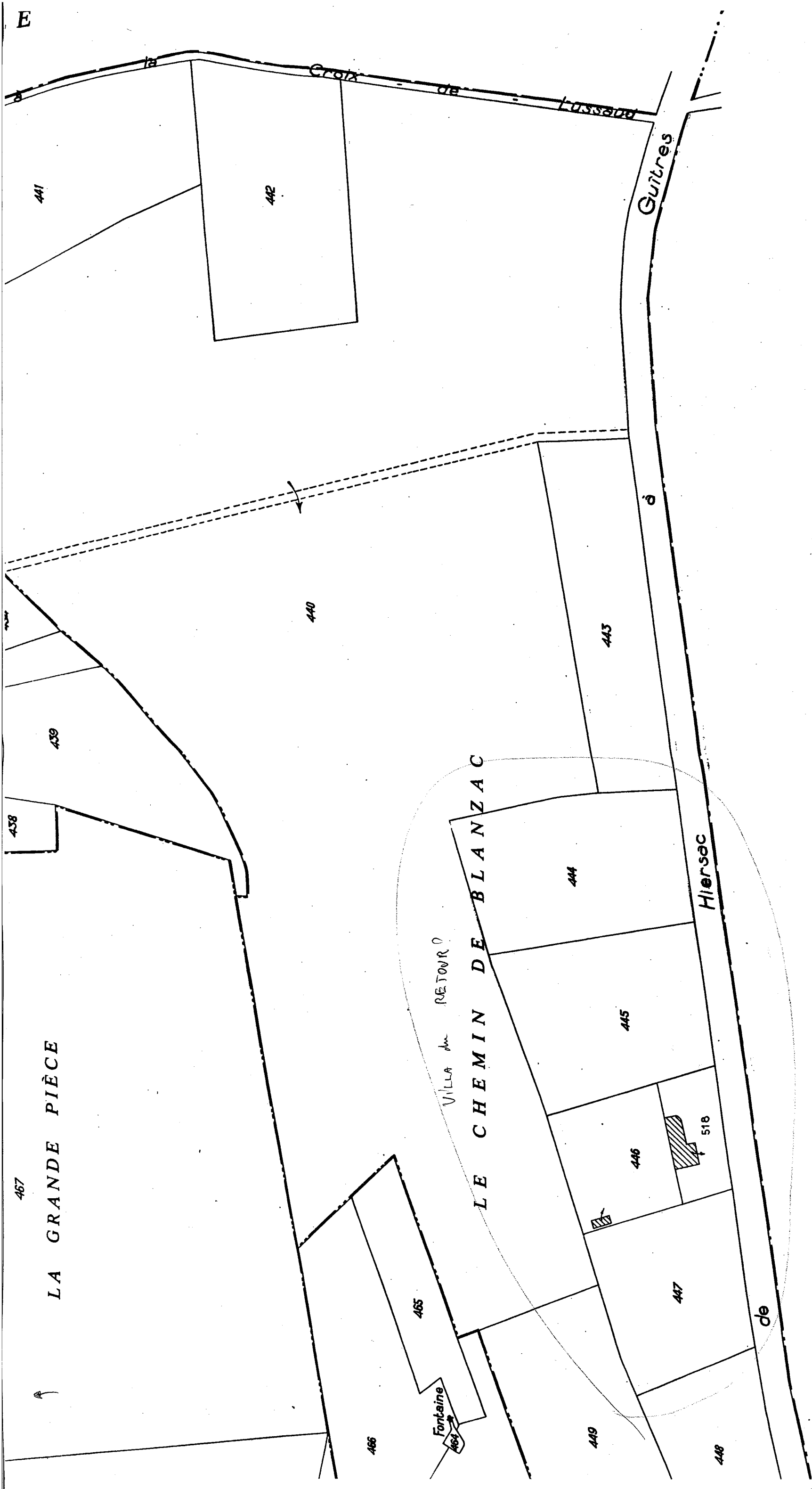


FEUILLE

N° 2







CHAMPAGNE - VIGNY

(CHARENTE)

N° 2

SECTION B

FEUILLE N° 4

Commune de CHANTILLAC

CARTE D'APTITUDE DES SOLS

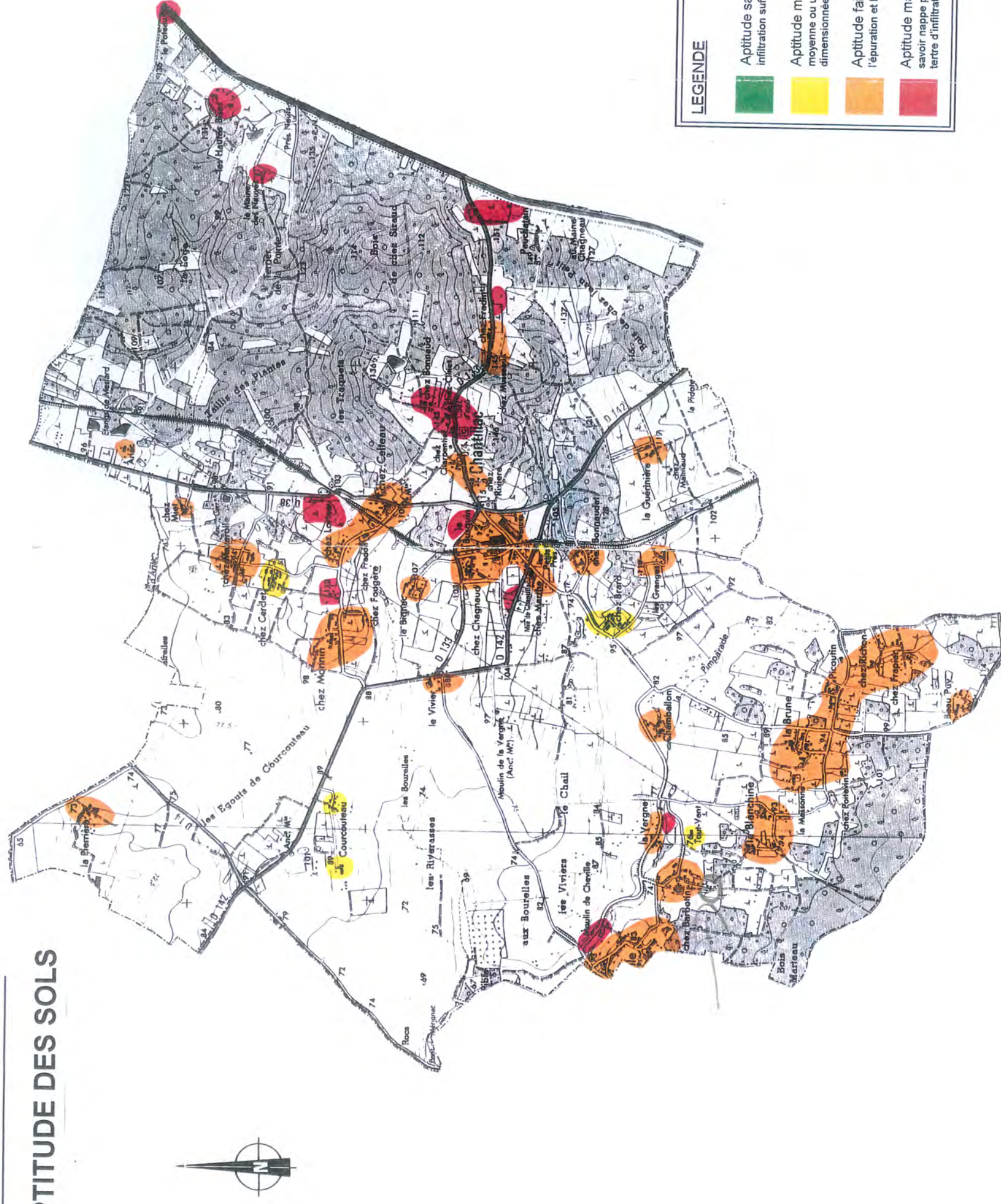
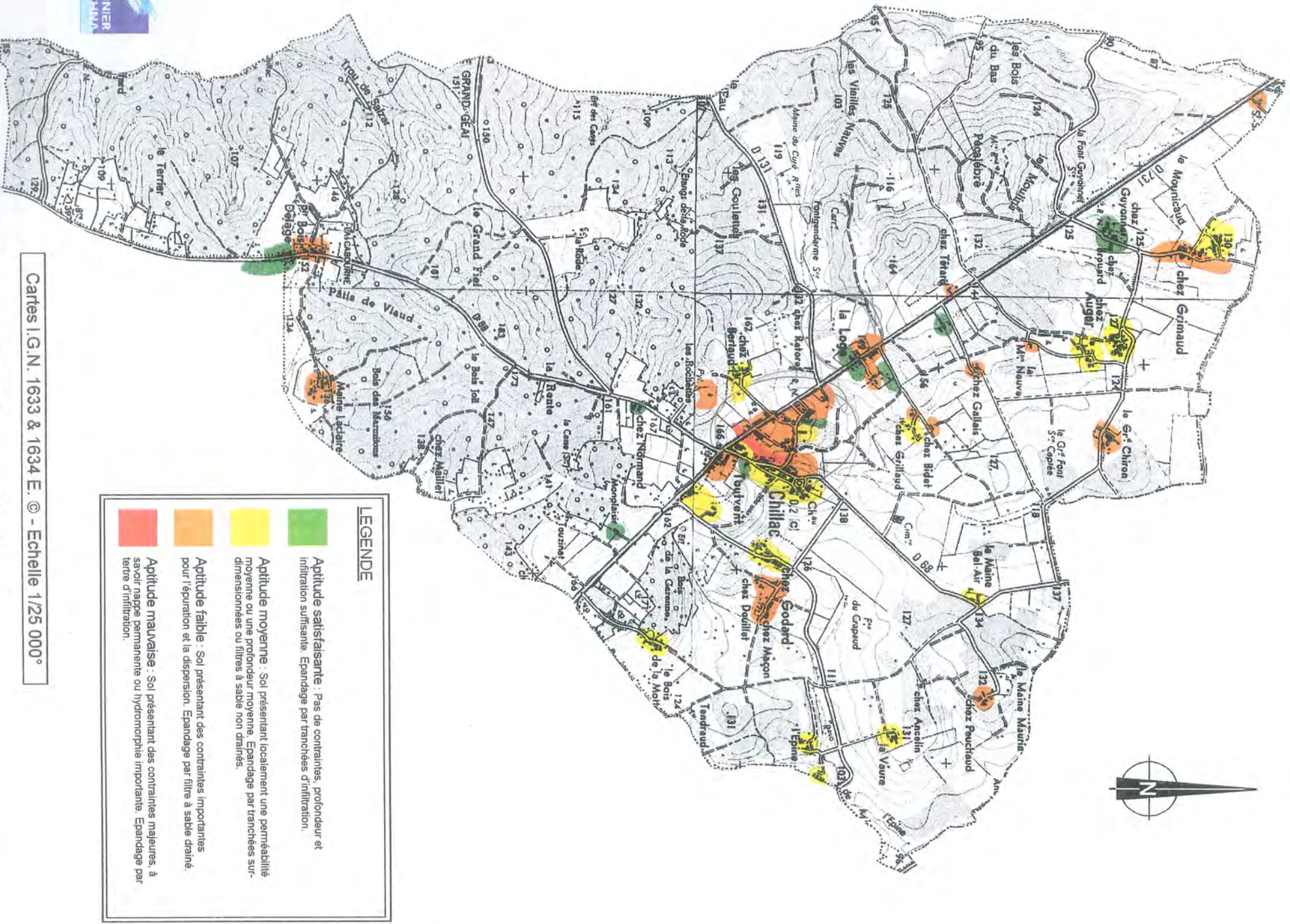


Fig. 5a : Carte des sols



Cartes I.G.N. 1633 & 1634 E. © - Echelle 1/25 000°

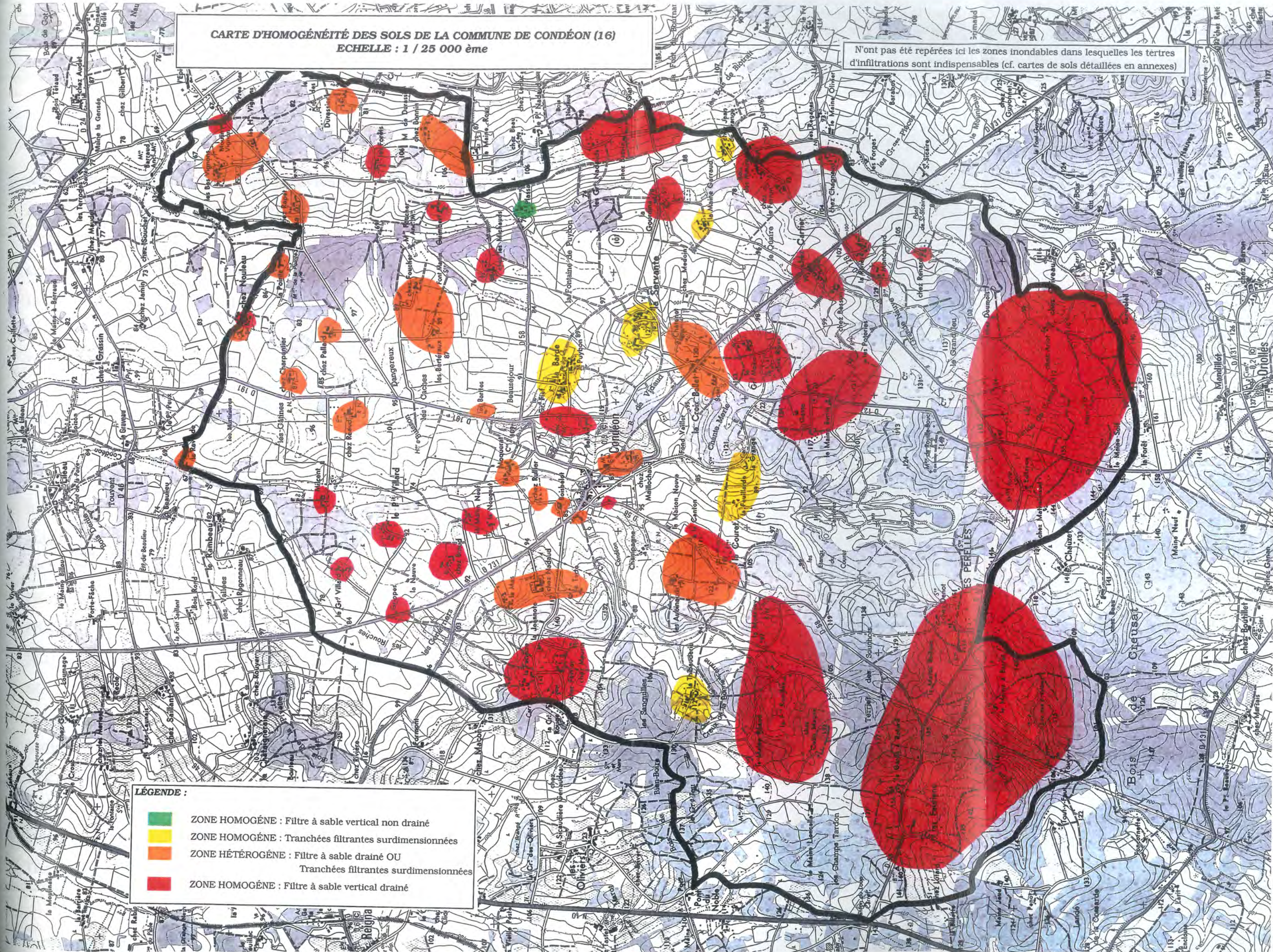
Figure 5a : Carte des sols

CARTE D'HOMOGENÉITÉ DES SOLS DE LA COMMUNE DE CONDÉON (16)
ECHELLE : 1 / 25 000 ème

N'ont pas été repérées ici les zones inondables dans lesquelles les tertres d'infiltrations sont indispensables (cf. cartes de sols détaillées en annexes)

LÉGENDE :

- ZONE HOMOGÈNE : Filtre à sable vertical non drainé
- ZONE HOMOGÈNE : Tranchées filtrantes surdimensionnées
- ZONE HÉTÉROGÈNE : Filtre à sable drainé OU Tranchées filtrantes surdimensionnées
- ZONE HOMOGÈNE : Filtre à sable vertical drainé



D - METHODOLOGIE

1) APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'aptitude des sols à été précisée par CONCEPT Environnement (reprise en 2004 par Hydraulique Environnement) et est rappelée sur la carte ci-jointe qui visualise la répartition de ces différentes aptitudes. Il ne s'agit en aucun cas d'un document applicable à la parcelle.

	Contraintes dominantes	Filières d'assainissement
	Sol épais et perméable	Tranchées d'infiltration
	Sol argileux	Filtre à sable drainé
	Sol peu épais sur substrat calcaire	Filtre à sable non drainé
	Sol saturé ou hydromorphe	Tertre d'infiltration

d'après Concept Environnement

CONCLUSION :

L'aptitude à l'assainissement non collectif des sols de la commune est globalement satisfaisante. Il s'agit de sols peu épais sur calcaires crayo-marneux globalement perméables, mais qui peuvent localement présenter des alternances de niveaux argileux en profondeur, peu propices à l'infiltration : des filières drainées et/ou des tertres d'infiltration peuvent s'avérer alors nécessaires.

2) ANALYSE DE L'HABITAT - FAISABILITE TECHNIQUE DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

L'habitat est extrêmement diffus. Le bâti est dispersé sur le territoire communal en une quinzaine de hameaux et lieux-dits comptant chacun moins d'une dizaine d'habitations.

A titre indicatif, nous nous sommes intéressés au secteur des Goursolles, qui présentent la plus forte concentration d'habitations.

Les habitations ont été répertoriées individuellement en fonction des possibilités de mise en œuvre d'une filière d'assainissement individuel, en se référant :

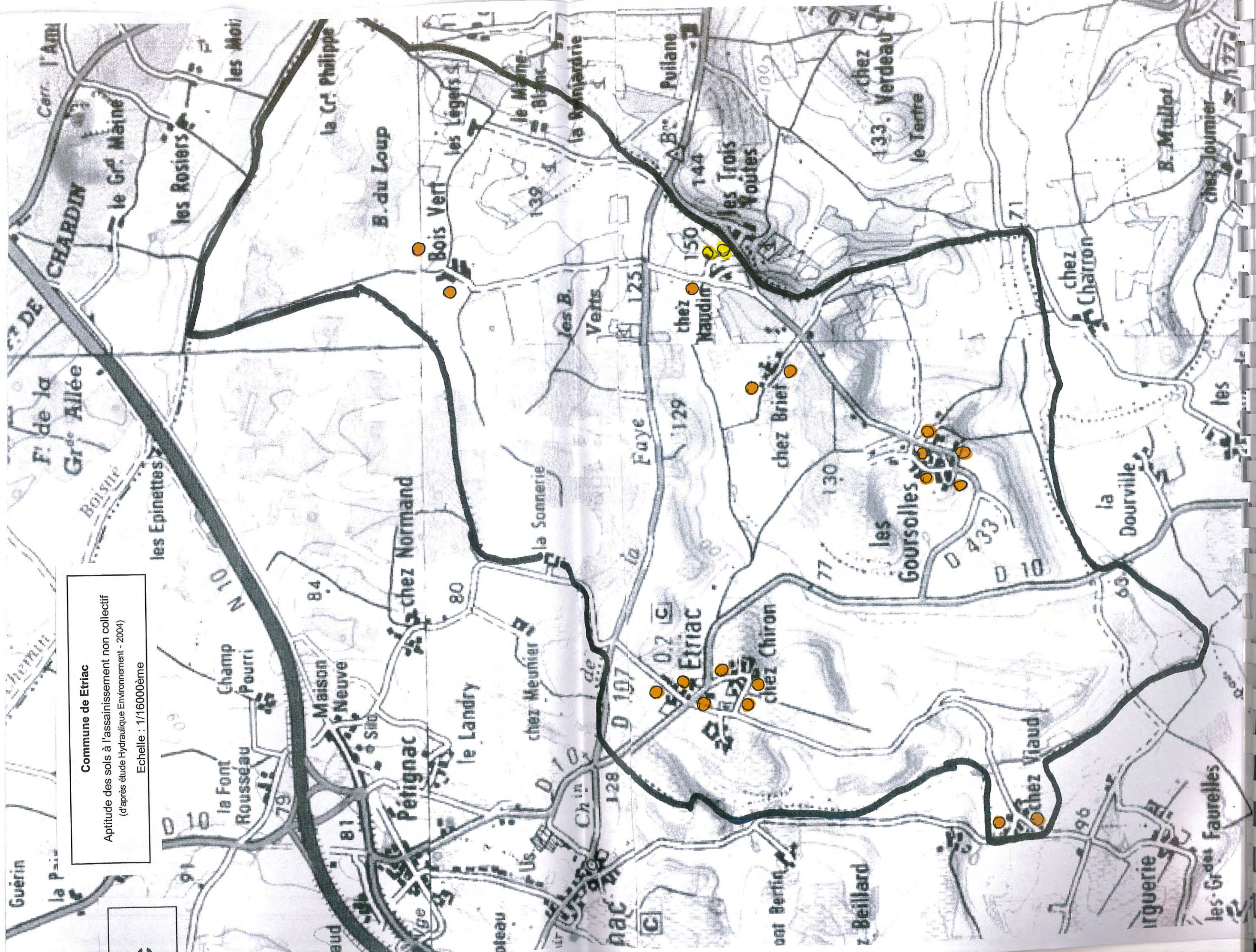
→ **Vert**
→ **Jaune**

ne présente aucune contrainte (surface suffisante et disponible),
ont de la surface mais celle-ci est occupée (cour goudronnée, jardin, équipements...),

Commune de Etriac

Aptitude des sols à l'assainissement non collectif
(d'après étude Hydraulique Environnement - 2004)

Echelle : 1/16000ème



LEGENDE

- Aptitude satisfaisante :** Pas de contraintes, profondeur et infiltration suffisante. Epandage par tranchées d'infiltration.
- Aptitude moyenne :** Sol présentant localement une perméabilité moyenne ou une profondeur moyenne. Epandage par tranchées surdimensionnées ou filtres à sable non drainés.
- Aptitude faible :** Sol présentant des contraintes importantes pour l'épuration et la dispersion. Epandage par filtre à sable drainé.
- Aptitude mauvaise :** Sol présentant des contraintes majeures, à savoir nappe permanente ou hydromorphie importante. Epandage par terre d'infiltration.

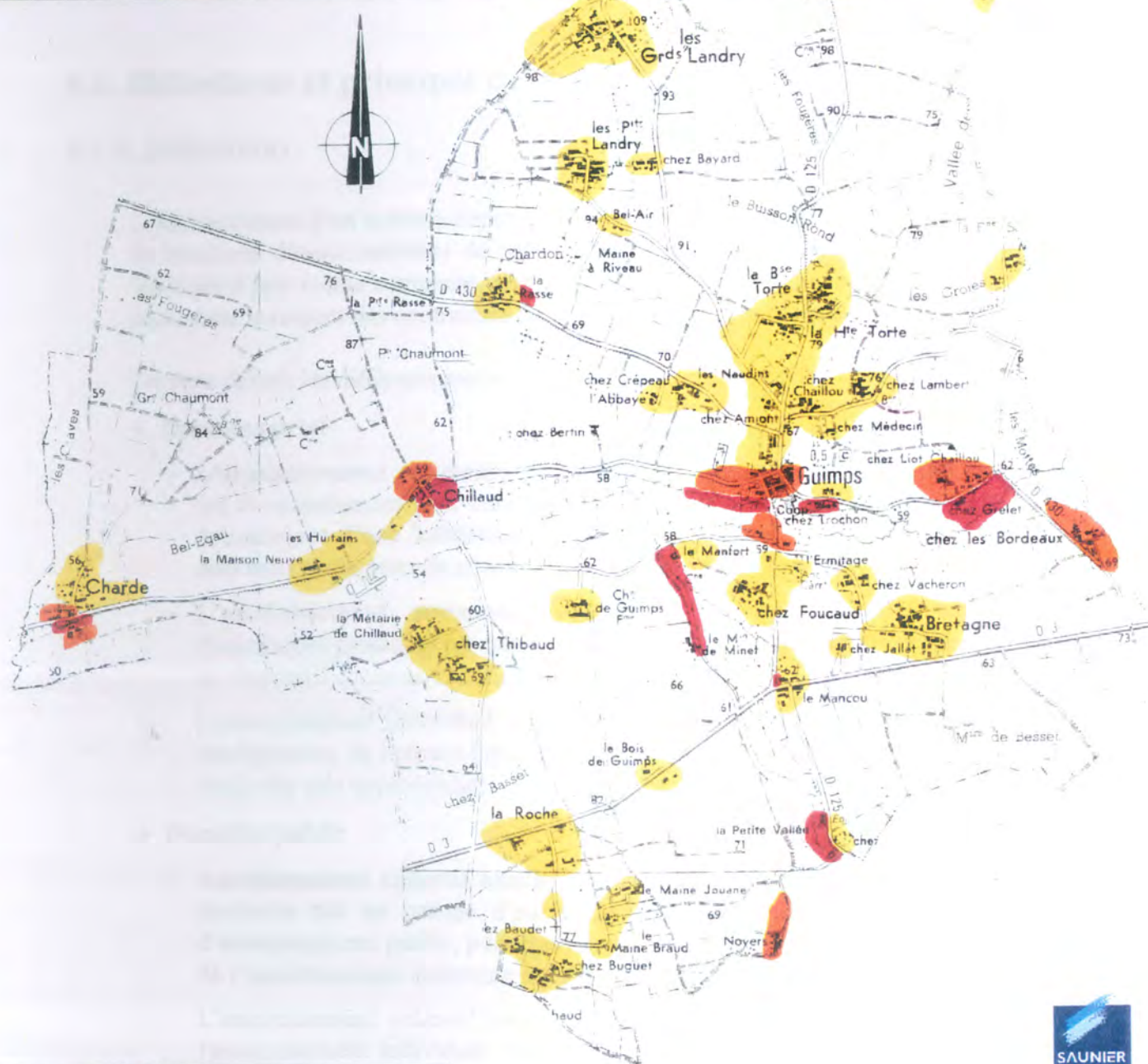
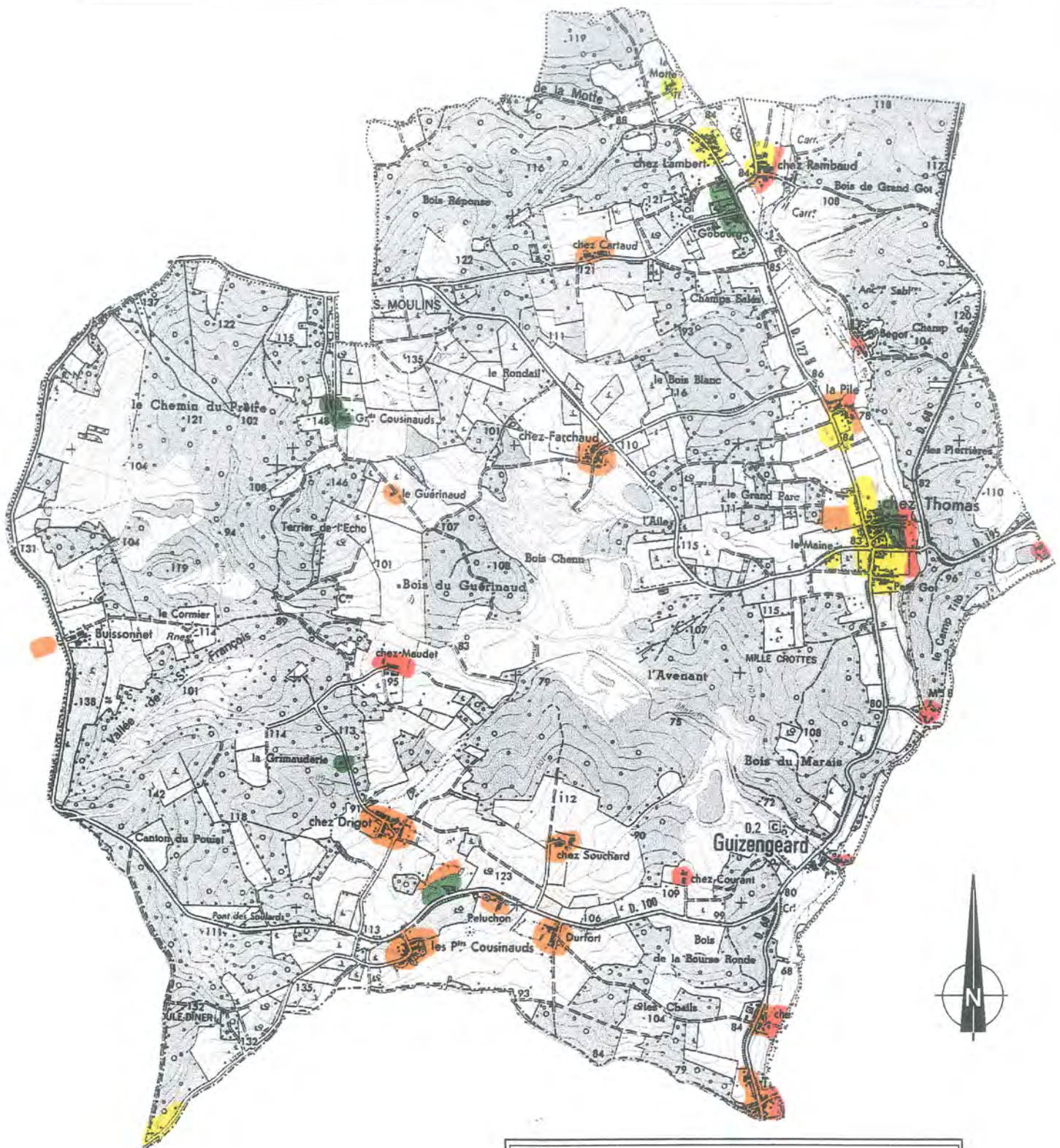


Fig. 5a : Carte des sols



LEGENDE

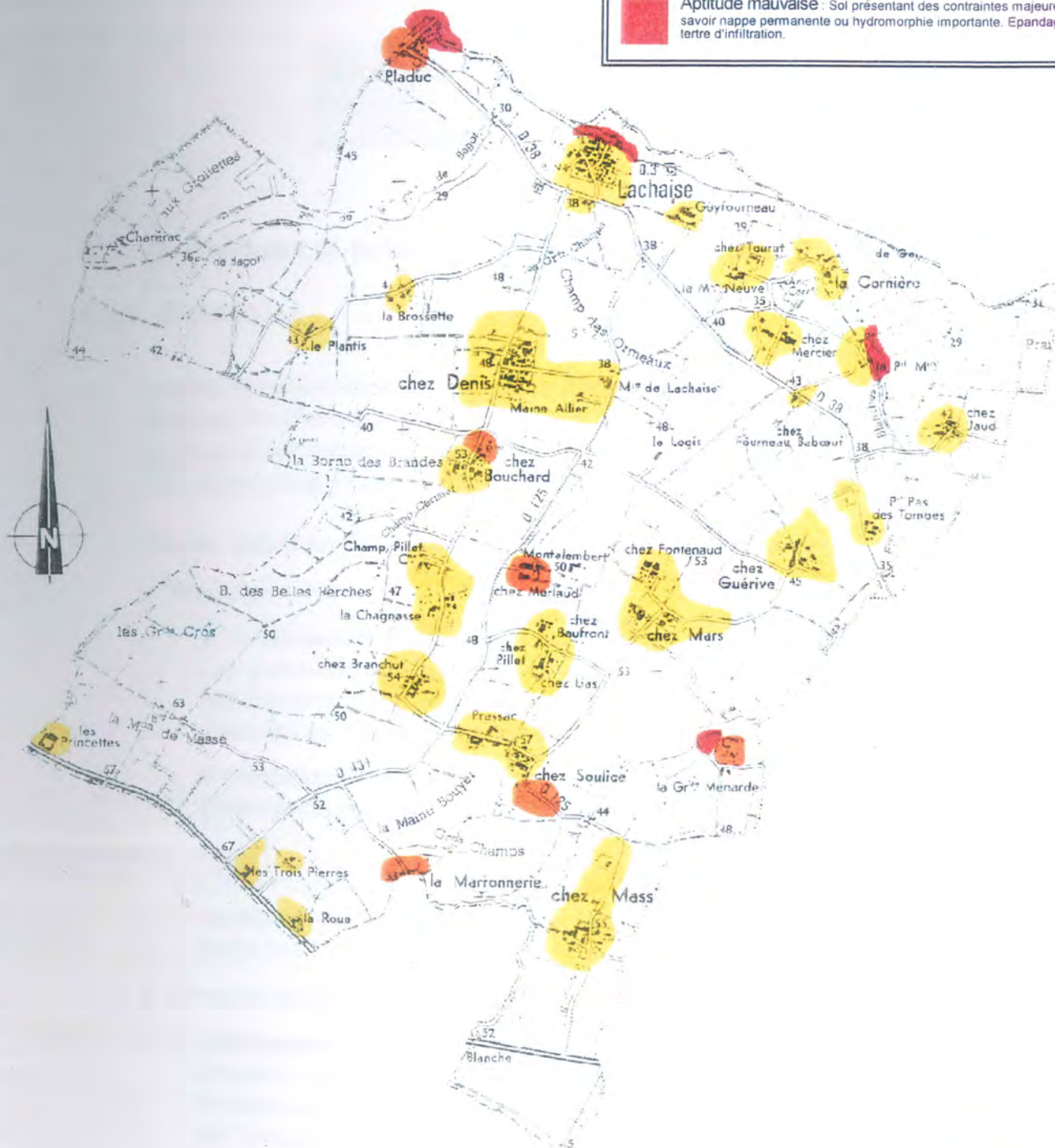
- Aptitude satisfaisante** : Pas de contraintes, profondeur et infiltration suffisantes. Epandage par tranchées d'infiltration.
- Aptitude moyenne** : Sol présentant localement une perméabilité moyenne ou une profondeur moyenne. Epandage par tranchées surdimensionnées ou filtres à sable non drainés.
- Aptitude faible** : Sol présentant des contraintes importantes pour l'épuration et la dispersion. Epandage par filtre à sable drainé.
- Aptitude mauvaise** : Sol présentant des contraintes majeures, à savoir nappe permanente ou hydromorphie importante. Epandage par terre d'infiltration.

Cartes I.G.N. 1633 & 1634 E. © - Echelle 1/25 000°

Figure 5a : Carte des sols

LEGENDE

- Aptitude satisfaisante** : Pas de contraintes, profondeur et infiltration suffisante. Epandage par tranchées d'infiltration.
- Aptitude moyenne** : Sol présentant localement une perméabilité moyenne ou une profondeur moyenne. Epandage par tranchées surdimensionnées ou filtres à sable non drainés.
- Aptitude faible** : Sol présentant des contraintes importantes pour l'épuration et la dispersion. Epandage par filtre à sable drainé.
- Aptitude mauvaise** : Sol présentant des contraintes majeures, à savoir nappe permanente ou hydromorphie importante. Epandage par terre d'infiltration.

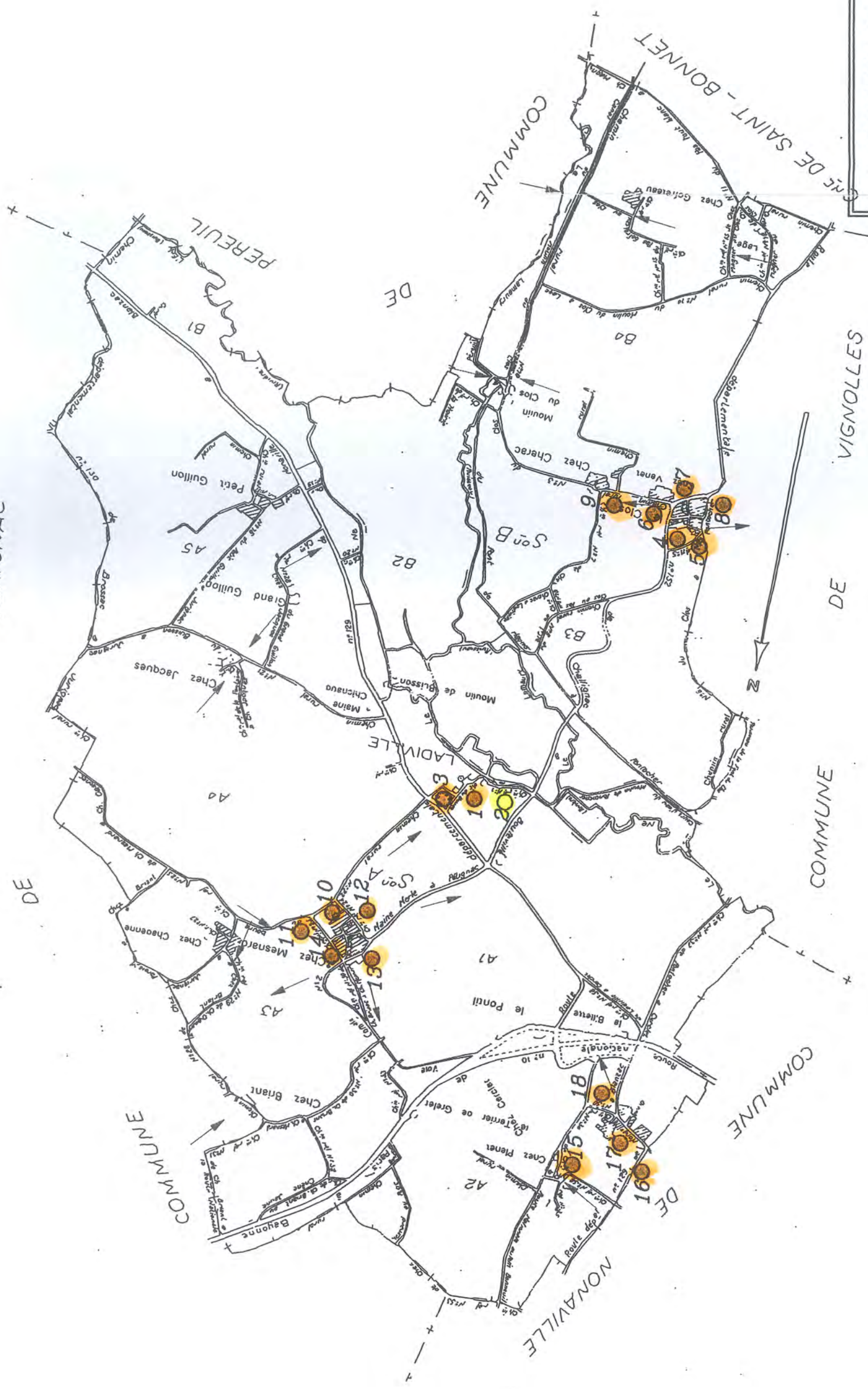


Carte I G N 1633 O. © - Echelle 1/25 000°



Fig. 5a : Carte des sols

JURIGNAC



COMMUNE DE LADIVILLE
(CHARENTE)
SITUATION DES SONDAGES ET
DES SENS D'ÉCOULEMENT DES EAUX
Echelle 1/15.000ème

SONDAGES (NUMERO ET APTITUDE)
SENS ÉCOULEMENT DES EAUX →

LEGENDE GENERALE DU PLAN DE LOCALISATION DES SONDAGES

Type	Contraintes dominantes	Filières d'assainissement
	Sol épais et perméable	Tranchées d'infiltration
	Sol argileux	Filtre à sable drainé et/ou tranchées d'infiltration ou puits
	Sol peu épais substrat calcaire	Filtre à sable vertical
	Sol saturé ou hydromorphe	Filtre à sable horizontal ou terre
	Sens d'écoulement des eaux superficielles	
	Exutoires et fossés	

LEGENDE



Aptitude satisfaisante : Pas de contraintes, profondeur et infiltration suffisante. Epandage par tranchées d'infiltrations.



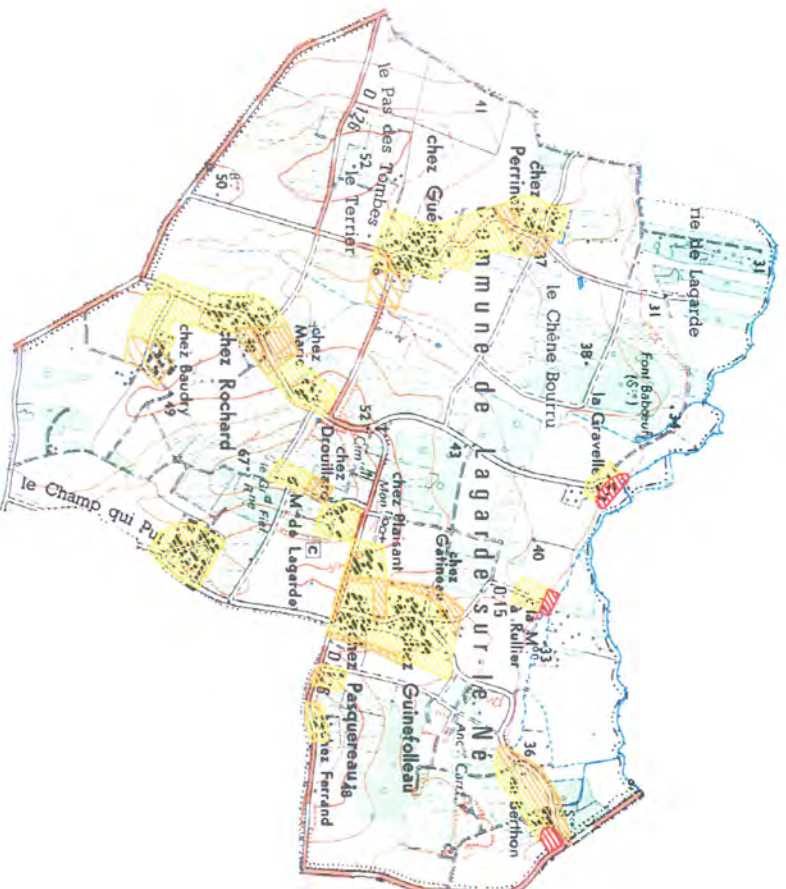
Aptitude moyenne : Sol présentant localement une perméabilité moyenne ou une profondeur moyenne.



Aptitude faible : Sol présentant des contraintes importantes pour l'épuration et la dispersion. Epandage par filtre à sable drainé.



Aptitude mauvaise : Sol présentant des contraintes majeures, à savoir nappe permanente, hydromorphie importante ou terrain rocheux. Epandage par tertre d'infiltration.

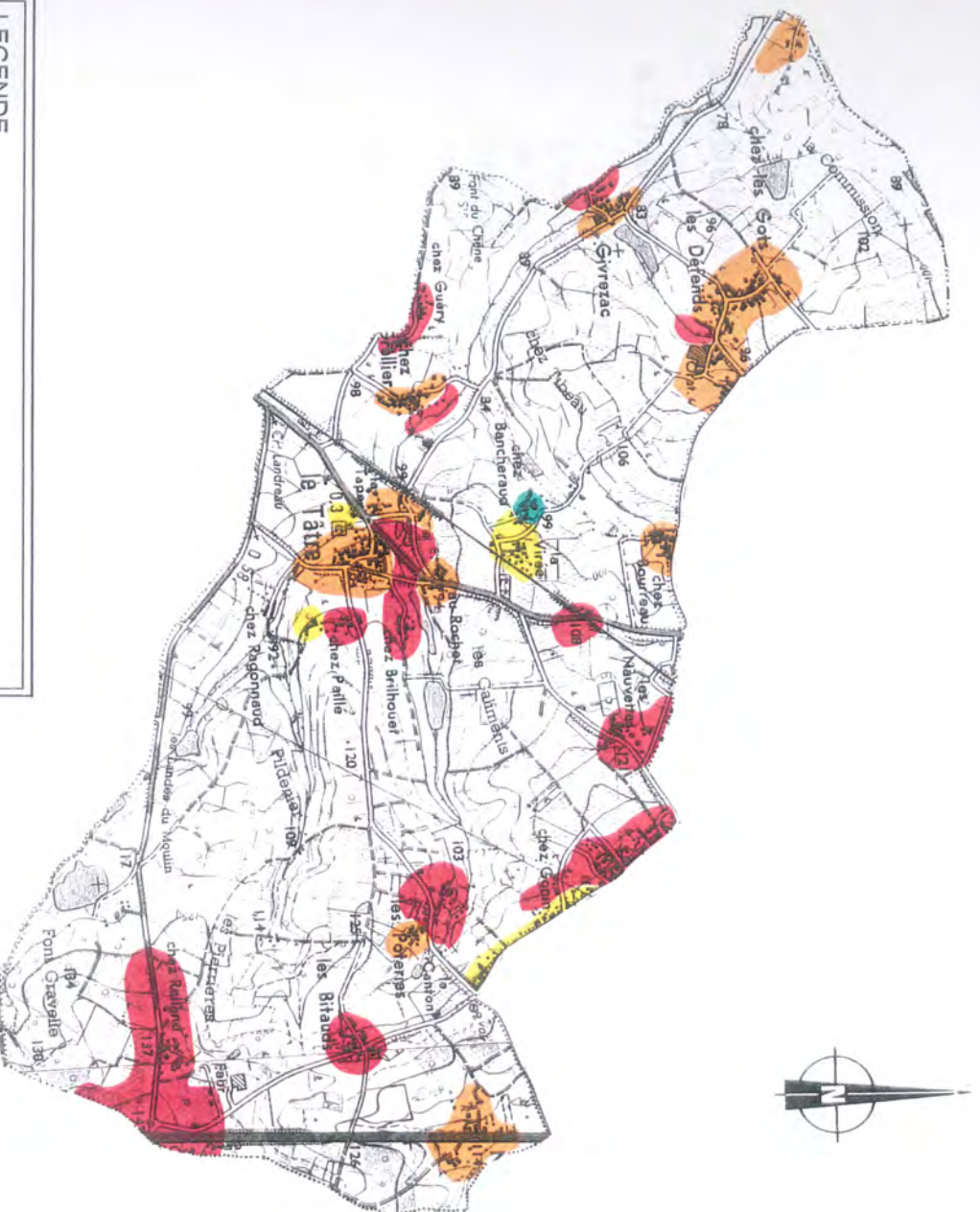


Cartes I.G.N. 1633 O © - Echelle 1/25 000°

Figure 5a : Carte d'aptitude des sols

Commune de LE TÂTRE

CARTE D'APTITUDE DES SOLS



LEGENDE



Aptitude satisfaisante : Pas de contraintes, profondeur et infiltration suffisante. Epandage par tranchées d'infiltration.

Aptitude moyenne : Sol présentant localement une perméabilité moyenne ou une profondeur insuffisante. Epandage par tranchées surdimensionnées ou filtres à sable non drainés.

Aptitude faible : Sol présentant des contraintes importantes pour l'épuration et la dispersion. Epandage par filtre à sable drainé.

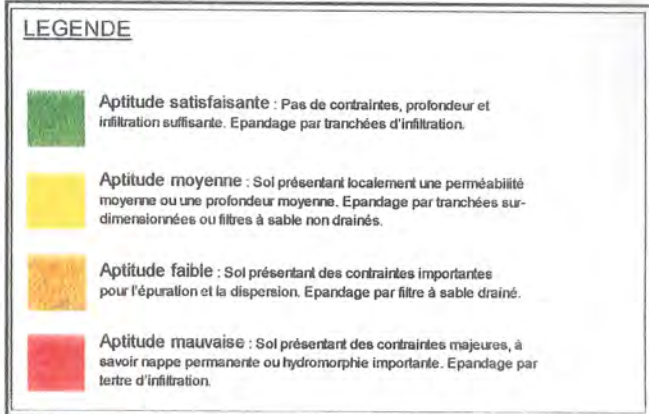
Aptitude mauvaise : Sol présentant des contraintes majeures, à savoir nappe permanente ou hydromorphie importante. Epandage par terre d'infiltration.

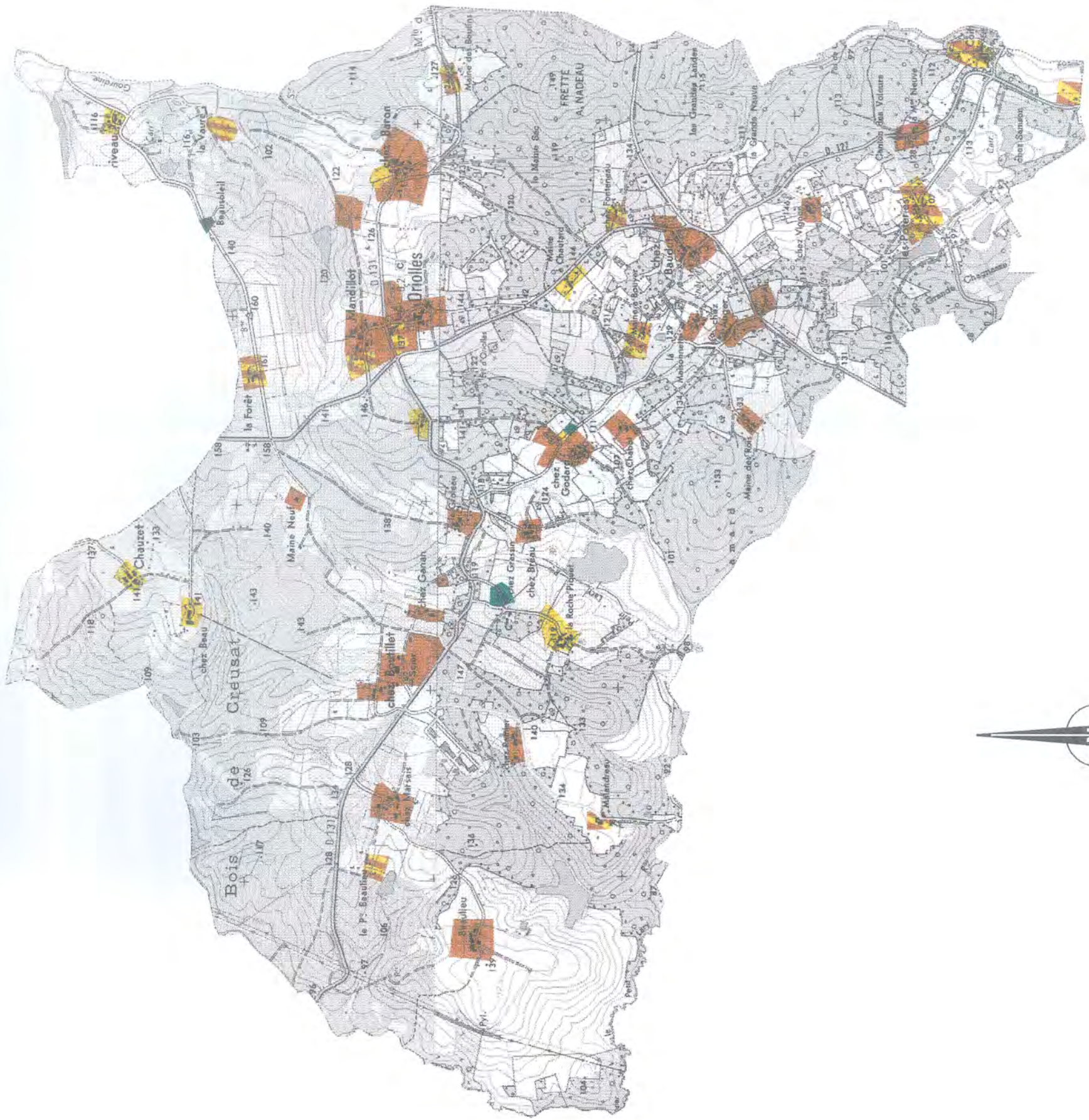
Carte I.G.N 1633 O. © - Echelle 1/25 000°



Fig. 5a : Carte des sols

Fig. 5a : Carte des sols





LEGENDE

 Aptitude satisfaisante : Pas de contraintes, profondeur et infiltration suffisante. Epannage par tranchées d'infiltrations.

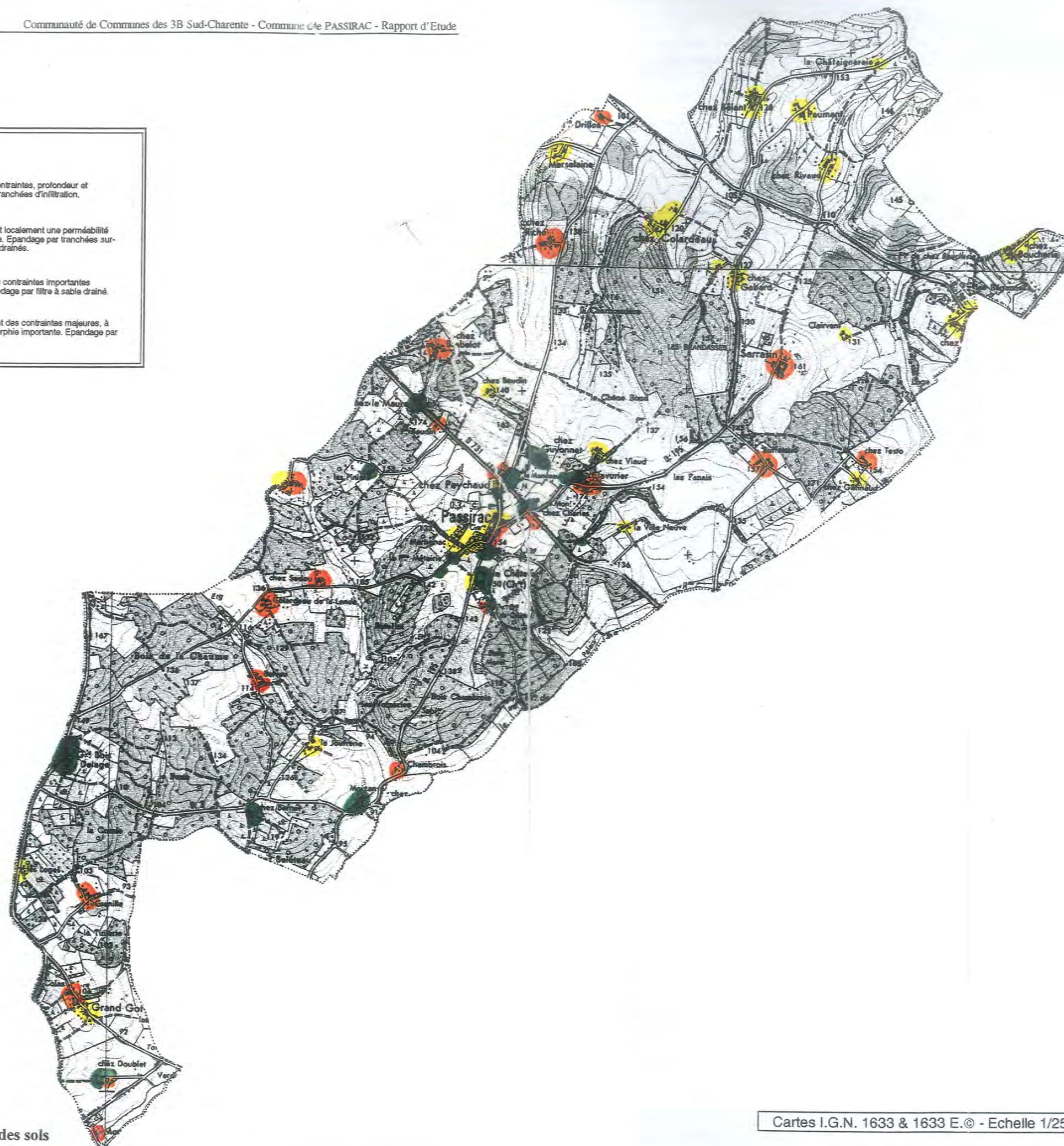
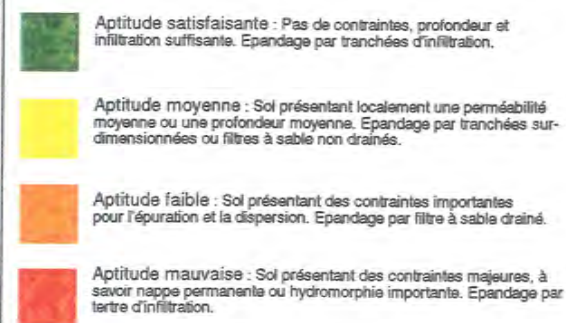
 Aptitude moyenne : Sol présentant localement une perméabilité moyenne ou une profondeur moyenne. Epannage par tranchées d'infiltrations surdimensionnées (2a) ou filtre à sable non drainé (2b).

 Aptitude moyenne à faible : Sol présentant une perméabilité très variable en fonction de la profondeur où l'on rencontre l'horizon argileux. Epannage par tranchées d'infiltrations surdimensionnées à faible profondeur ou filtre à sable drainé. Des sondages à la tarière et des tests d'infiltrations seront nécessaires avant toute réalisation d'un système d'assainissement autonome.

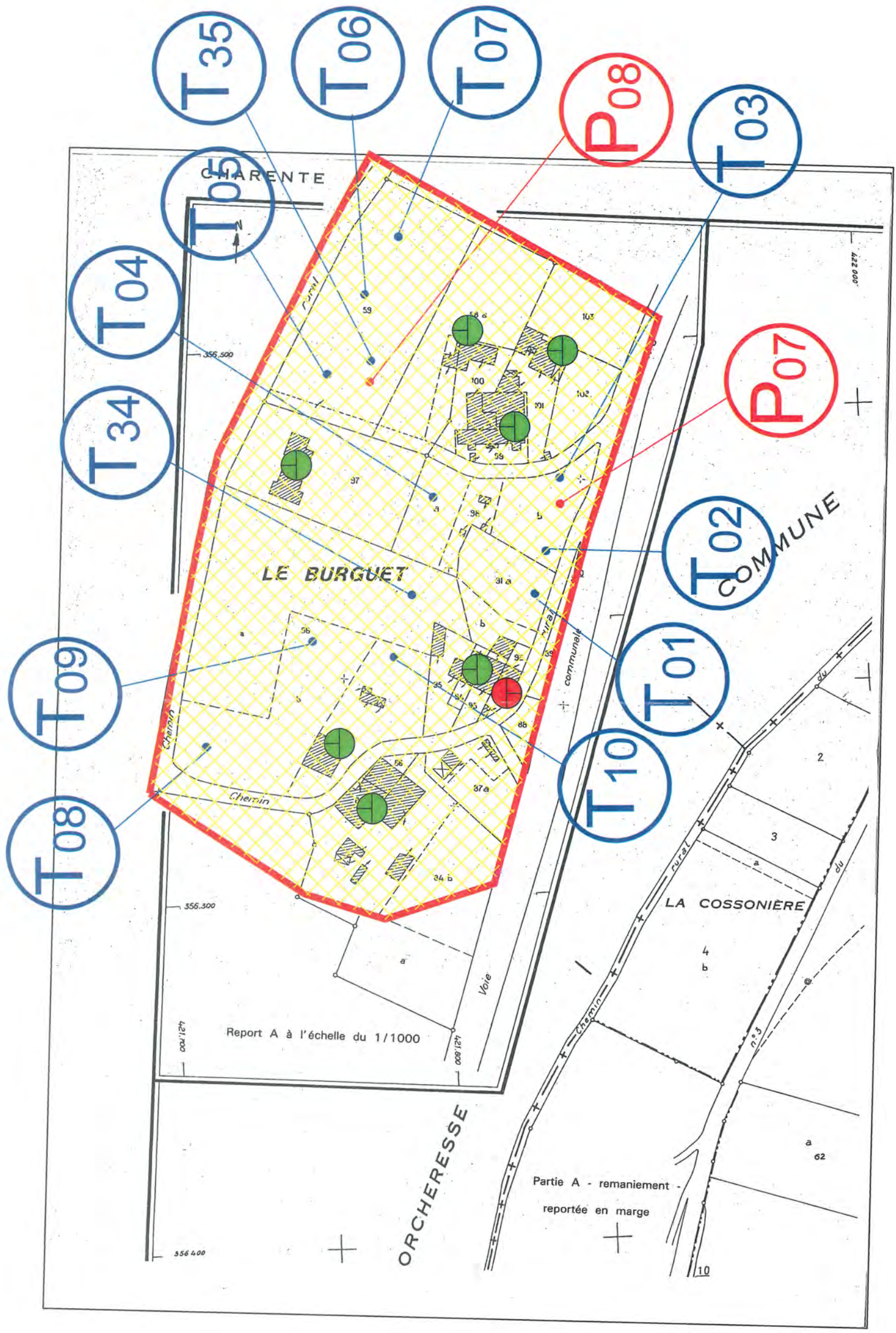
 Aptitude faible : Sol présentant des contraintes importantes pour l'épuration et la dispersion. Epannage par filtre à sable drainé.

 Aptitude mauvaise : Sol présentant des contraintes majeures, à savoir nappe permanente ou hydromorphie importante. Epannage par terre d'infiltration.

Figure 5a - Carte d' aptitude des Sols



Cartes I.G.N. 1633 & 1633 E.© - Echelle 1/25 000°



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de PERIGNAC - Le Burget- zone 1

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif



Légende :

Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

- Sans contrainte
- Contrainte de surface
- Contrainte d'encombrement
- Contrainte d'exutoire
- Contrainte de topographie

F01 : Fosse à la pelle mécanique

T01 : Sondage à la tarière à main

P01 : Test de perméabilité

Tranchées d'infiltration à faible profondeur

Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées

Filtre à sable vertical non drainé

Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné

Filtre à sable vertical drainé

Filtre à sable vertical surélevé drainé

Terre d'infiltration

Echelle : 1 / 2000



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de PERIGNAC - Les sables- zone 2
Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :



LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

- Sans contrainte
- Contrainte de surface
- Contrainte d'encombrement
- Contrainte d'exutoire
- Contrainte de topographie

- F01 : Fosse à la pelle mécanique
- T01 : Sondage à la tarière à main
- P01 : Test de perméabilité



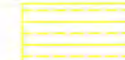
Tranchées d'infiltration à faible profondeur



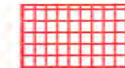
Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées



Filtre à sable vertical non drainé



Filtre à sable vertical drainé

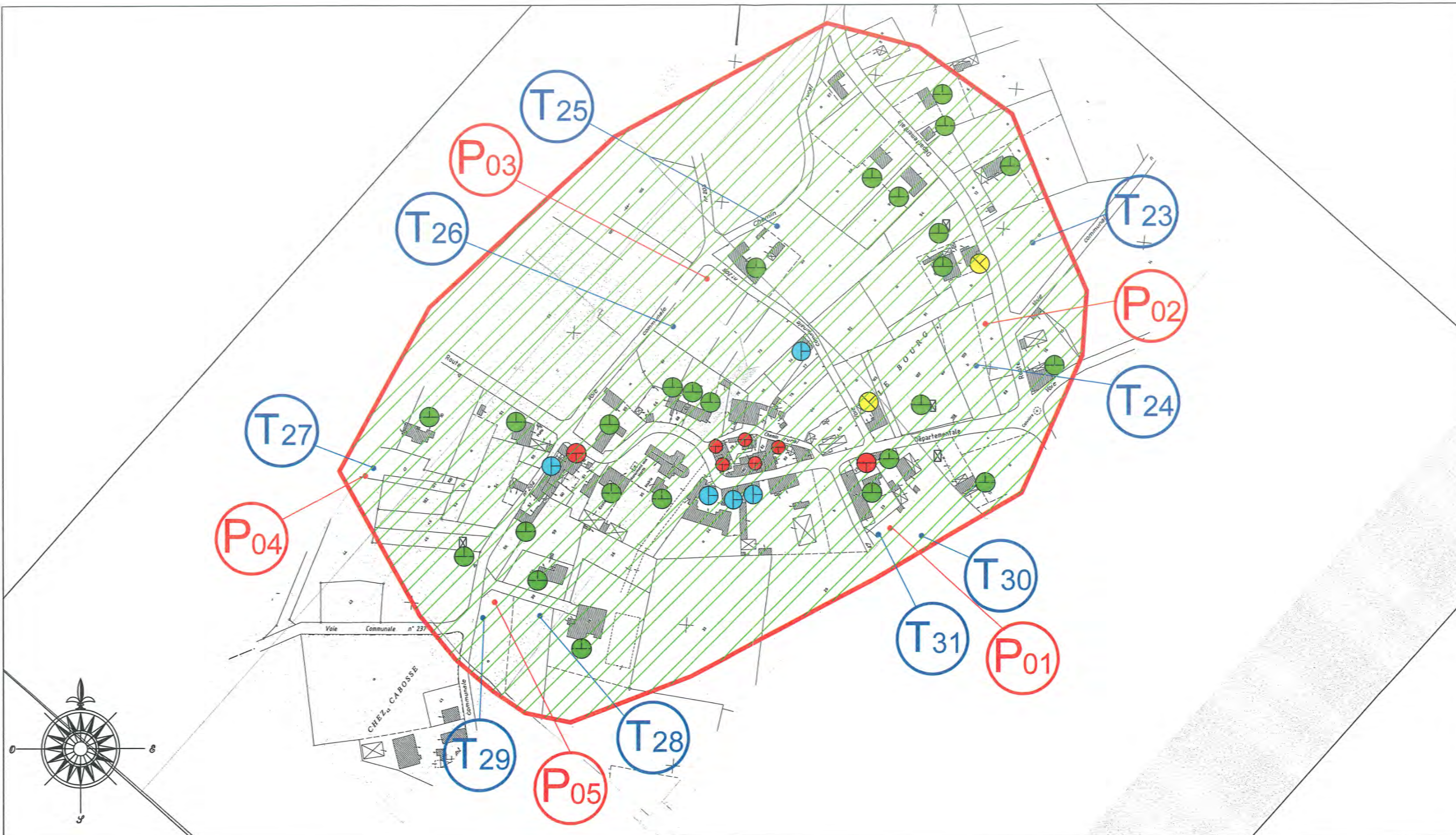


Filtre à sable vertical surélevé drainé



Terre d'infiltration

Echelle :
1 / 2000



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de PERIGNAC - Le Bourg - zone 3
Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :



: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

- Sans contrainte
- Contrainte de surface
- Contrainte d'encombrement
- Contrainte d'exutoire
- Contrainte de topographie

- F01 : Fosse à la pelle mécanique
- T01 : Sondage à la tarière à main
- P01 : Test de perméabilité



Tranchées d'infiltration à faible profondeur



Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées



Filtre à sable vertical non drainé



Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné



Filtre à sable vertical drainé

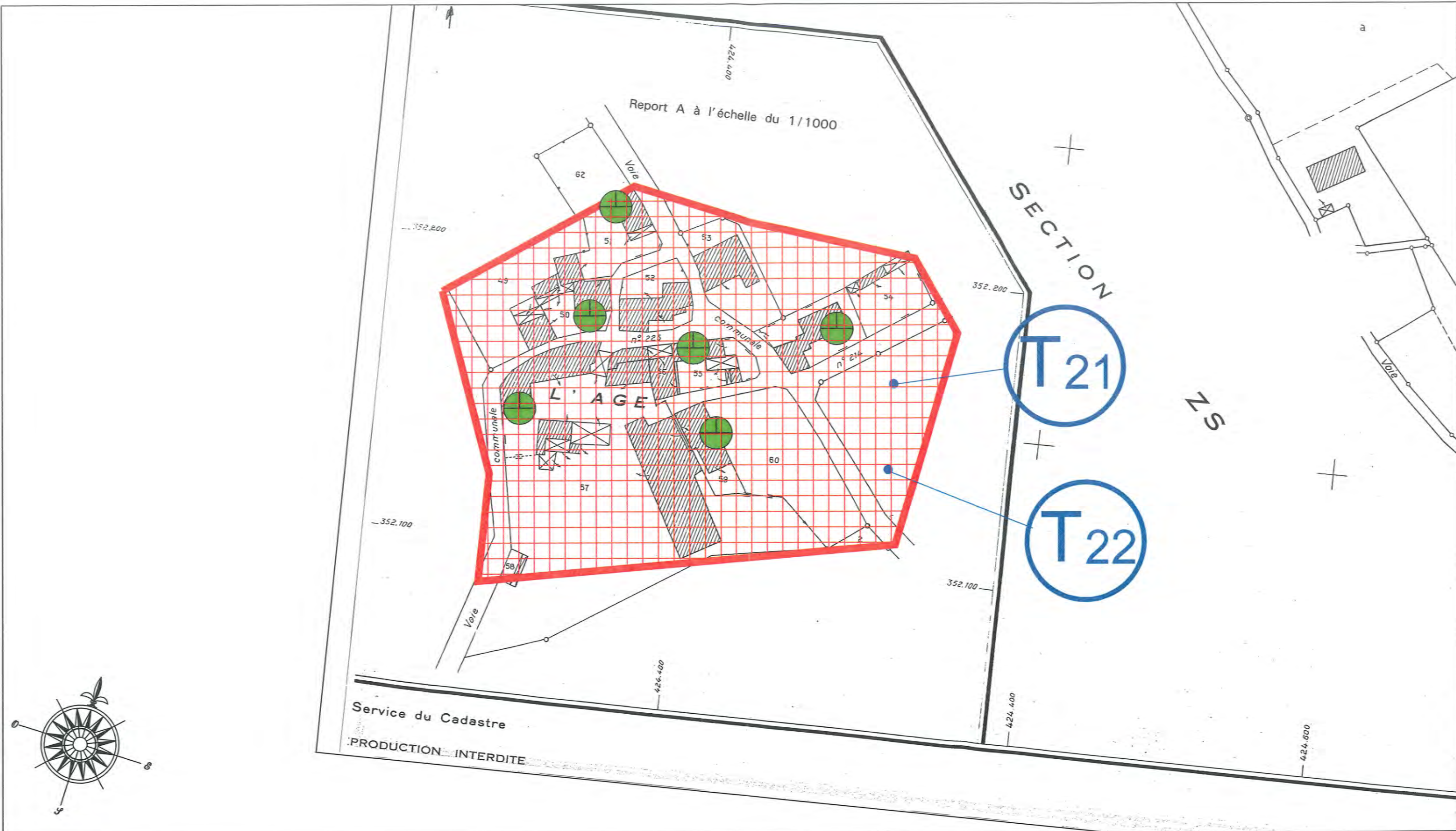


Filtre à sable vertical surélevé drainé



Terre d'infiltration

Echelle :
1 / 2500



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de PERIGNAC - l'Age- zone 4
Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :



: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

- Sans contrainte
- Contrainte de surface
- Contrainte d'encombrement
- Contrainte d'exutoire
- Contrainte de topographie



: Fosse à la pelle mécanique



: Sondage à la tarière à main



: Test de perméabilité



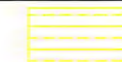
Tranchées d'infiltration à faible profondeur



Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées



Filtre à sable vertical non drainé



Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné



Filtre à sable vertical drainé

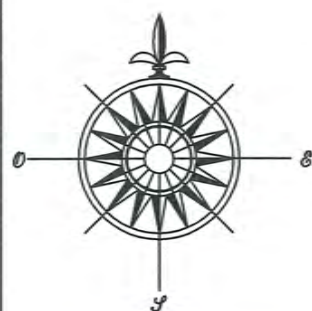


Filtre à sable vertical surélevé drainé



Trotte d'infiltration

Echelle :
1 / 1500



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de PERIGNAC - Les Justices- zone 5
Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :



LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

- Sans contrainte
- Contrainte de surface
- Contrainte d'encombrement
- Contrainte d'exutoire
- Contrainte de topographie

- F01 : Fosse à la pelle mécanique
- T01 : Sondage à la tarière à main
- P01 : Test de perméabilité

- Tranchées d'infiltration à faible profondeur
- Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées
- Filtre à sable vertical non drainé

- Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné
- Filtre à sable vertical drainé
- Filtre à sable vertical surélevé drainé

- Torte d'infiltration
- Zone d'assainissement collectif

Echelle :
1 / 1500

Commune de REIGNAC

CARTE D'APTITUDE DES SOLS

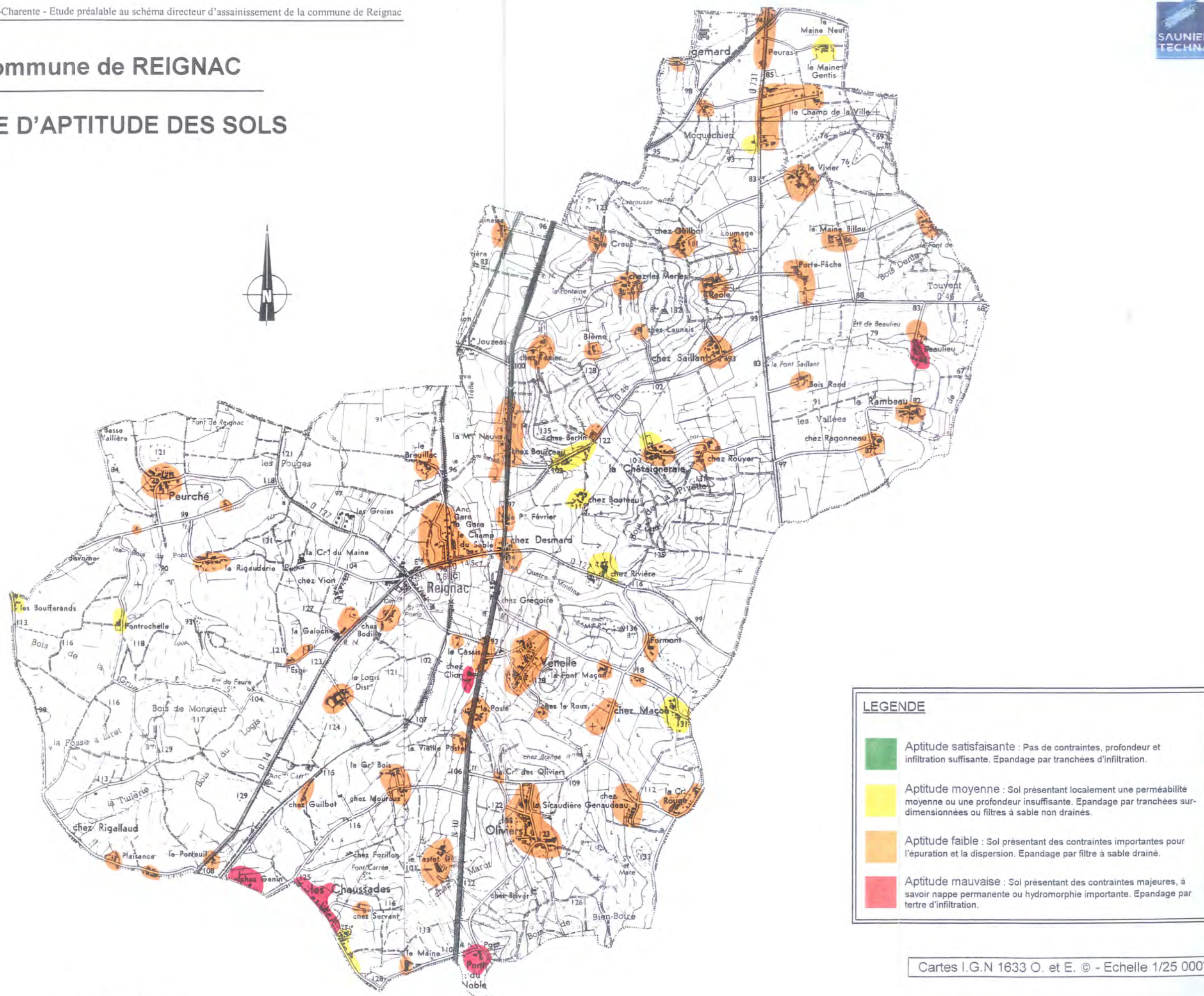
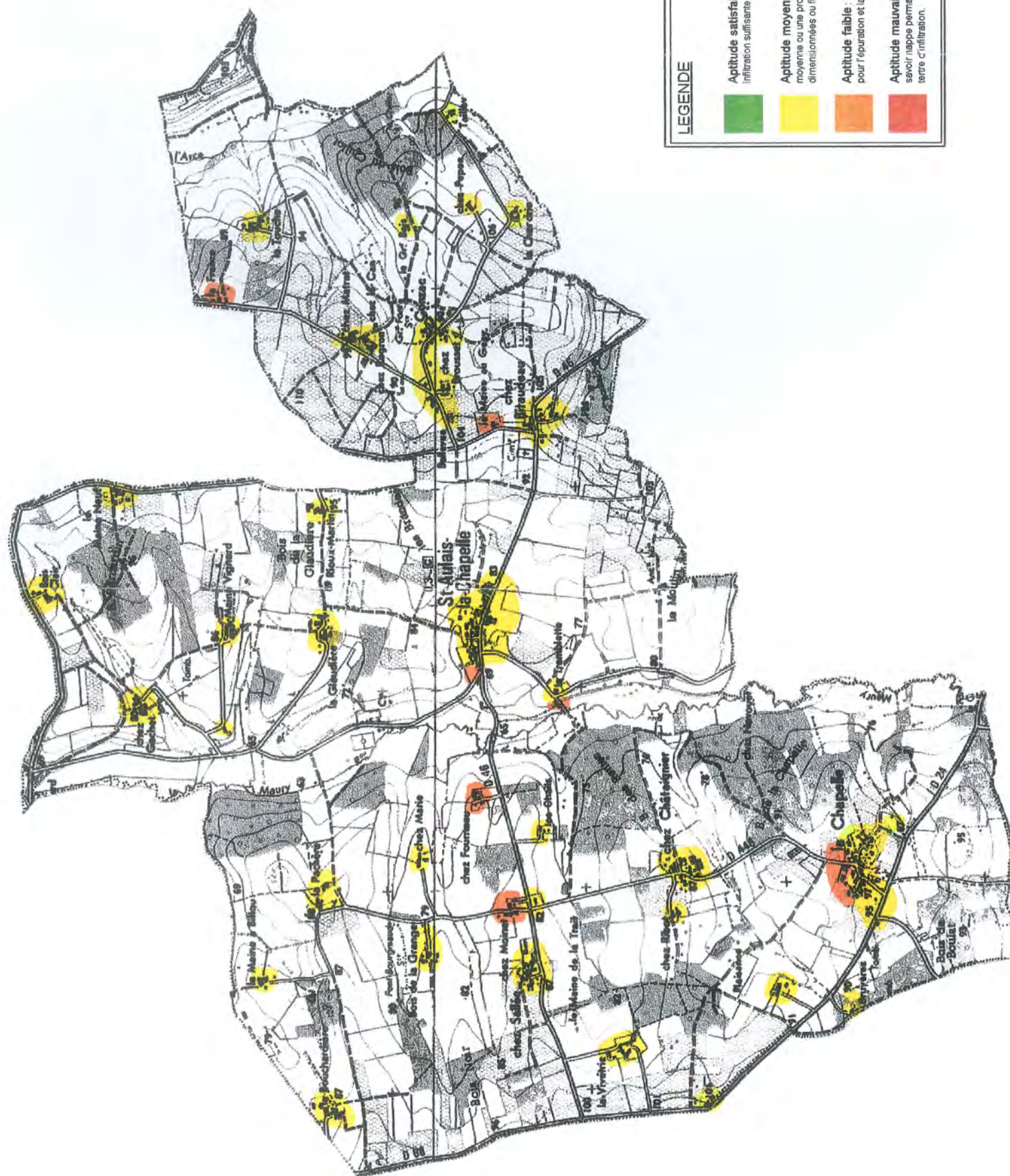


Fig. 5a : Carte des sols



LEGENDE

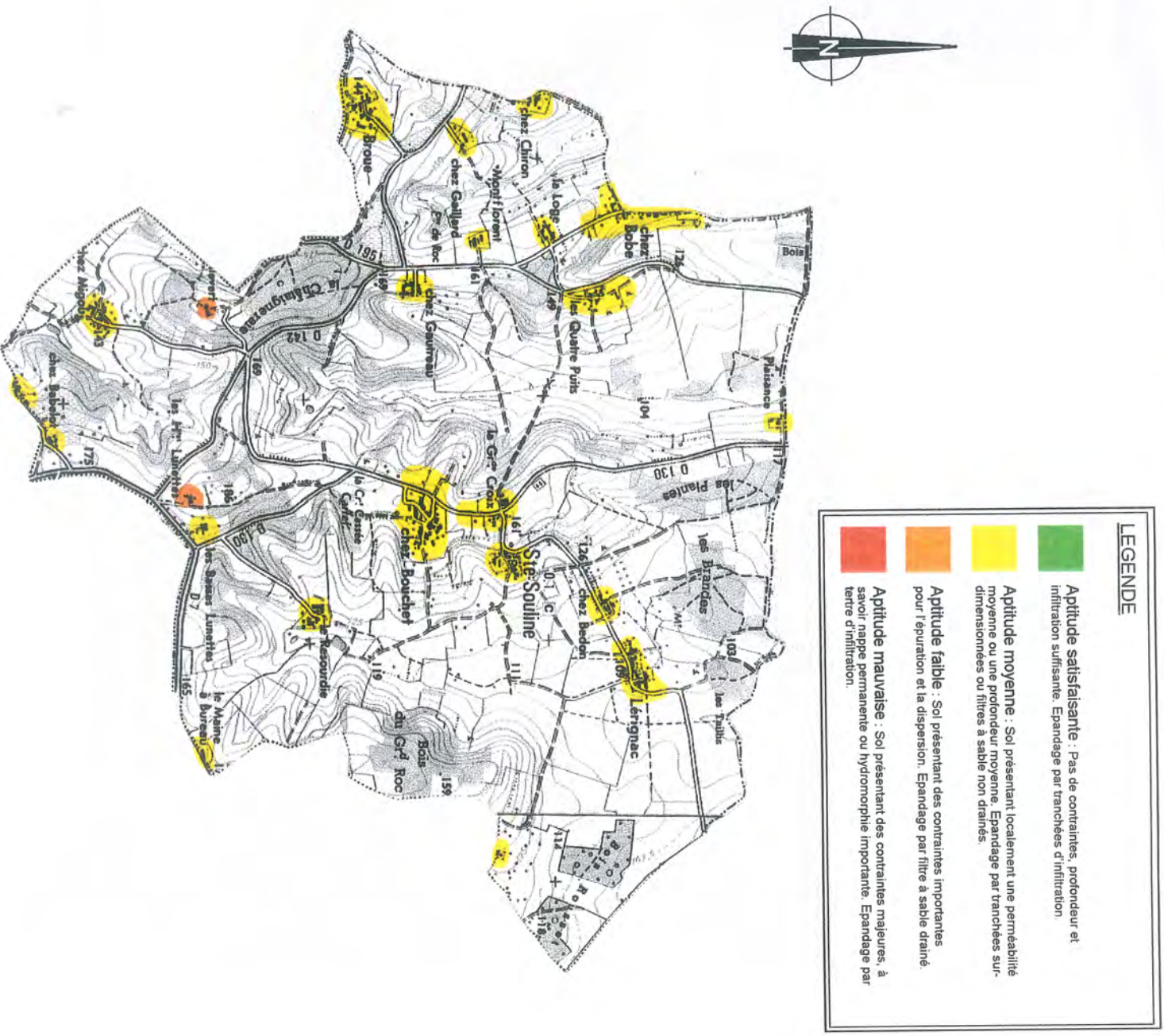
- Aptitude satisfaisante** : Pas de contraintes, profond et infiltration suffisante. Epandage par tranchées d'infiltration.
- Aptitude moyenne** : Sol présentant localement une perméabilité moyenne ou une profondeur moyenne. Epandage par tranchées sur dimensionnées ou filtres à sable non drainés.
- Aptitude faible** : Sol présentant des contraintes importantes pour l'épuration et la dispersion. Epandage par filtre à sable drainé.
- Aptitude mauvaise** : Sol présentant des contraintes majeures, à savoir nappes permanentes ou hydromorphie importante. Epandage par terre d'infiltration.



LEGENDE

- **Aptitude satisfaisante** : Pas de contraintes, profondeur et infiltration suffisante. Epannage par tranchées d'infiltration
- **Aptitude moyenne** : Sol présentant localement une perméabilité moyenne ou une profondeur moyenne. Epannage par tranchées sur dimensions ou filtres à sable non drainés.
- **Aptitude faible** : Sol présentant des contraintes importantes pour l'épandage et la dispersion. Epannage par filtre à sable drainé.
- **Aptitude mauvaise** : Sol présentant des contraintes majeures, à savoir nappe permanente ou hydromorphie importante. Epannage par lecture d'infiltration

Fig. 5a : Carte des sols



Carte I.G.N. 1633 E. -1733 O. © - Echelle 1/25 000°

Fig. 5a : Carte des sols

	Apptitude satisfaisante : Pas de contraintes, profondeur et infiltration suffisante. Epandage par tranchées d'infiltration.
	Apptitude moyenne : Sol présentant localement une perméabilité moyenne ou une profondeur moyenne. Epandage par tranchées sur-dimensionnées ou litres à sable non drainés.
	Apptitude faible : Sol présentant des contraintes importantes pour l'épuration et la dispersion. Epandage par filtre à sable drainé.
	Apptitude mauvaise : Sol présentant des contraintes majeures, à savoir nappe permanente ou hydromorphie importante. Epandage par tertre d'infiltration.

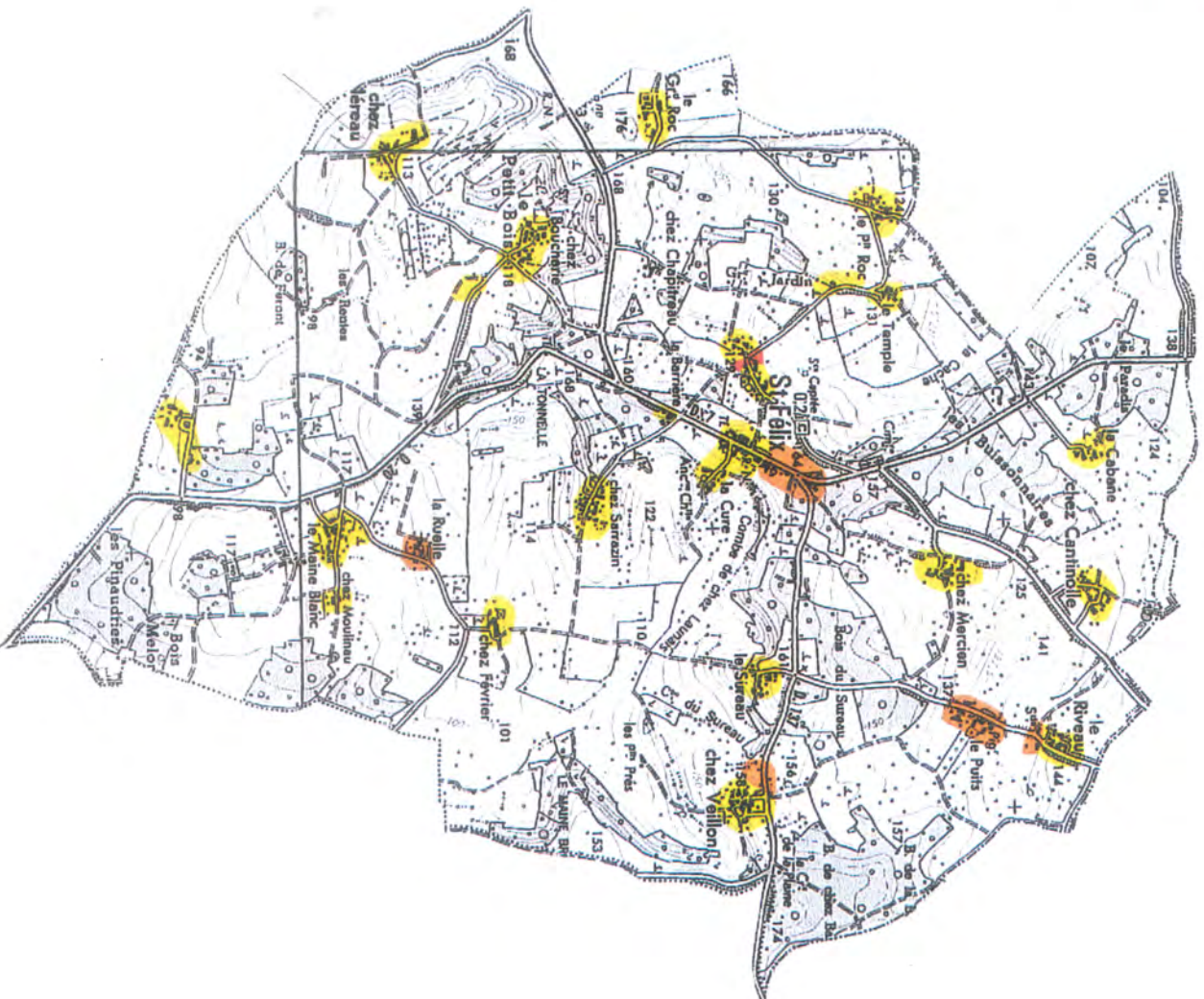
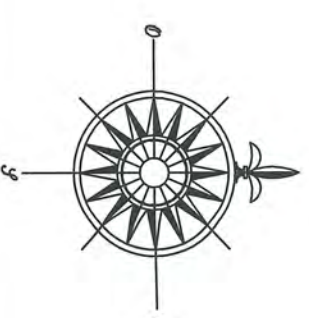
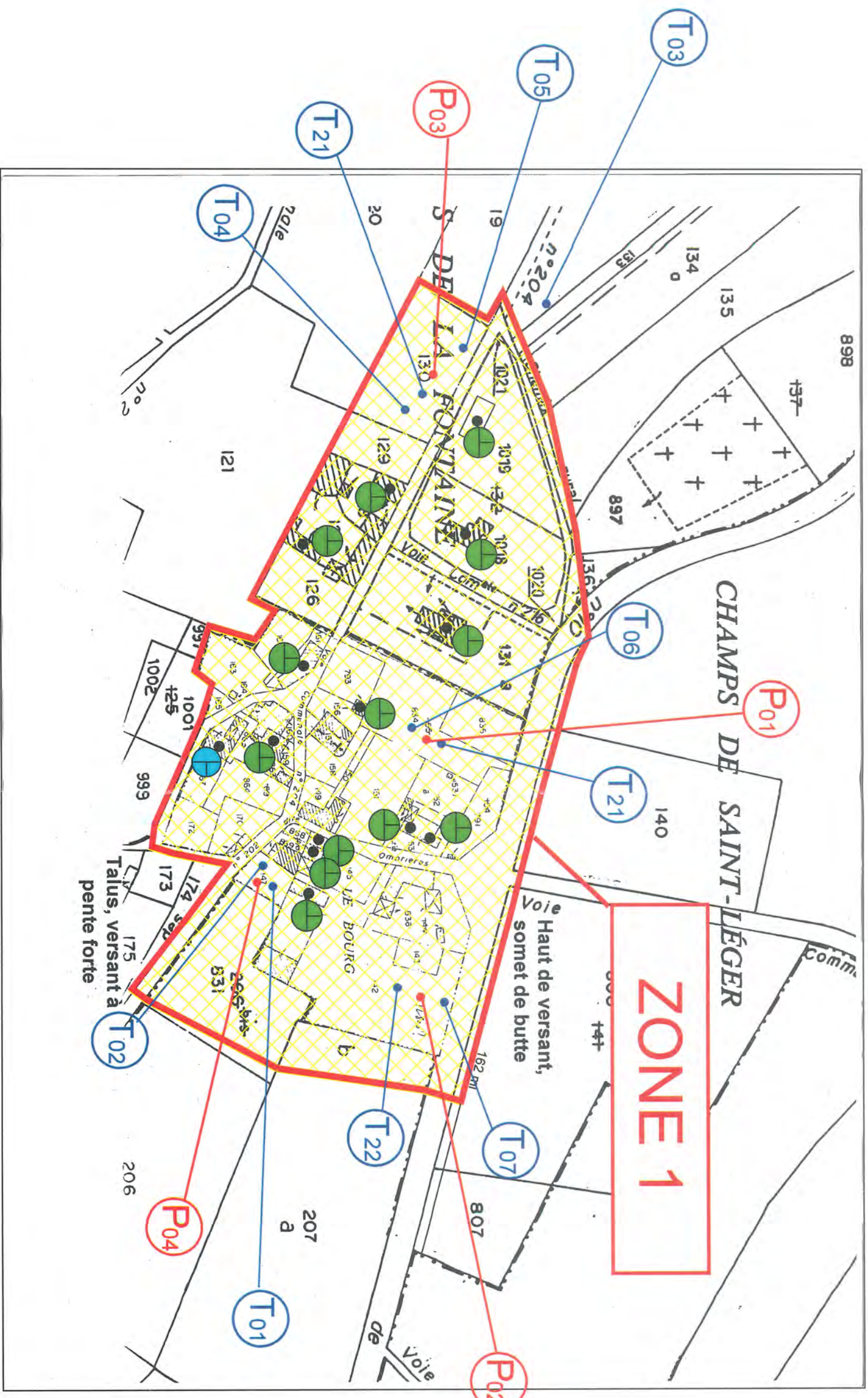


Fig. 5a : Carte des sols

Carte I.G.N. 1633 E.-1733 O.-1734 O. © - Echelle 1/25 000



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de Saint LEGER - zone du Bourg : zone 1
 Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :



: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

Sans contrainte

Contrainte de surface

Contrainte d'encombrement

Contrainte d'exutoire

Contrainte de topographie



F01 : Fosse à la pelle mécanique



T01 : Sondage à la tarière à main



P01 : Test de perméabilité



Tranchées d'infiltration à faible profondeur



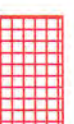
Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées



Filtre à sable vertical non drainé



Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné



Filtre à sable vertical drainé



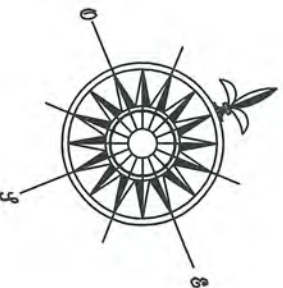
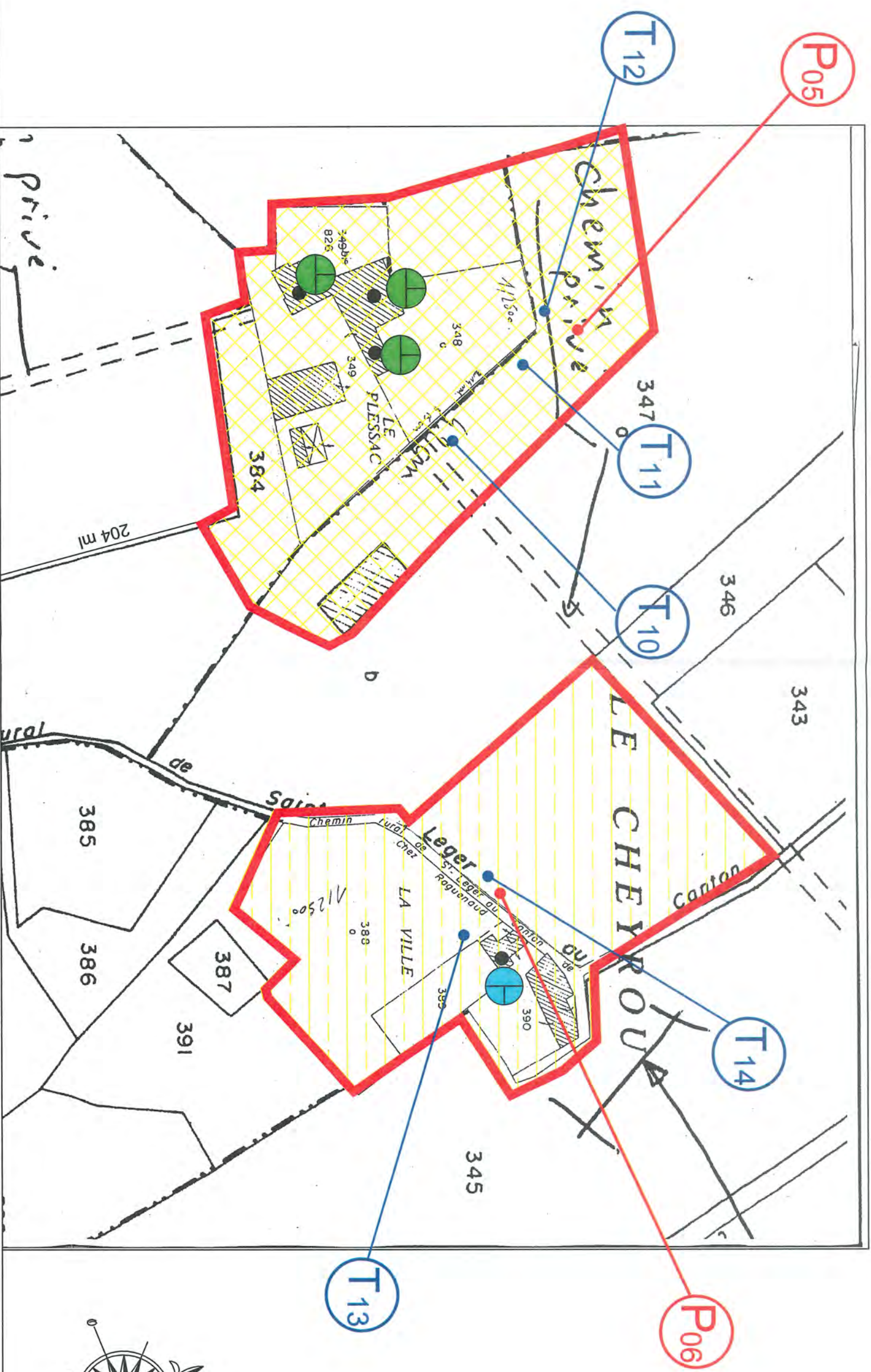
Filtre à sable vertical surélevé drainé



Torte d'infiltration

Echelle :

1 / 2000



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de Saint LEGER - zone 2 : La Ville - Le Pleyssac

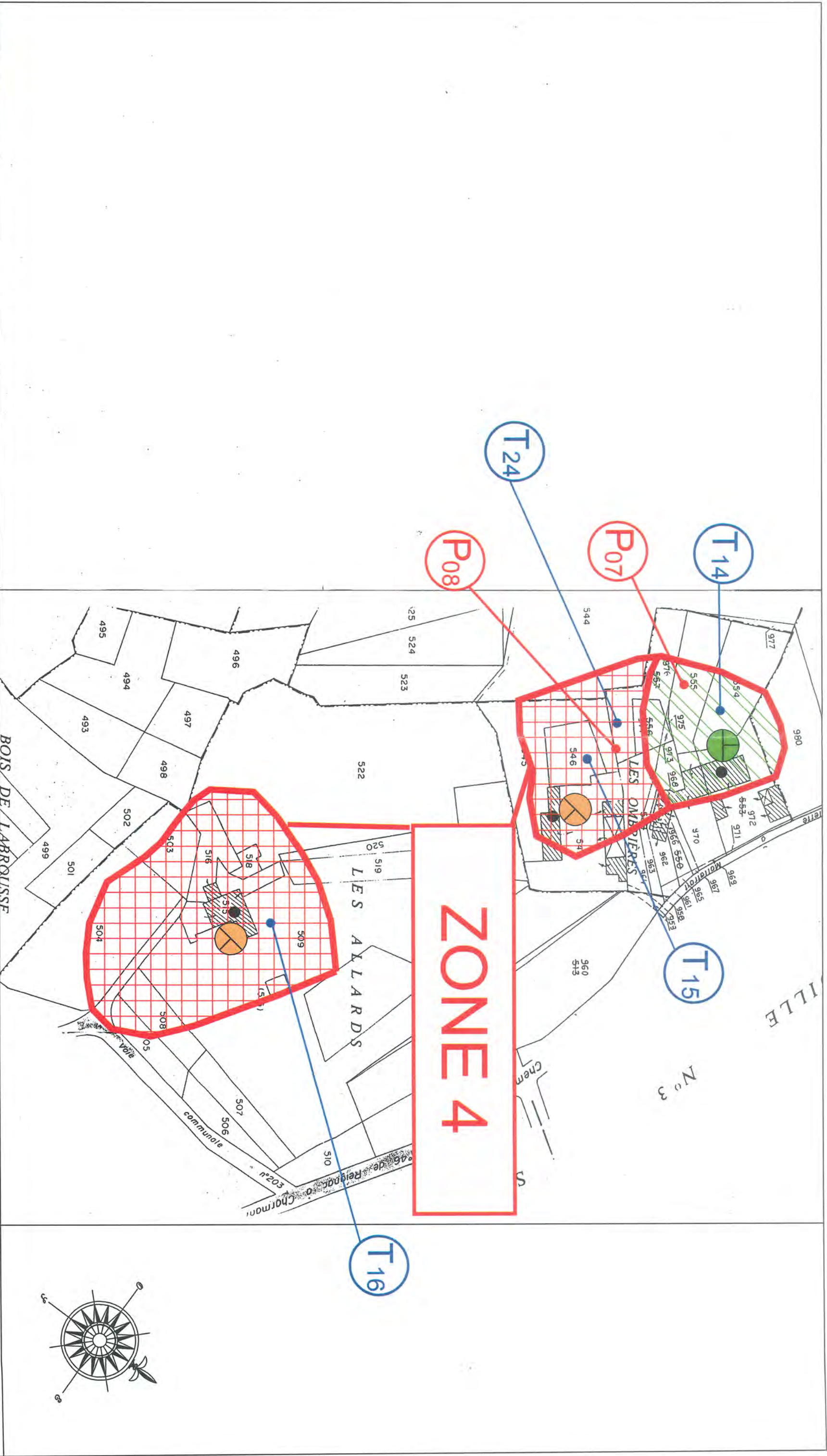
Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT			
	Sans contrainte		F01 : Fosse à la pelle mécanique
	Contrainte de surface		T01 : Sondage à la tarière à main
	Contrainte d'encombrement		P01 : Test de perméabilité
	Contrainte d'exutoire		
	Contrainte de topographie		
	Tranchées d'infiltration à faible profondeur		Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné
	Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées		Filtre à sable vertical drainé
	Filtre à sable vertical non drainé		Filtre à sable vertical surélevé drainé
	Torres d'infiltration		

Légende :

: Zone d'étude

Echelle :
1 / 1500



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de Saint LEGER - zone 4 : Les Ombrières
Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :



: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

- Sans contrainte
- Contrainte de surface
- Contrainte d'encombrement
- Contrainte d'exutoire
- Contrainte de topographie



F01 : Fosse à la pelle mécanique



T01 : Sondage à la tarière à main



P01 : Test de perméabilité



Tranchées d'infiltration à faible profondeur



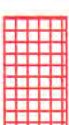
Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées



Filtre à sable vertical non drainé



Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné



Filtre à sable vertical drainé



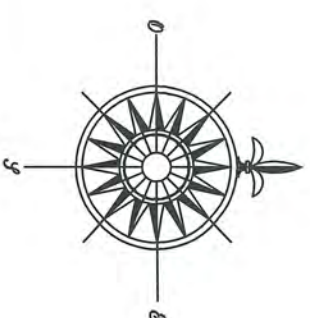
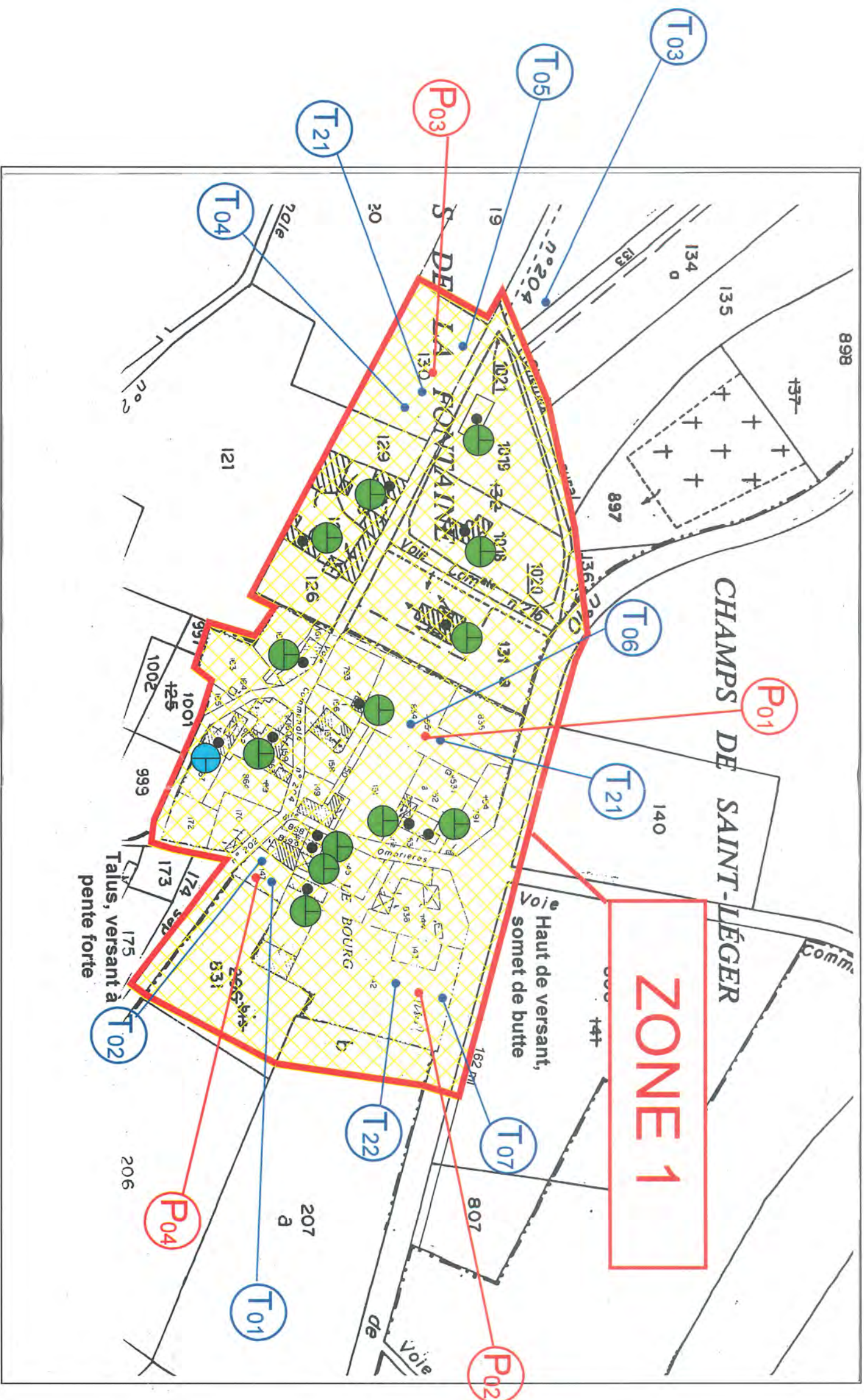
Filtre à sable vertical surélevé drainé



Terre d'infiltration

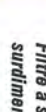
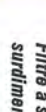
Echelle :

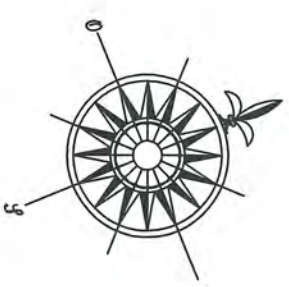
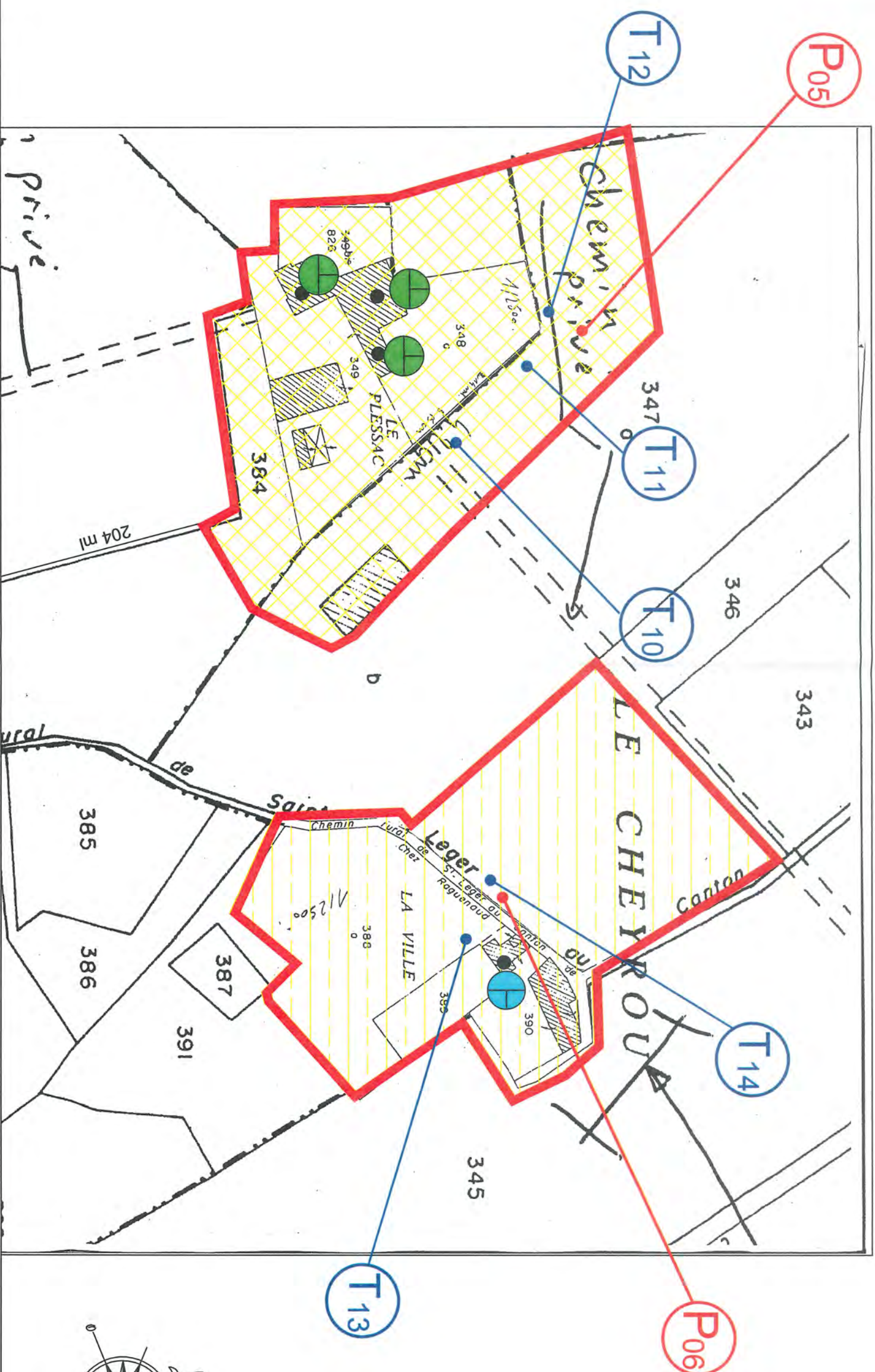
1 / 1500



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de Saint LEGER - zone du Bourg : zone 1

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :		Légende - CONTRAINTES D'HABITAT		Echelle : 1 / 2000
 : Zone d'étude		 Sans contrainte	 F01 : Fosse à la pelle mécanique	
		 Contrainte de surface	 T01 : Sondage à la tarière à main	
		 Contrainte d'encombrement	 P01 : Test de perméabilité	
		 Contrainte d'exutoire		
		 Contrainte de topographie		
		 Tranchées d'infiltration à faible profondeur	 Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné	
		 Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées	 Filtre à sable vertical drainé	
		 Filtre à sable vertical non drainé	 Filtre à sable vertical surélevé drainé	
		 Terre d'infiltration		



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de Saint LEGER - zone 2 : La Ville - Le Pleyssac
Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :



: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT	
	Sans contrainte
	Contrainte de surface
	Contrainte d'encombrement
	Contrainte d'exutoire
	Contrainte de topographie

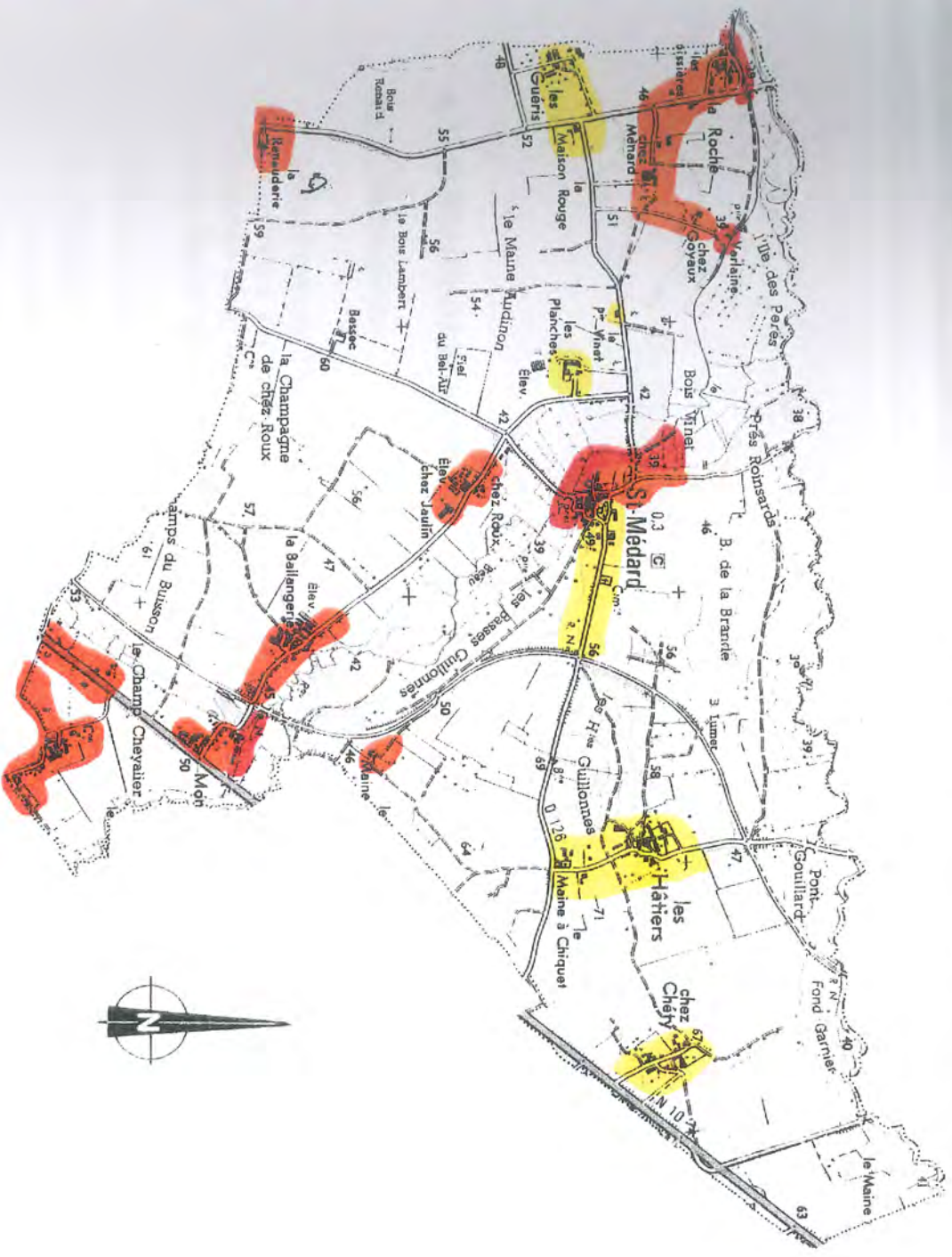
	F01 : Fosse à la pelle mécanique
	T01 : Sondage à la tarière à main
	P01 : Test de perméabilité

	Tranchées d'infiltration à faible profondeur
	Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées
	Filtre à sable vertical non drainé

	Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné
	Filtre à sable vertical drainé
	Filtre à sable vertical surélevé drainé

	Torte d'infiltration
--	----------------------

Echelle :
1 / 1500



LEGENDE

- **Aptitude satisfaisante :** Pas de contraintes, profondeur et infiltration suffisante. Epannage par tranchées d'infiltration.
- **Aptitude moyenne :** Sol présentant localement une perméabilité moyenne ou une profondeur moyenne. Epannage par tranchées sur-dimensionnées ou filtres à sable non drainés.
- **Aptitude faible :** Sol présentant des contraintes importantes pour l'épuration et la dispersion. Epannage par filtre à sable drainé.
- **Aptitude mauvaise :** Sol présentant des contraintes majeures, à savoir nappe permanente ou hydromorphie importante. Epannage par terre d'infiltration.

Carte I.G.N 1633 E. © - Echelle 1/25 000°



Fig. 5a : Carte des sols

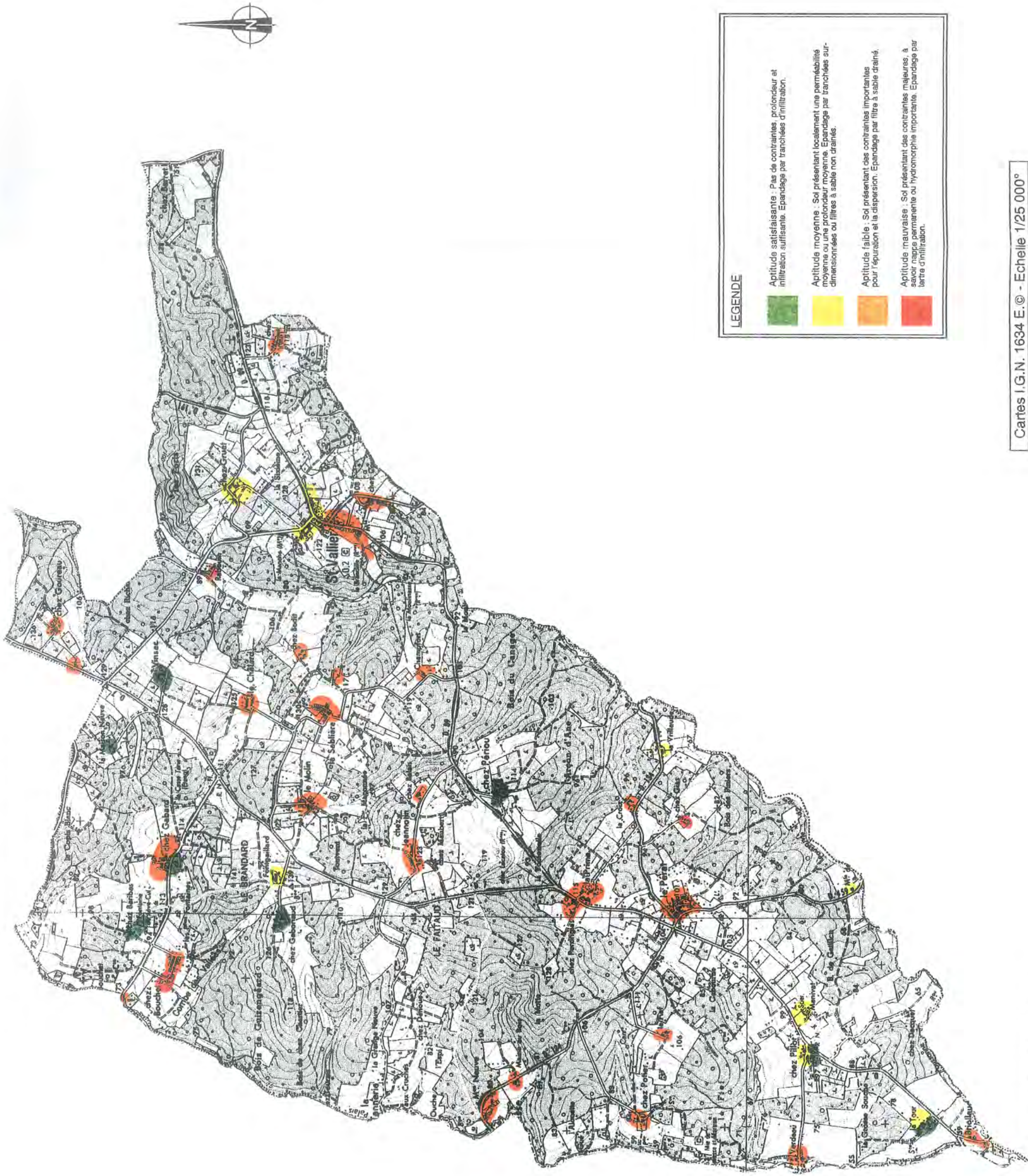


Figure 5a : Carte des sols

Cartes I.G.N. 1634 E.© - Echelle 1/25 000°

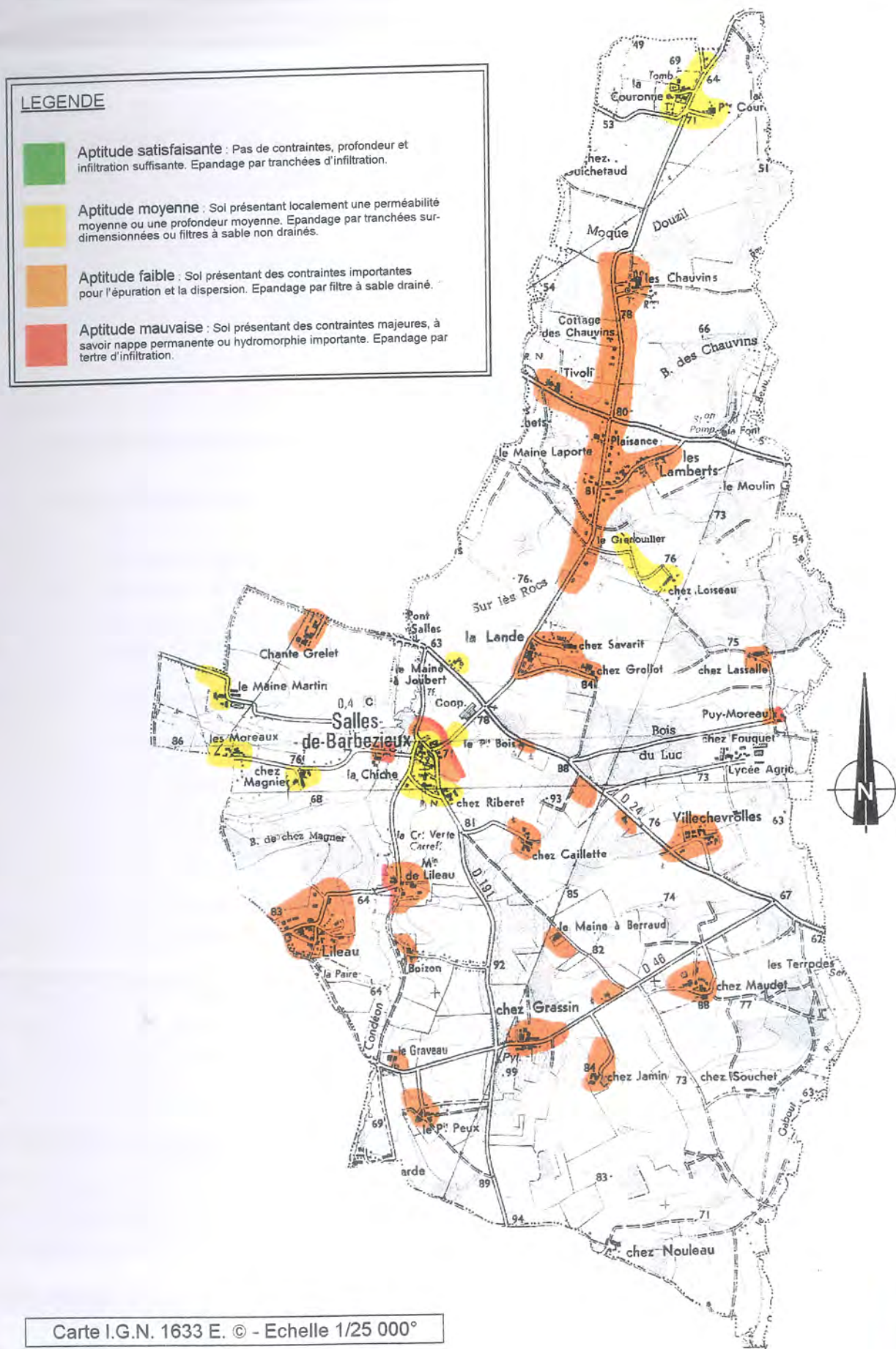
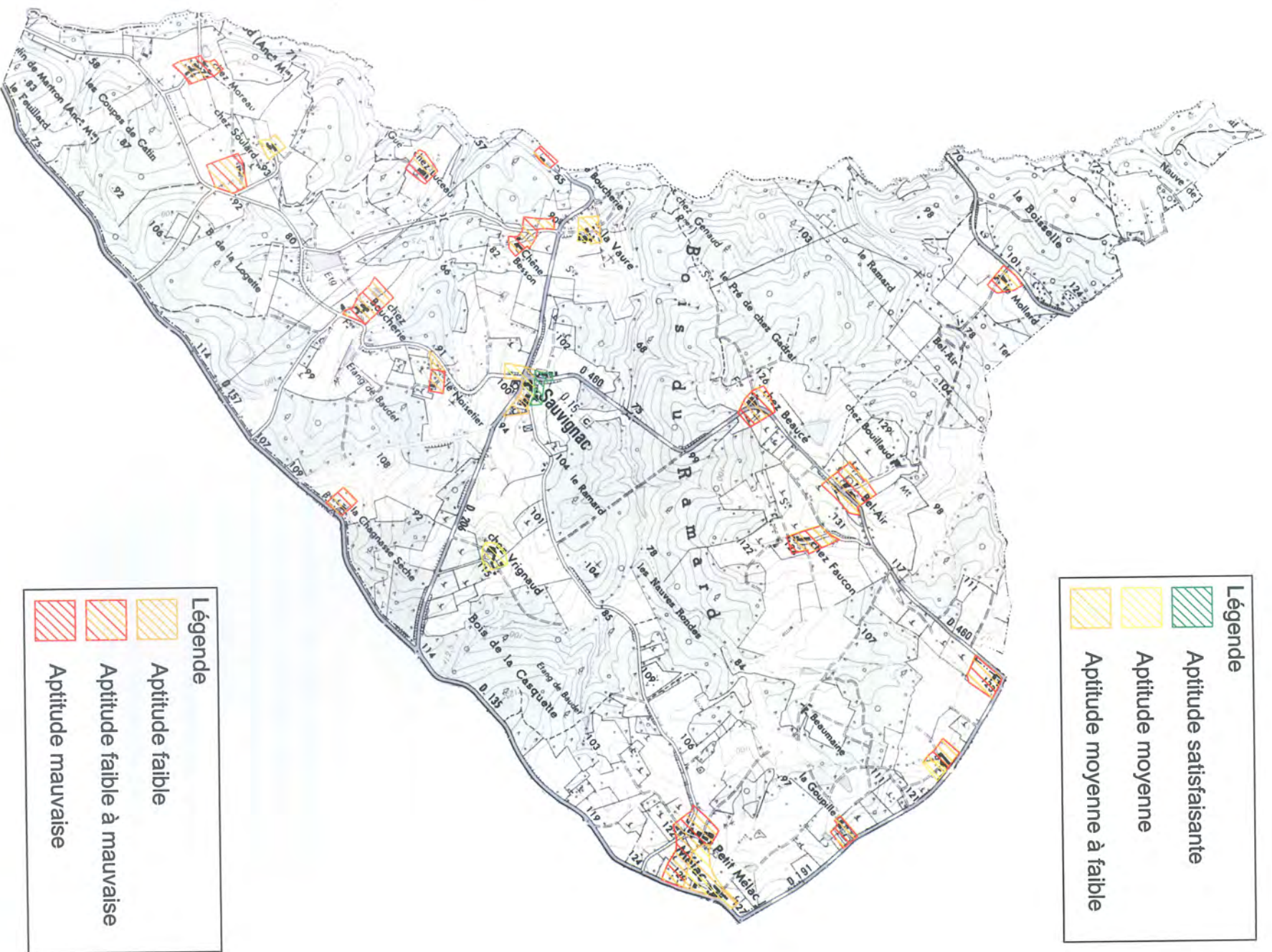


Fig. 5a : Carte des sols



Cartes I.G.N. 1634 E © - Echelle 1/25 000°

Figure 5a : Carte d'aptitude des Sols

Commune de TOUVERAC

CARTE D'APTITUDE DES SOLS

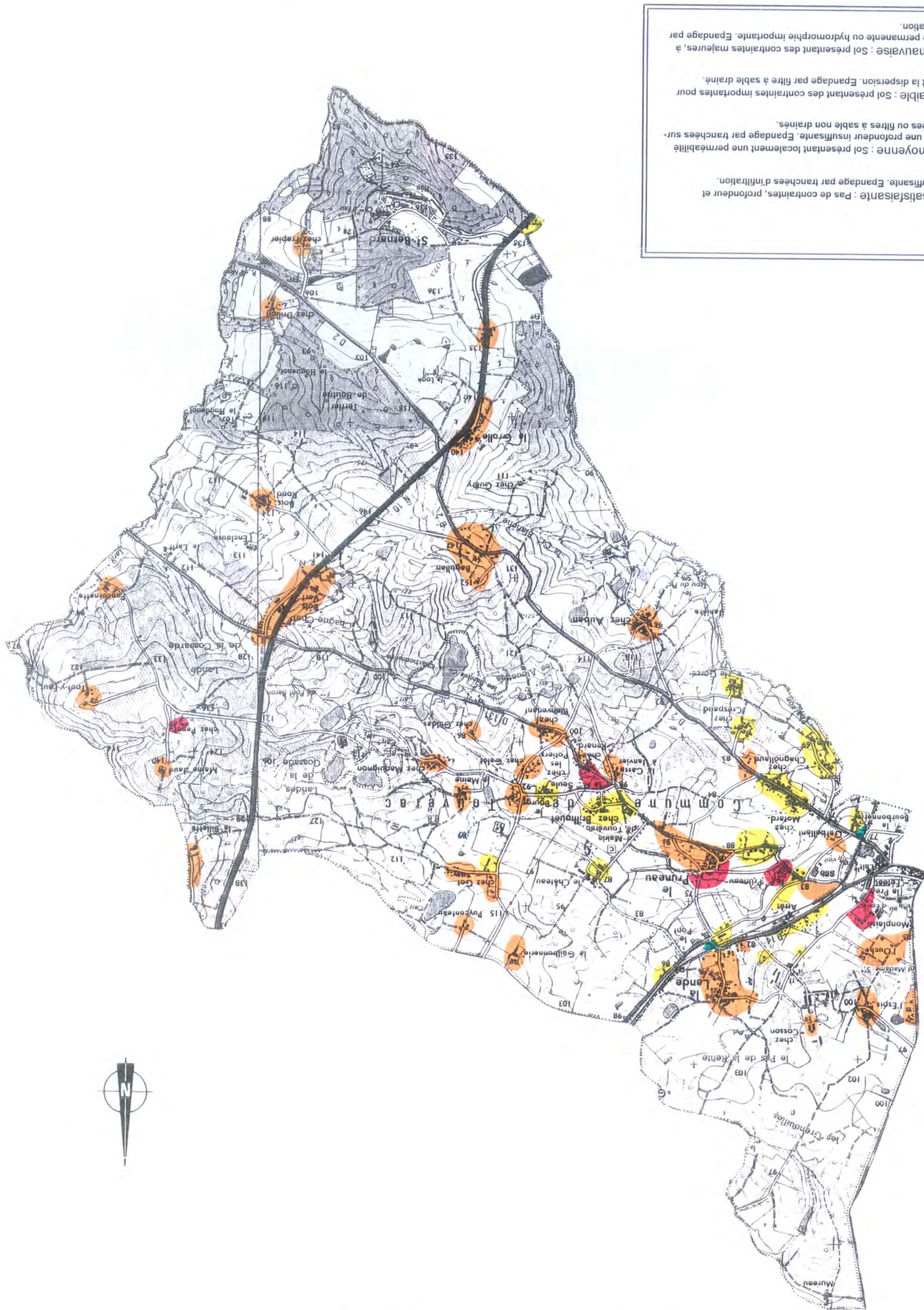
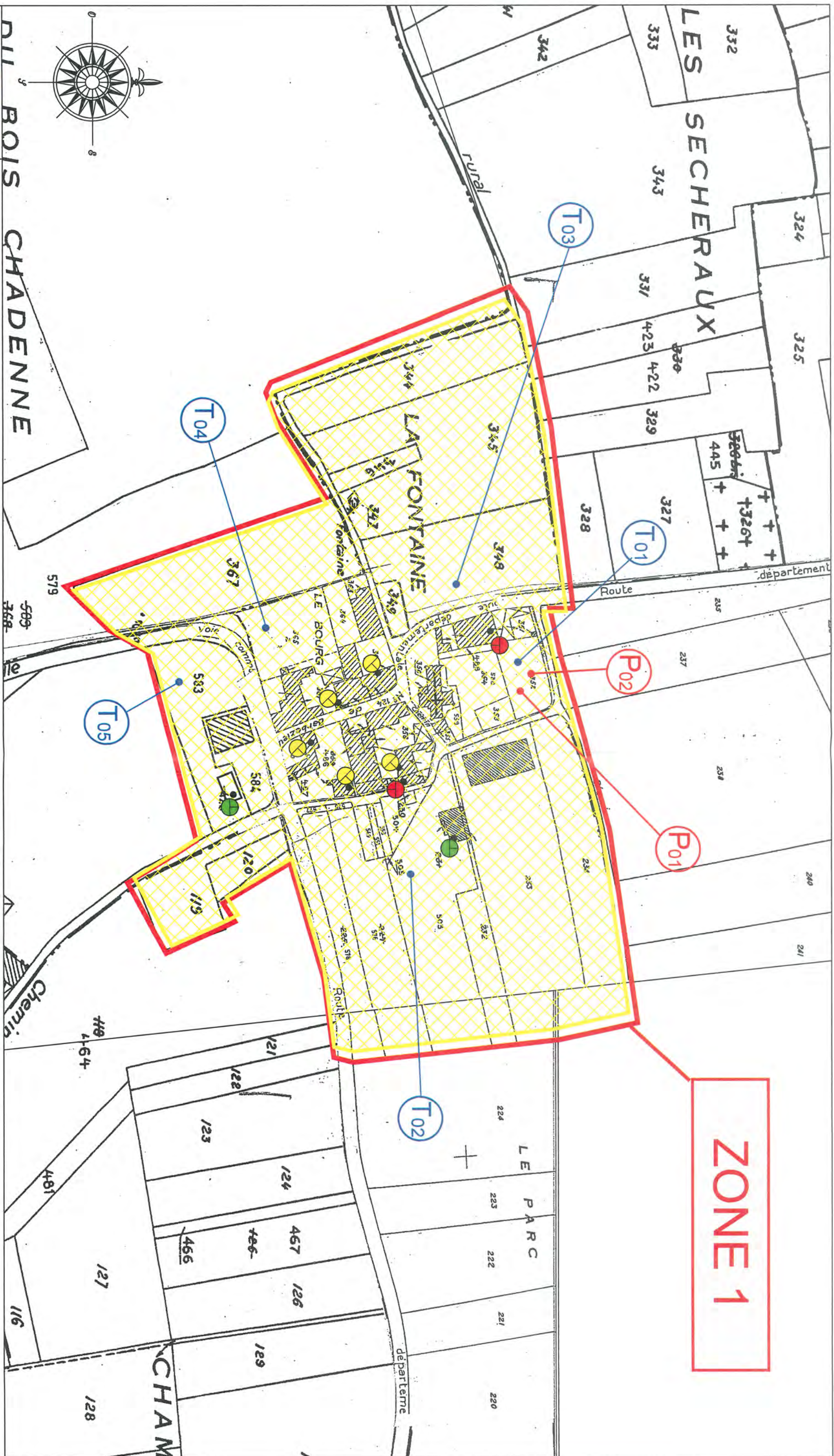


Fig. 5a : Carte des sols



Communauté de communes du Blanzacais - Commune d'AUBERVILLE - zone du bourg : Zone 1

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :



: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

Sans contrainte

Contrainte de surface

Contrainte d'encombrement

Contrainte d'extériorité

Contrainte de topographie

F01

: Fosse à la pelle mécanique

T01

: Sondage à la tarière à main

P01

: Test de perméabilité

Tranchées d'infiltration à faible profondeur

Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées

Filtre à sable vertical non drainé

Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné

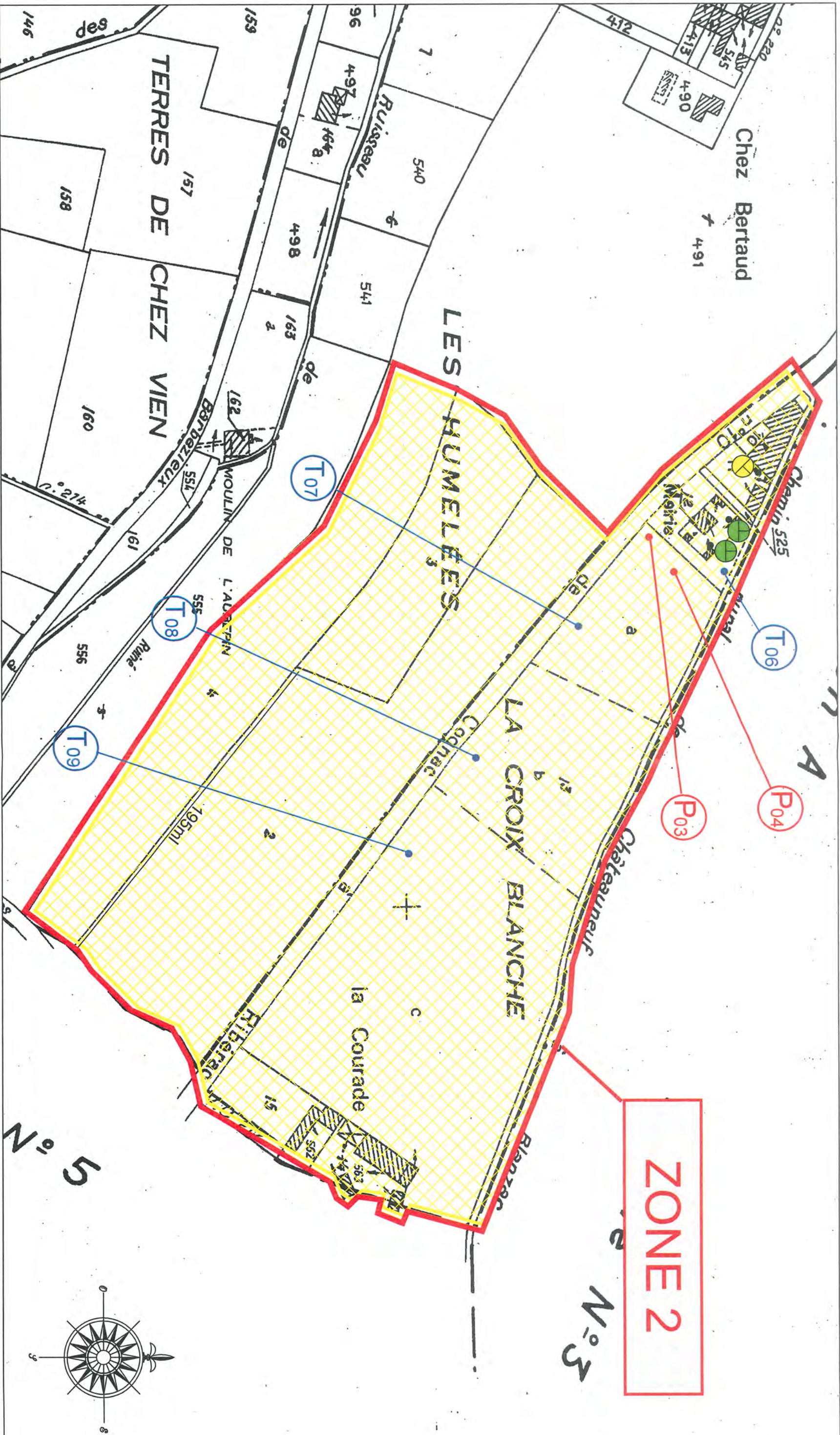
Filtre à sable vertical drainé

Filtre à sable vertical surélevé drainé

Terre d'infiltration

Echelle :

1 / 2000



ZONE 2



Communauté de communes du Blanzacais - Commune d'AUBEVILLE - zone de la Mairie
Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :

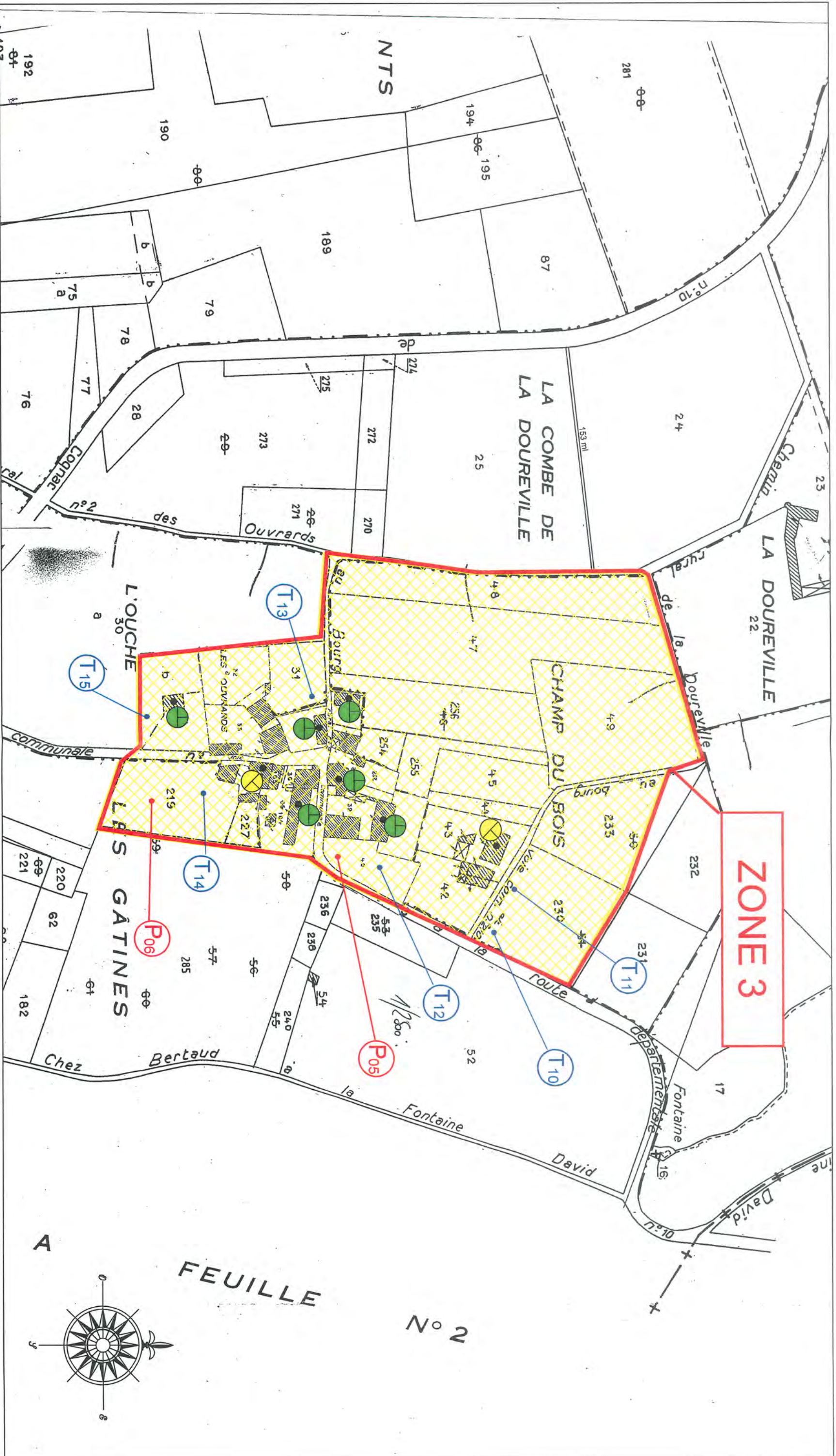
: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT	
Sans contrainte	F01 : Fosse à la pelle mécanique
Contrainte de surface	T01 : Sondage à la tarière à main
Contrainte d'encombrement	P01 : Test de perméabilité
Contrainte d'exutoire	
Contrainte de topographie	

Tranchées d'infiltration à faible profondeur	Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné	Torte d'infiltration
Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées	Filtre à sable vertical drainé	
Filtre à sable vertical non drainé	Filtre à sable vertical surélevé drainé	

Echelle :

1 / 2000



-Communauté de communes du Blanzacais - Commune d'AUBEVILLE - Les Ouvrards-zone 3
Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif



Légende :



: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

Sans contrainte

Contrainte de surface

Contrainte d'encombrement

Contrainte d'extériorité

Contrainte de topographie

F01 : Fosse à la pelle mécanique

T01 : Sondage à la tarière à main

P01 : Test de perméabilité

Tranchées d'infiltration à faible profondeur

Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées

Filtre à sable vertical non drainé

Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné

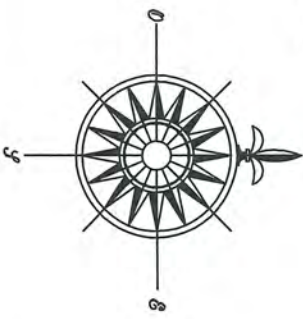
Filtre à sable vertical drainé

Filtre à sable vertical surélevé drainé

Terre d'infiltration

Echelle :
1 / 2500

ZONE 4



Communauté de communes du Blanzacais - Commune d'AUBEVILLE - zone 4 : Pomeret
Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :

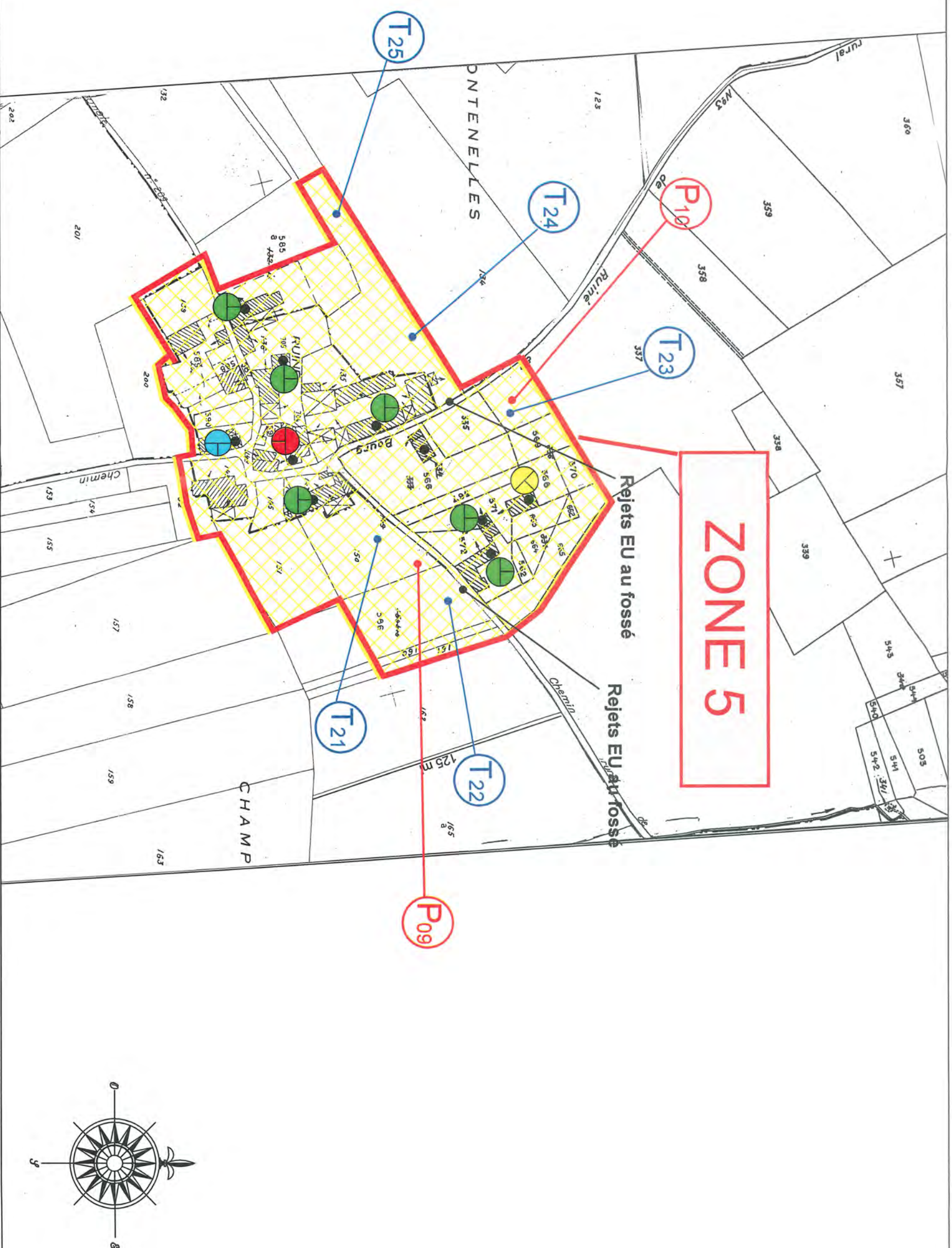


: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT	
	Sans contrainte
	Contrainte de surface
	Contrainte d'encombrement
	Contrainte d'exutoire
	Contrainte de topographie
	: Fosse à la pelle mécanique
	: Sondage à la tarière à main
	: Test de perméabilité
	Tranchées d'infiltration à faible profondeur
	Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées
	Filtre à sable vertical non drainé
	Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné
	Filtre à sable vertical drainé
	Filtre à sable vertical surélevé drainé
	Terre d'infiltration

Echelle :

1 / 2000



Communauté de communes du Blanzacais - Commune d'AUBEVILLE - zone de Ruiné
Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :

: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT	
	Sans contrainte
	Contrainte de surface
	Contrainte d'encombrement
	Contrainte d'exutoire
	Contrainte de topographie

	F01 : Fosse à la pelle mécanique
	T01 : Sondage à la tarière à main
	P01 : Test de perméabilité

	Tranchées d'infiltration à faible profondeur
	Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées
	Filtre à sable vertical non drainé
	Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné
	Filtre à sable vertical drainé
	Filtre à sable vertical surélevé drainé
	Terre d'infiltration

Echelle :

1 / 2000

D - METHODOLOGIE

1) APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'aptitude des sols à été précisée par CONCEPT Environnement (reprise en 2004 par Hydraulique Environnement) et est rappelée sur la carte ci-jointe qui visualise la répartition de ces différentes aptitudes. Il ne s'agit en aucun cas d'un document applicable à la parcelle.

	Contraintes dominantes	Filières d'assainissement
	Sol épais et perméable	Tranchées d'infiltration
	Sol argileux	Filtre à sable drainé
	Sol peu épais sur substrat calcaire	Filtre à sable non drainé
	Sol saturé ou hydromorphe	Terre d'infiltration

d'après Concept Environnement

CONCLUSION :

L'aptitude à l'assainissement non collectif des sols de la commune est globalement satisfaisante. Quelques terrains présentent un niveau argileux peu perméable en profondeur, permettant l'installation d'une nappe perchée temporaire. En fonction du niveau d'engorgement, des filières drainées et/ou des tertres d'infiltration peuvent s'avérer localement nécessaires.

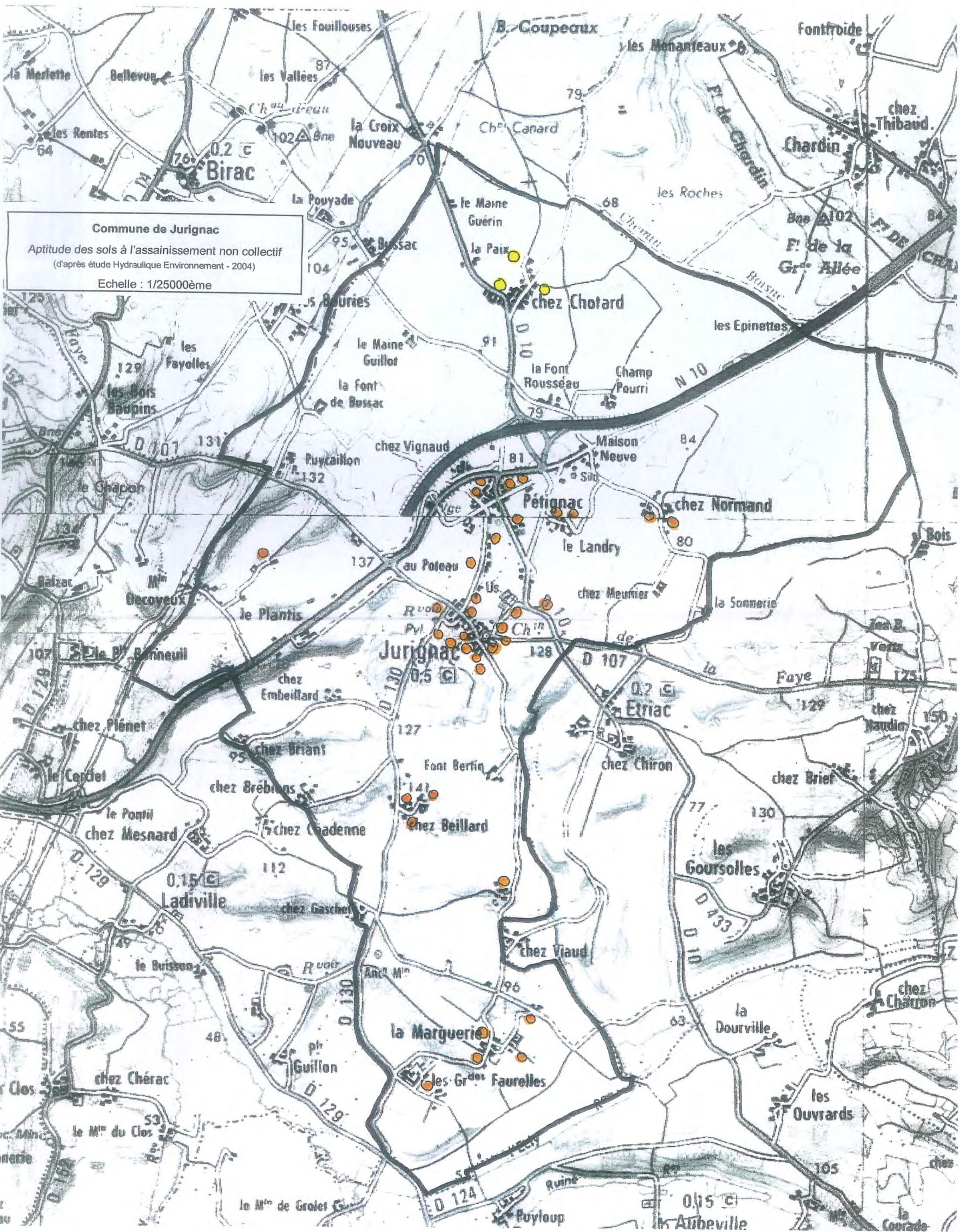
2) ANALYSE DE L'HABITAT - FAISABILITE TECHNIQUE DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

L'habitat est relativement diffus. Le bâti est dispersé sur le territoire communal en une quinzaine de hameaux et lieux-dits.

Nous nous sommes intéressés au village de Jurignac actuellement zoné en assainissement collectif. L'orientation « assainissement non collectif » sur le reste de la commune n'est remise en cause.

Les habitations ont été répertoriées individuellement en fonction des possibilités de mise en œuvre d'une filière d'assainissement individuel, selon un code de couleur :

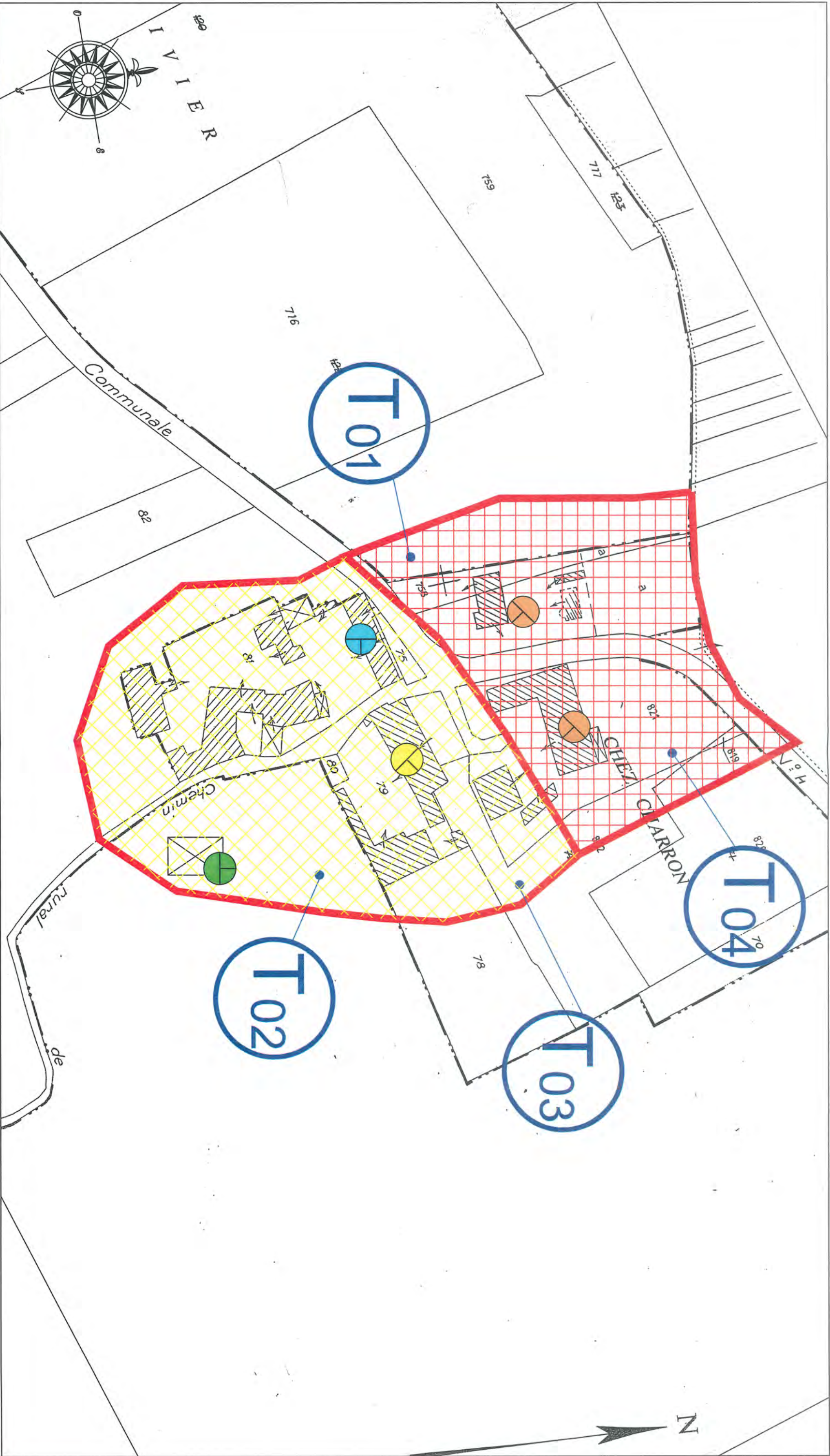
	Vert	ne présente aucune contrainte (surface suffisante et disponible),
	Jaune	ont de la surface mais celle-ci est occupée (cour goudronnée, jardin, équipements...),
	Bleu	présente une surface disponible située en amont du logement (contrainte de pente),
	Rouge	ont une surface disponible inférieure à 200 m², insuffisante pour un dispositif utilisant le sol mais suffisante pour une filière compacte.



Commune de Jurignac

Aptitude des sols à l'assainissement non collectif
(d'après étude Hydraulique Environnement - 2004)

Echelle : 1/25000ème



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de MAINFONDS - Chez Charron - zone 1

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :



: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

 Sans contrainte

 Contrainte de surface

 Contrainte d'encombrement

 Contrainte d'exutoire

 Contrainte de topographie

 F01 : Fosse à la pelle mécanique

 T01 : Sondage à la tarière à main

 P01 : Test de perméabilité

 Tranchées d'infiltration à faible profondeur

 Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées

 Filtre à sable vertical non drainé

 Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné

 Filtre à sable vertical drainé

 Filtre à sable vertical surélevé drainé

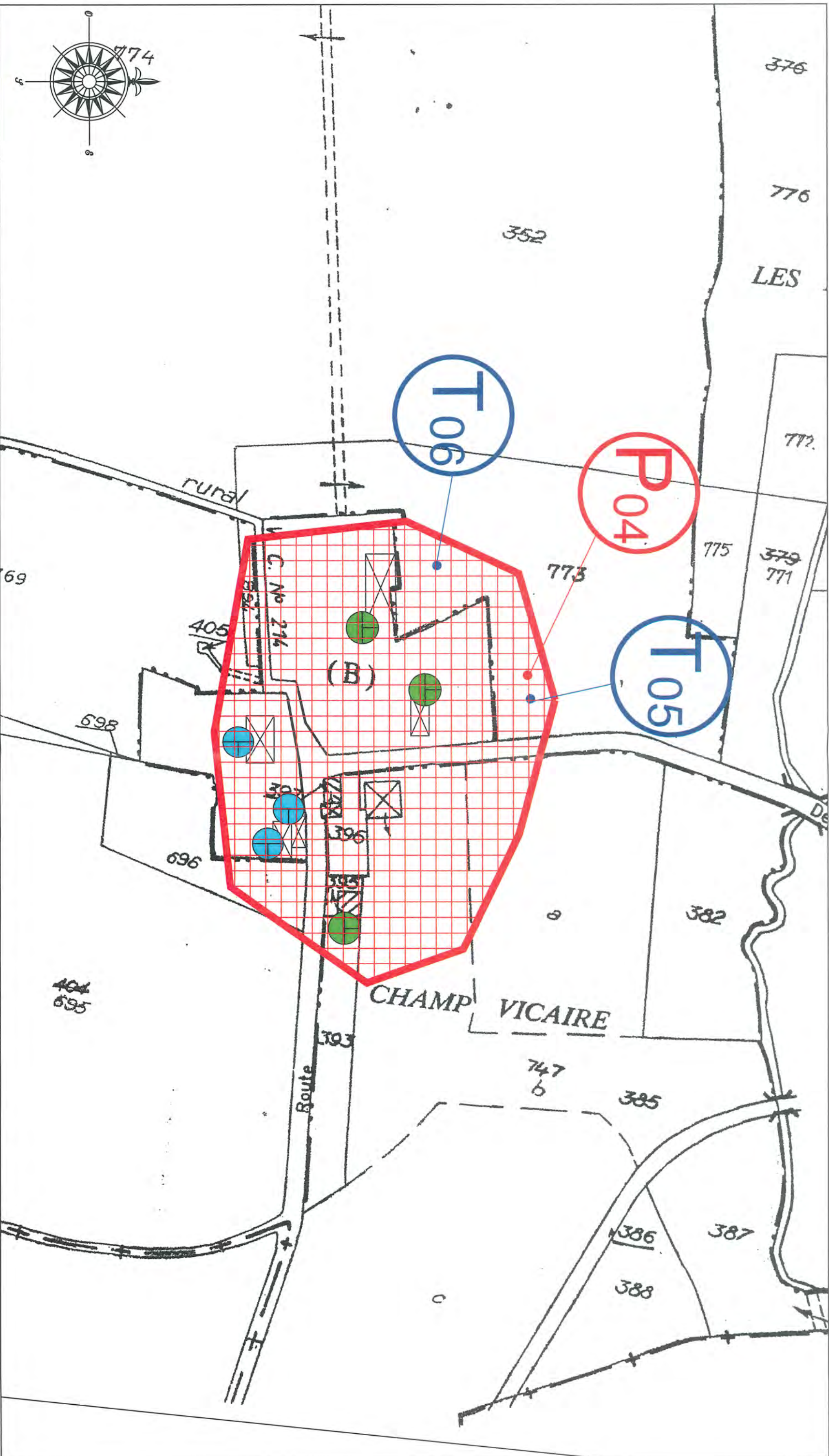
 Terre d'infiltration

 Terre d'infiltration

 Terre d'infiltration

Echelle :

1 / 1500



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de MAINFONDS - Chez Moizan - zone 2

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :



: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

Sans contrainte

Contrainte de surface

Contrainte d'encombrement

Contrainte d'extériorité

Contrainte de topographie

F01

: Fosse à la pelle mécanique

T01

: Sondage à la tarière à main

P01

: Test de perméabilité

Tranchées d'infiltration à faible profondeur

Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées

Filtre à sable vertical non drainé

Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné

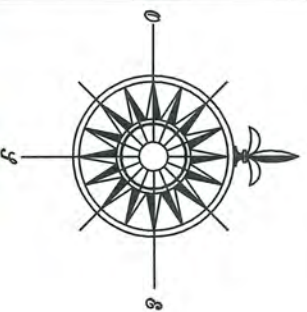
Filtre à sable vertical drainé

Filtre à sable vertical surélevé drainé

Terre d'infiltration

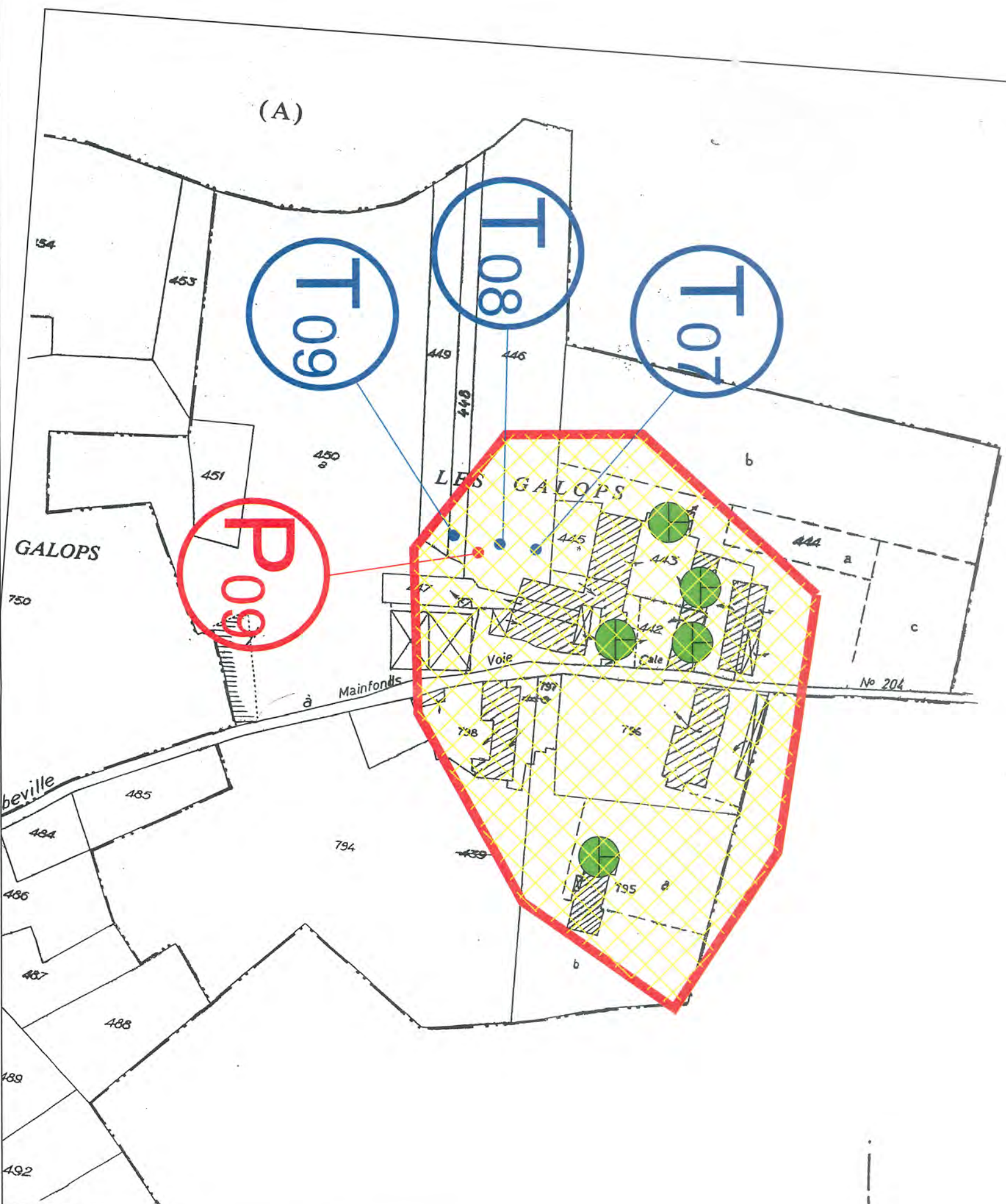
Echelle :

1 / 1500



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de MAINFONDS - Les galops - zone 3.1

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif



Légende :



: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

Sans contrainte

Contrainte de surface

Contrainte d'encombrement

Contrainte d'exutoire

Contrainte de topographie

F01

: Fosse à la pelle mécanique

T01

: Sondage à la tarière à main

P01

: Test de perméabilité



Tranchées d'infiltration à faible profondeur



Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées



Filtre à sable vertical non drainé



Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné



Filtre à sable vertical drainé

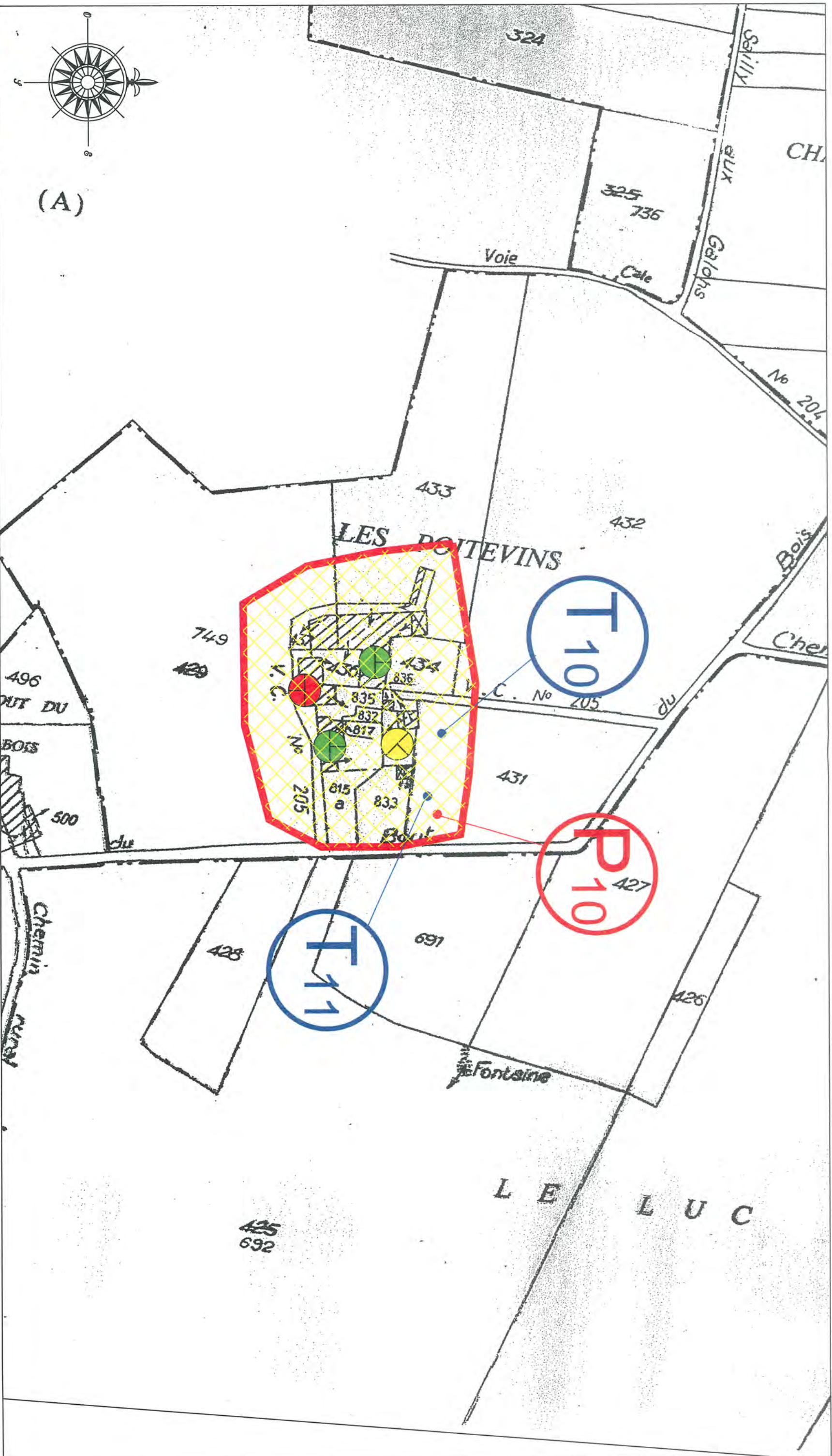


Filtre à sable vertical surélevé drainé



Terre d'infiltration

Echelle :
1 / 1500



(A)



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de MAINFONDS - Les Poitevins - zone 3.2

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :



: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

Sans contrainte

Contrainte de surface

Contrainte d'encombrement

Contrainte d'exutoire

Contrainte de topographie

F01

: Fosse à la pelle mécanique

T01

: Sondage à la tarière à main

P01

: Test de perméabilité



Tranchées d'infiltration à faible profondeur



Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées



Filtre à sable vertical non drainé



Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné



Filtre à sable vertical drainé



Filtre à sable vertical surélevé drainé



Tente d'infiltration

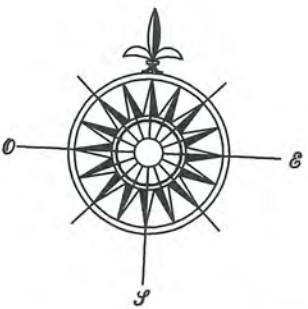
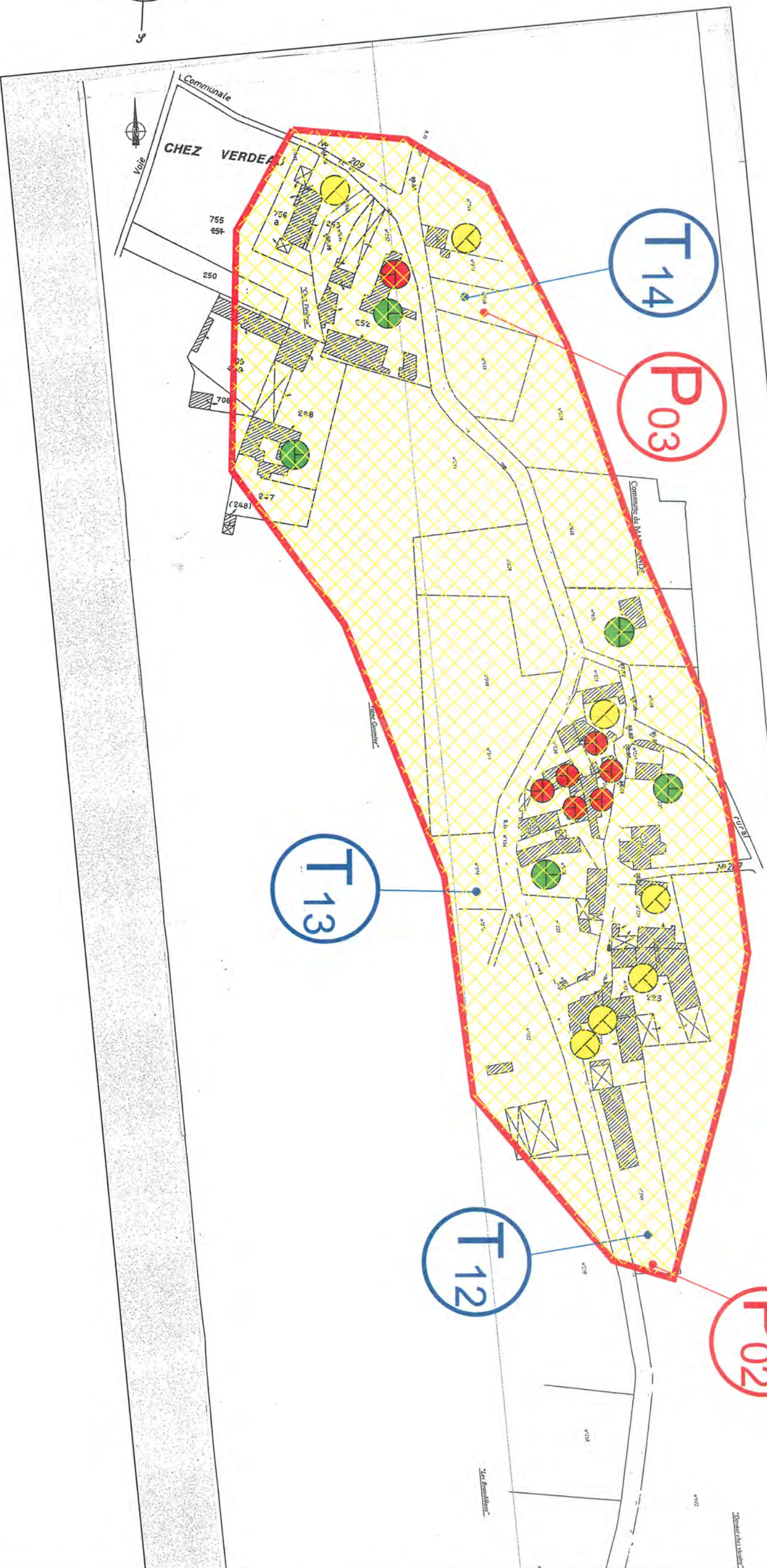


Tente d'infiltration



Tente d'infiltration

Echelle :
1 / 1500



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de MAINFONDS - Le Bourg - zone 4

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :



: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

- Sans contrainte
- Contrainte de surface
- Contrainte d'encombrement
- Contrainte d'exutoire
- Contrainte de topographie

F01

: Fosse à la pelle mécanique

T01

: Sondage à la tarière à main

P01

: Test de perméabilité



Tranchées d'infiltration à faible profondeur



Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées



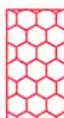
Filtre à sable vertical non drainé



Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné



Filtre à sable vertical drainé



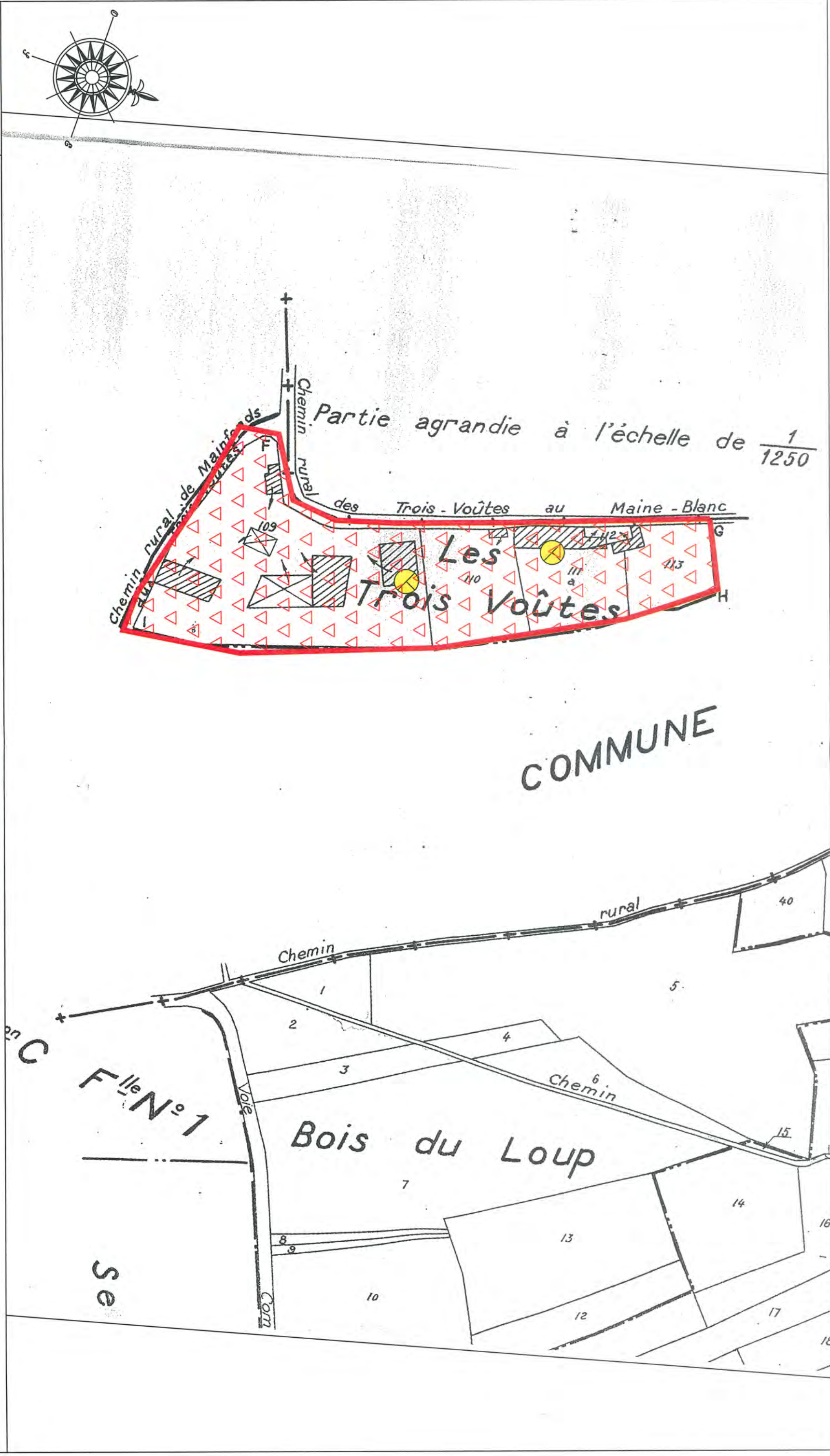
Filtre à sable vertical surélevé drainé



Terre d'infiltration

Echelle :

1 / 2000



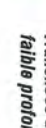
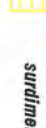
Communauté de communes du Blanzacais - Commune de MAINFONDS - Les trois voûtes - zone 5

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :

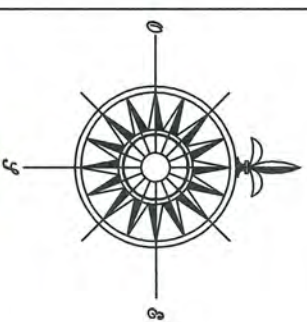
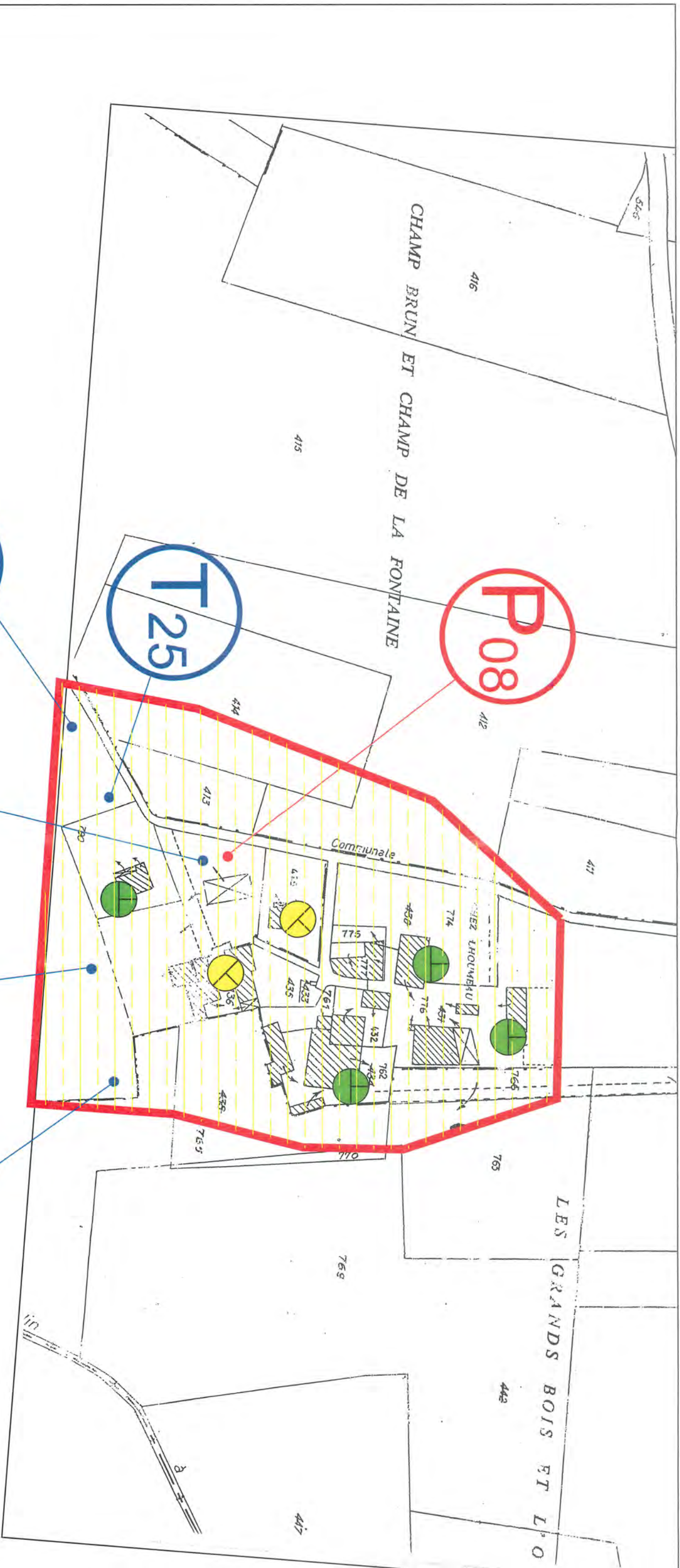


: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT	
	Sans contrainte
	Contrainte de surface
	Contrainte d'encombrement
	Contrainte d'exutoire
	Contrainte de topographie
	F01 : Fosse à la pelle mécanique
	T01 : Sondage à la tarière à main
	P01 : Test de perméabilité
	Tranchées d'infiltration à faible profondeur
	Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées
	Filtre à sable vertical non drainé
	Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné
	Filtre à sable vertical drainé
	Filtre à sable vertical surélevé drainé
	Terre d'infiltration
	Assainissement non collectif impossible : pente > 10%

Echelle :

1 / 2000



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de MAINFONDS -Chez Lhoumeau - zone7

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :

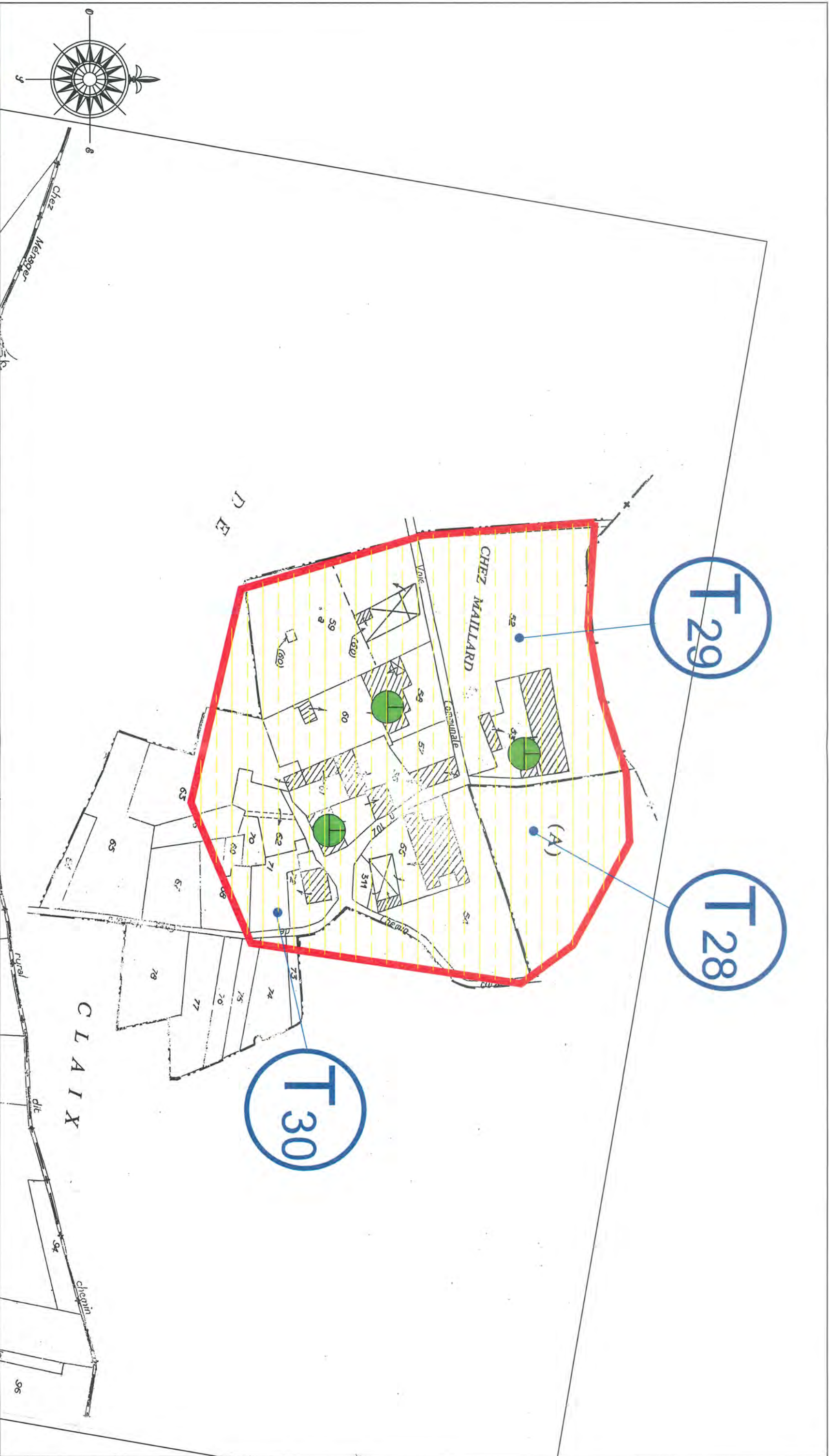
 : Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT	
	Sans contrainte
	Contrainte de surface
	Contrainte d'encombrement
	Contrainte d'exutoire
	Contrainte de topographie

	F01 : Fosse à la pelle mécanique
	T01 : Sondage à la tarière à main
	P01 : Test de perméabilité

	Tranchées d'infiltration à faible profondeur
	Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées
	Filtre à sable vertical non drainé
	Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné
	Filtre à sable vertical drainé
	Filtre à sable vertical surélevé drainé
	Terre d'infiltration
	Assainissement impossible pente > 10%

Echelle :
1 / 1500



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de MAINFONDS -Chez Maillard - zone 8

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :



: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

Sans contrainte

Contrainte de surface

Contrainte d'encombrement

Contrainte d'extériorité

Contrainte de topographie

F01

: Fosse à la pelle mécanique

T01

: Sondage à la tarière à main

P01

: Test de perméabilité



Tranchées d'infiltration à faible profondeur



Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées



Filtre à sable vertical non drainé



Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné



Filtre à sable vertical drainé



Filtre à sable vertical surlevé drainé



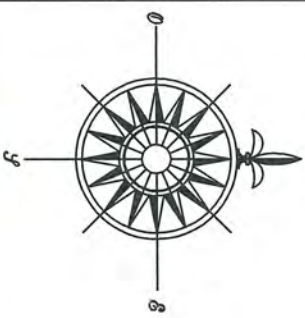
Terre d'infiltration



Assainissement impossible pente > 10%

Echelle :

1 / 1500



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de Péreuil - Montseger - zone 1

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :

: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

- Sans contrainte
- Contrainte de surface
- Contrainte d'encombrement
- Contrainte d'exutoire
- Contrainte de topographie

- F01** : Fosse à la pelle mécanique
- T01** : Sondage à la tarière à main
- P01** : Test de perméabilité

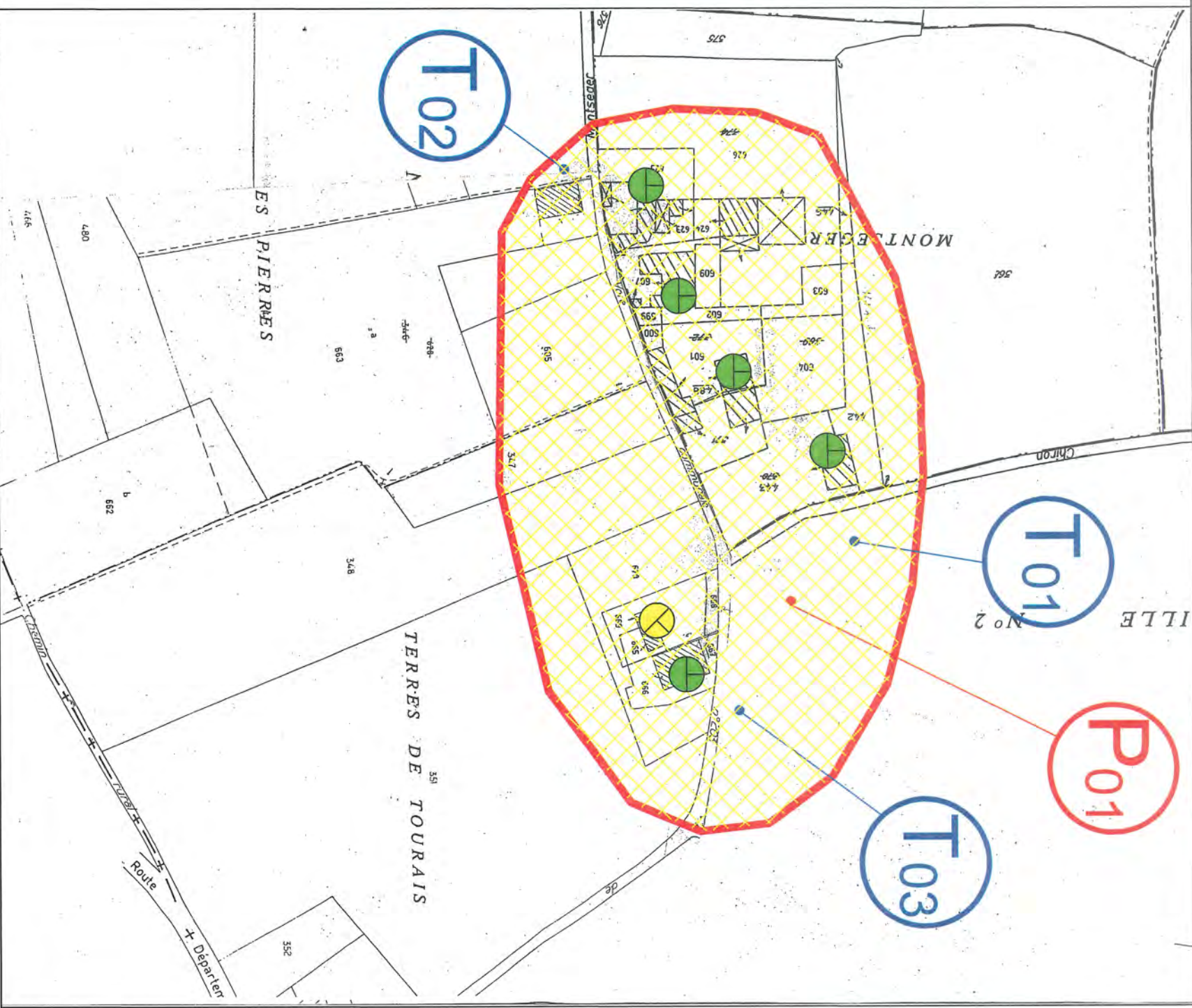
- Tranchées d'infiltration à faible profondeur
- Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées
- Filtre à sable vertical non drainé

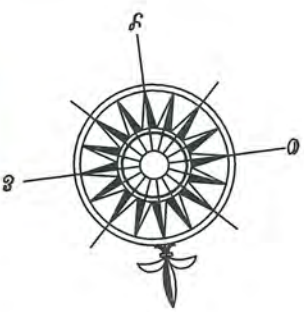
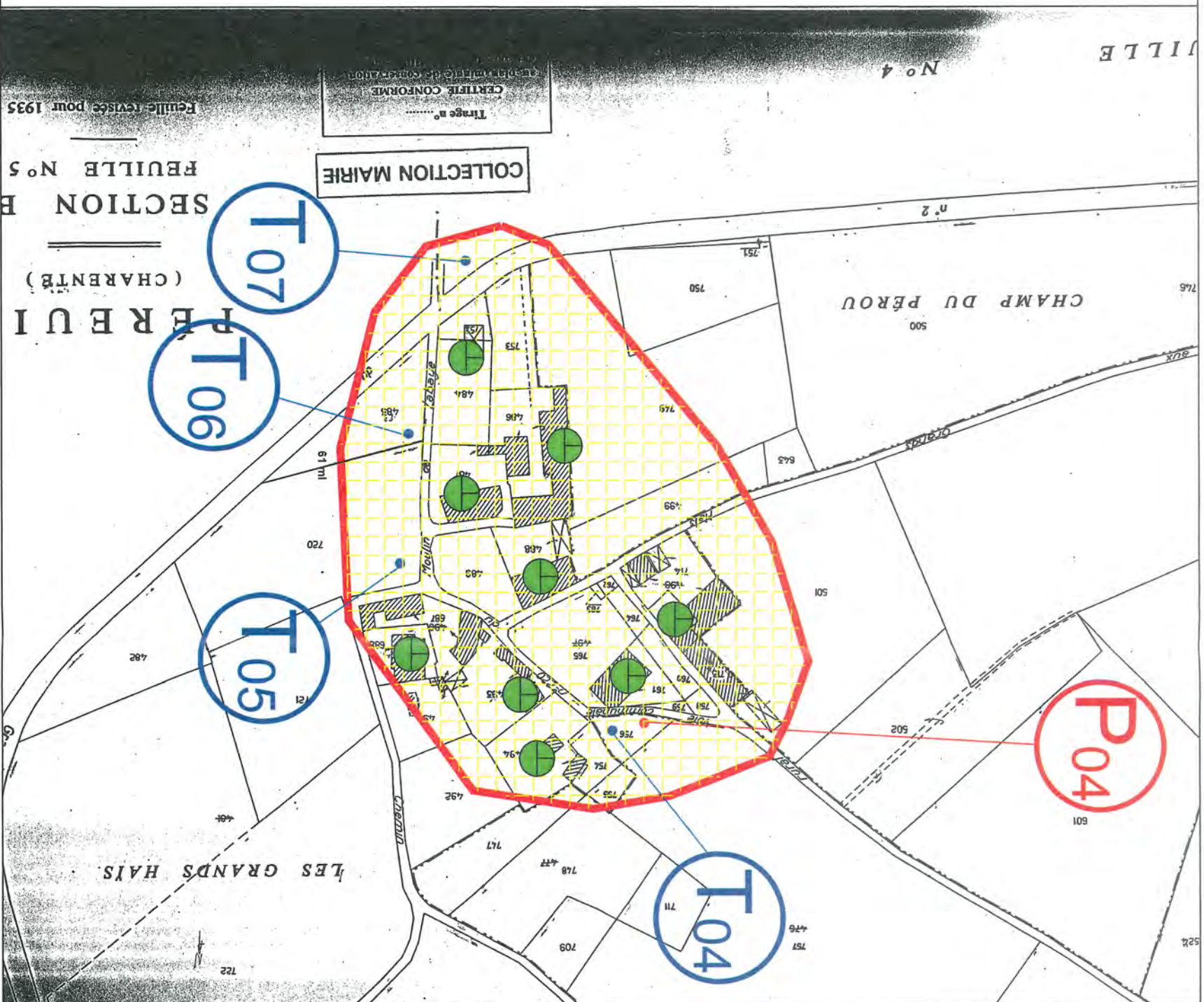
- Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné
- Filtre à sable vertical drainé
- Filtre à sable vertical surélevé drainé

- Terre d'infiltration

Echelle :

1 / 2000





Communauté de communes du Blanzacais - Commune de Péréuil - zone des Hais : Zone 2

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :



: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

Sans contrainte

Contrainte de surface

Contrainte d'encombrement

Contrainte d'extutoire

Contrainte de topographie

F01 : Fosse à la pelle mécanique

T01 : Sondage à la tarière à main

P01 : Test de perméabilité

Tranchées d'infiltration à faible profondeur

Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées

Filtre à sable vertical non drainé

Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné

Filtre à sable vertical drainé

Filtre à sable vertical surélevé drainé

Terre d'infiltration

Echelle :
1 / 2000



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de Péreuil - chez Alard - zone 3

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :

: Zone d'étude

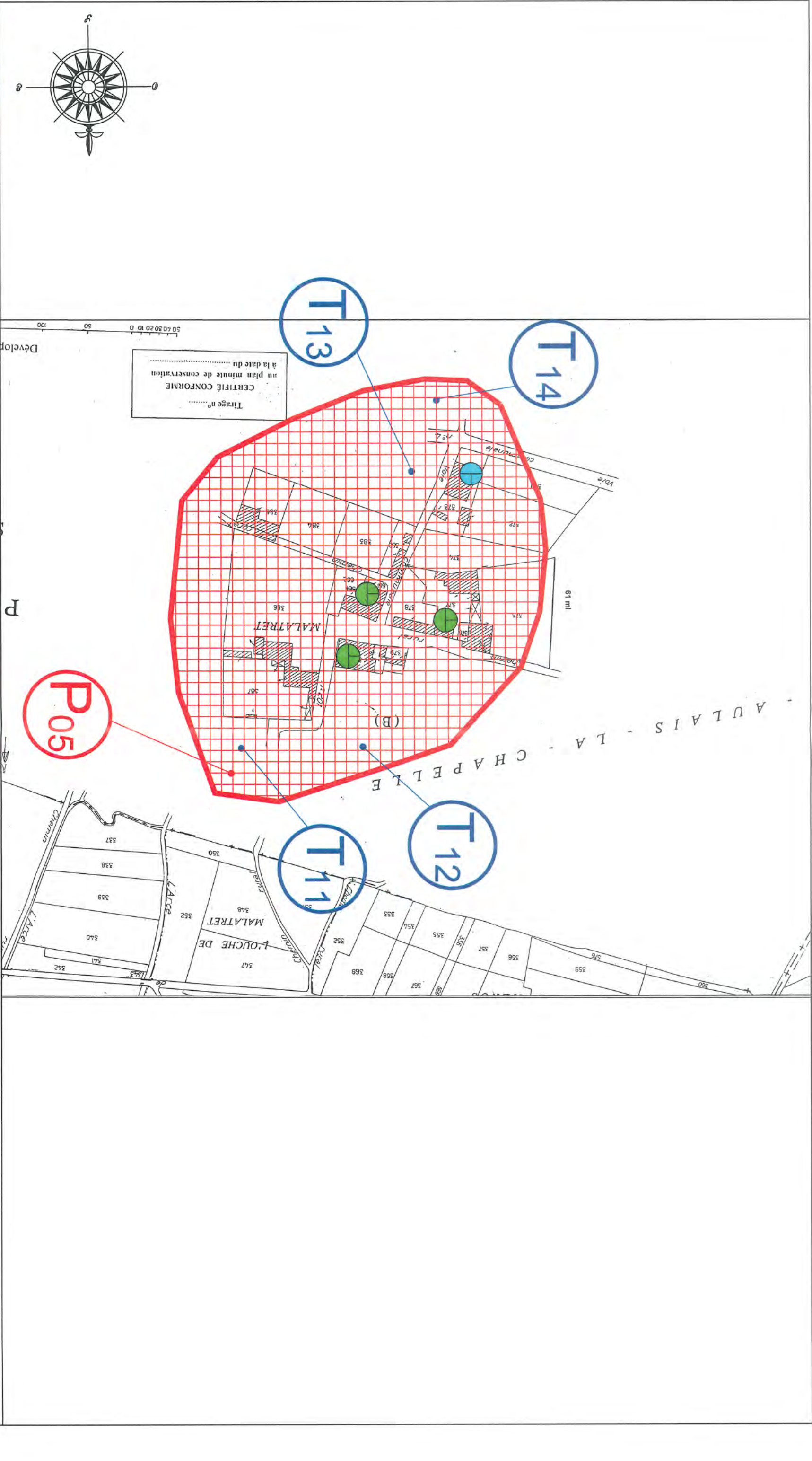
LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

	Sans contrainte
	Contrainte de surface
	Contrainte d'encombrement
	Contrainte d'exutoire
	Contrainte de topographie

	F01 : Fosse à la pelle mécanique		Tranchées d'infiltration à faible profondeur		Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné		Terre d'infiltration
	T01 : Sondage à la tarière à main		Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées		Filtre à sable vertical drainé		Etude à la parcelle
	P01 : Test de perméabilité		Filtre à sable vertical non drainé		Filtre à sable vertical surélevé drainé		

Echelle :

1 / 2000



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de Péréuil - Malatret - zone 4

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :



: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

- Sans contrainte
- Contrainte de surface
- Contrainte d'encombrement
- Contrainte d'exutoire
- Contrainte de topographie

F01

: Fosse à la pelle mécanique

T01

: Sondage à la tarière à main

P01

: Test de perméabilité



Tranchées d'infiltration à faible profondeur



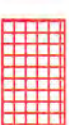
Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées



Filtre à sable vertical non drainé



Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné



Filtre à sable vertical drainé



Filtre à sable vertical surélevé drainé



Tanche d'infiltration

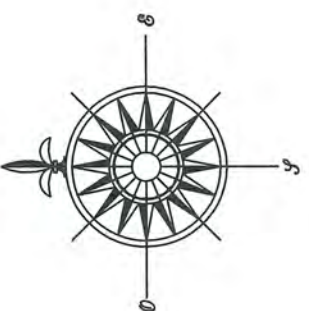
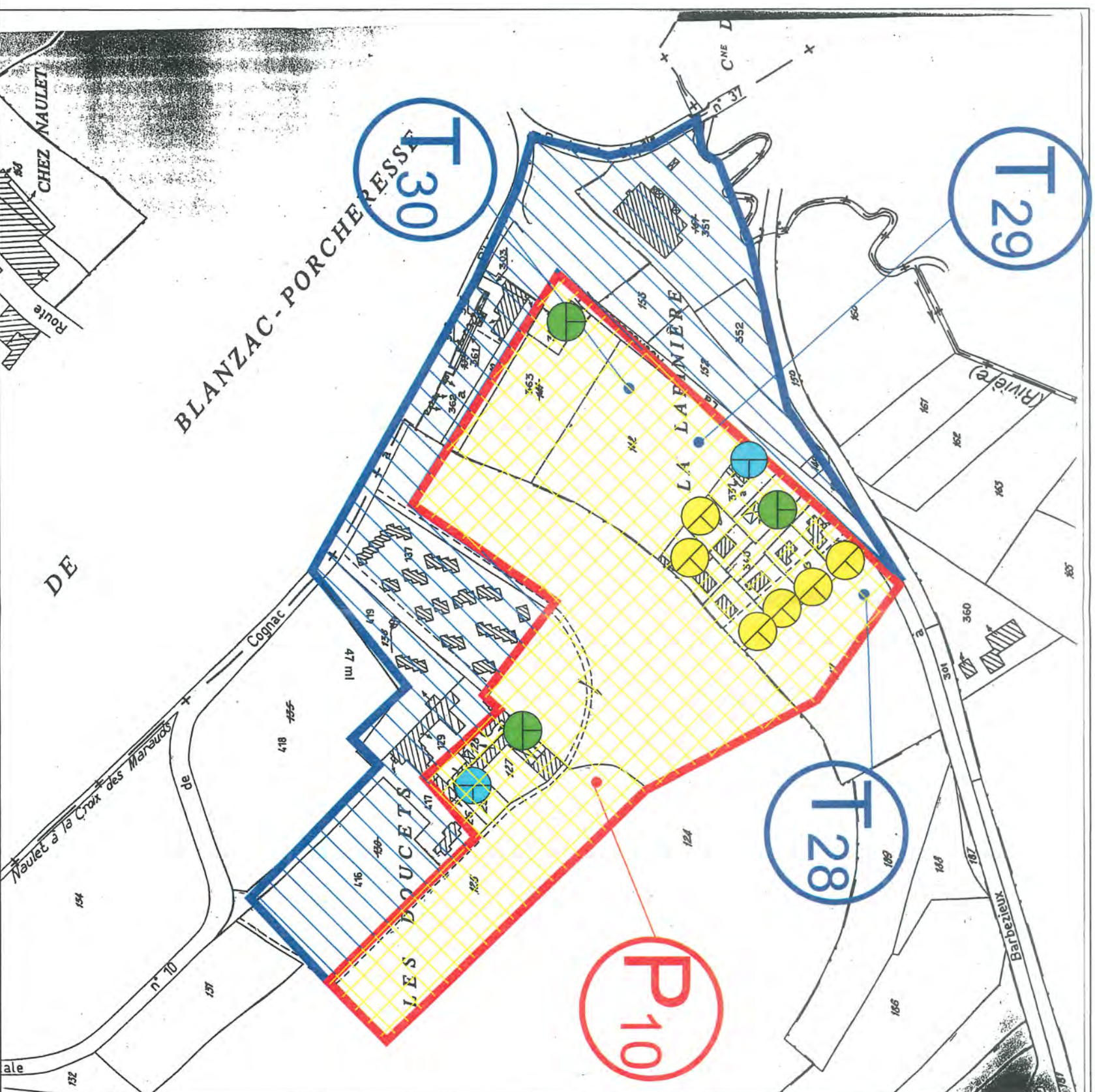


Tanche d'infiltration



Tanche d'infiltration

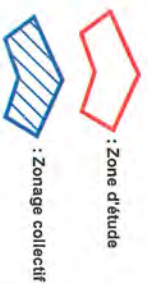
Echelle :
1 / 2000



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de Péreuil "Les Doucets" - zone 5

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :



LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

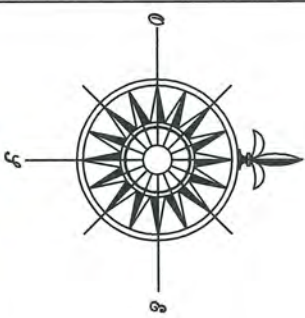
- Sans contrainte
- Contrainte de surface
- Contrainte d'encombrement
- Contrainte d'exutoire
- Contrainte de topographie
- F01 : Fosse à la pelle mécanique
- T01 : Sondage à la tarière à main
- P01 : Test de perméabilité

- Tranchées d'infiltration à faible profondeur
- Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées
- Filtre à sable vertical non drainé
- Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné
- Filtre à sable vertical drainé
- Filtre à sable vertical surélevé drainé



Trottoir d'infiltration

Echelle :
1 / 2000



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de Péréuil - Le Grand Chadenne- zone 6
Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif



Légende :

: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

	Sans contrainte
	Contrainte de surface
	Contrainte d'encombrement
	Contrainte d'exutoire
	Contrainte de topographie

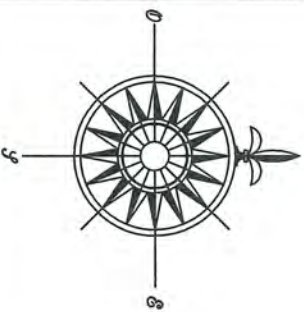
LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

	F01 : Fosse à la pelle mécanique
	T01 : Sondage à la tarière à main
	P01 : Test de perméabilité

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

	Tranchées d'infiltration à faible profondeur
	Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées
	Filtre à sable vertical non drainé
	Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné
	Filtre à sable vertical drainé
	Filtre à sable vertical surélevé drainé
	Terre d'infiltration

Echelle :
1 / 1500



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de Péreuil - La Bercerie-zone7

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif



Légende :



: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

Sans contrainte

Contrainte de surface

Contrainte d'encombrement

Contrainte d'exutoire

Contrainte de topographie

(F01)

: Fosse à la pelle mécanique

(T01)

: Sondage à la tarière à main

(P01)

: Test de perméabilité



Tranchées d'infiltration à faible profondeur



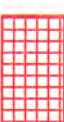
Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées



Filtre à sable vertical non drainé



Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné



Filtre à sable vertical drainé



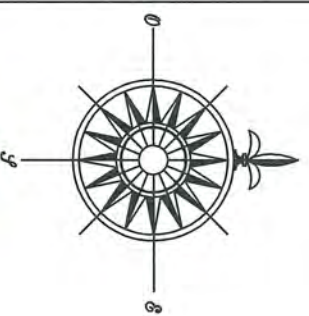
Filtre à sable vertical surélevé drainé



Terrasse d'infiltration

Echelle :

1 / 2000



Communauté de communes du Blanzacais - Commune de Péréuil - Le Bourg - zone 8

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :



: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

- Sans contrainte
- Contrainte de surface
- Contrainte d'encombrement
- Contrainte d'exutoire
- Contrainte de topographie



F01 : Fosse à la pelle mécanique



T01 : Sondage à la tarière à main



P01 : Test de perméabilité



Tranchées d'infiltration à faible profondeur



Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées



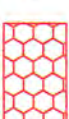
Filtre à sable vertical non drainé



Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné



Filtre à sable vertical drainé



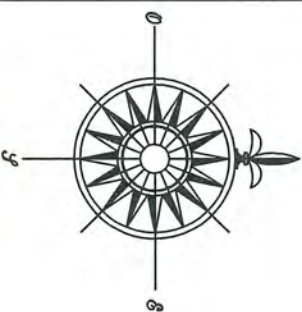
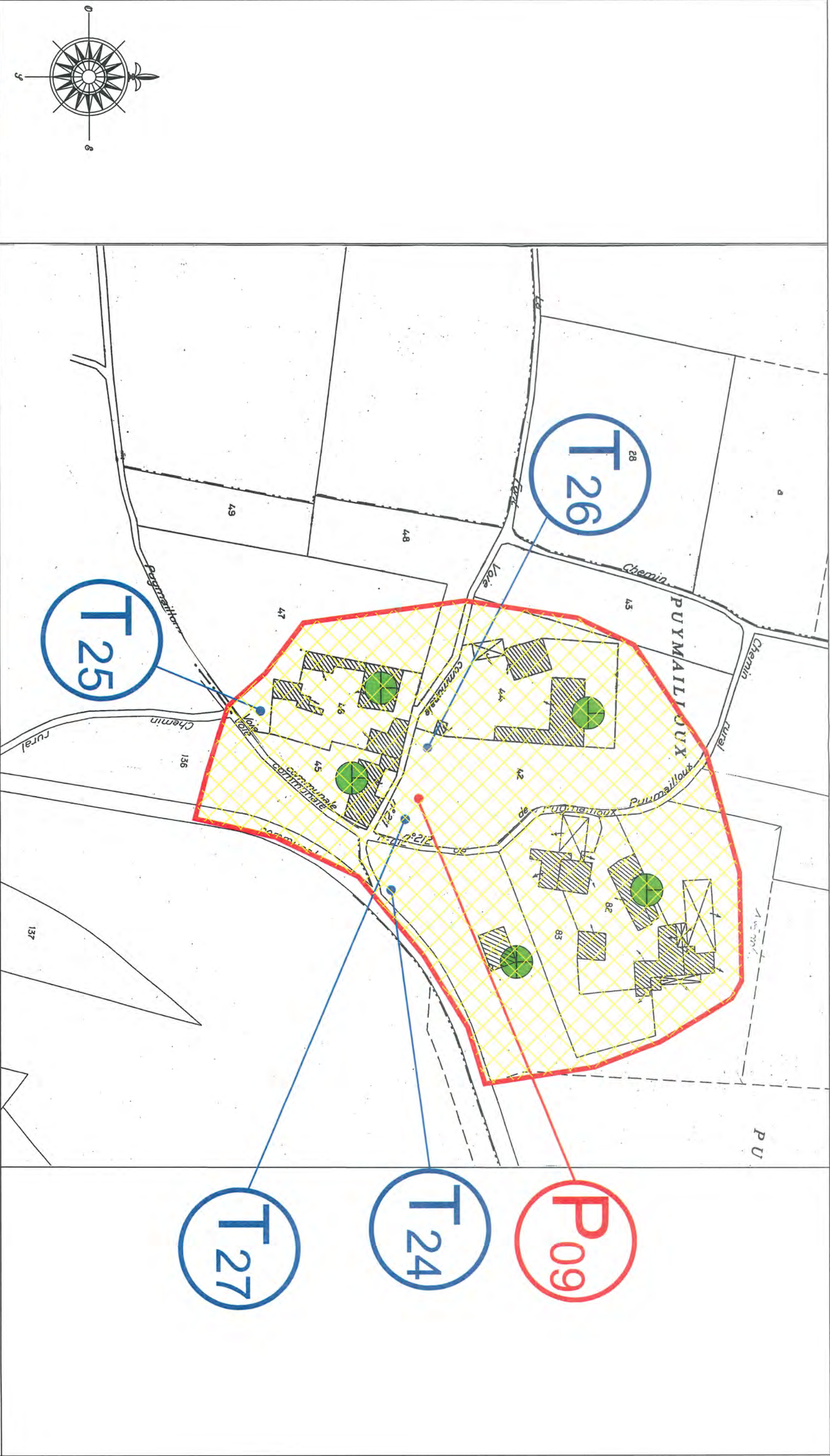
Filtre à sable vertical surélevé drainé



Torte d'infiltration

Echelle :
1 / 2000





Communauté de communes du Blanzacais - Commune de Péréuil - Puymaillou - Zone 9

Carte des contraintes et aptitude des sols à l'assainissement non-collectif

Légende :



: Zone d'étude

LEGENDE - CONTRAINTES D'HABITAT

- Sans contrainte
- Contrainte de surface
- Contrainte d'encombrement
- Contrainte d'exutoire
- Contrainte de topographie

F01

: Fosse à la pelle mécanique

T01

: Sondage à la tarière à main

P01

: Test de perméabilité



Tranchées d'infiltration à faible profondeur



Tranchées d'infiltration à faible profondeur surdimensionnées



Filtre à sable vertical non drainé



Filtre à sable vertical non drainé surdimensionné



Filtre à sable vertical drainé



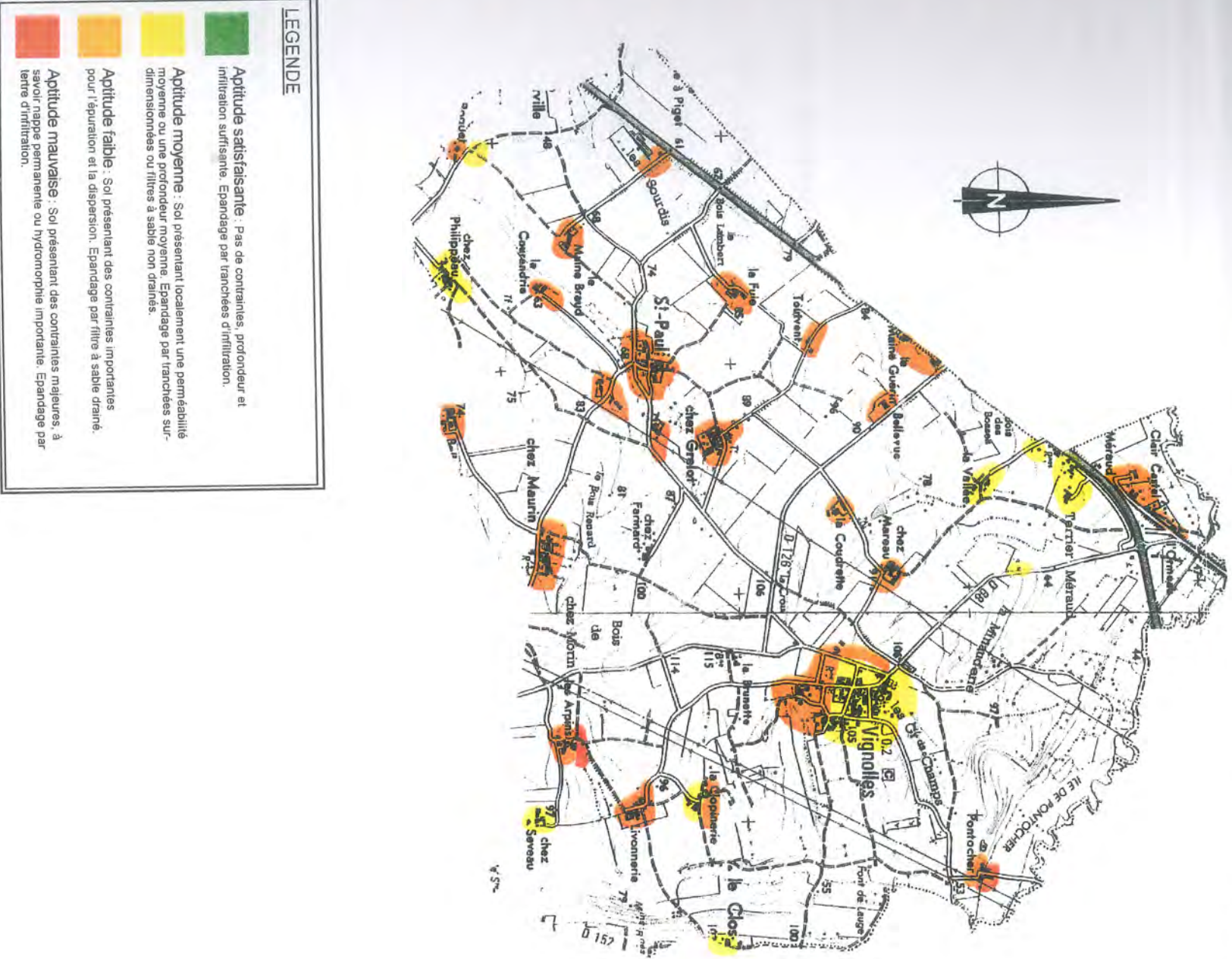
Filtre à sable vertical surélevé drainé



Tanche d'infiltration

Echelle :

1 / 1500



Carte I.G.N 1633 E. © - Echelle 1/25 000°

Fig. 5a : Carte des sols

ADDITION EN EAU POTABLE



MAITRE D'OUVRAGE :

SIVM BROSSACAIS

ETAT DE LA PROCEDURE :

phase 2 - procédure terminée



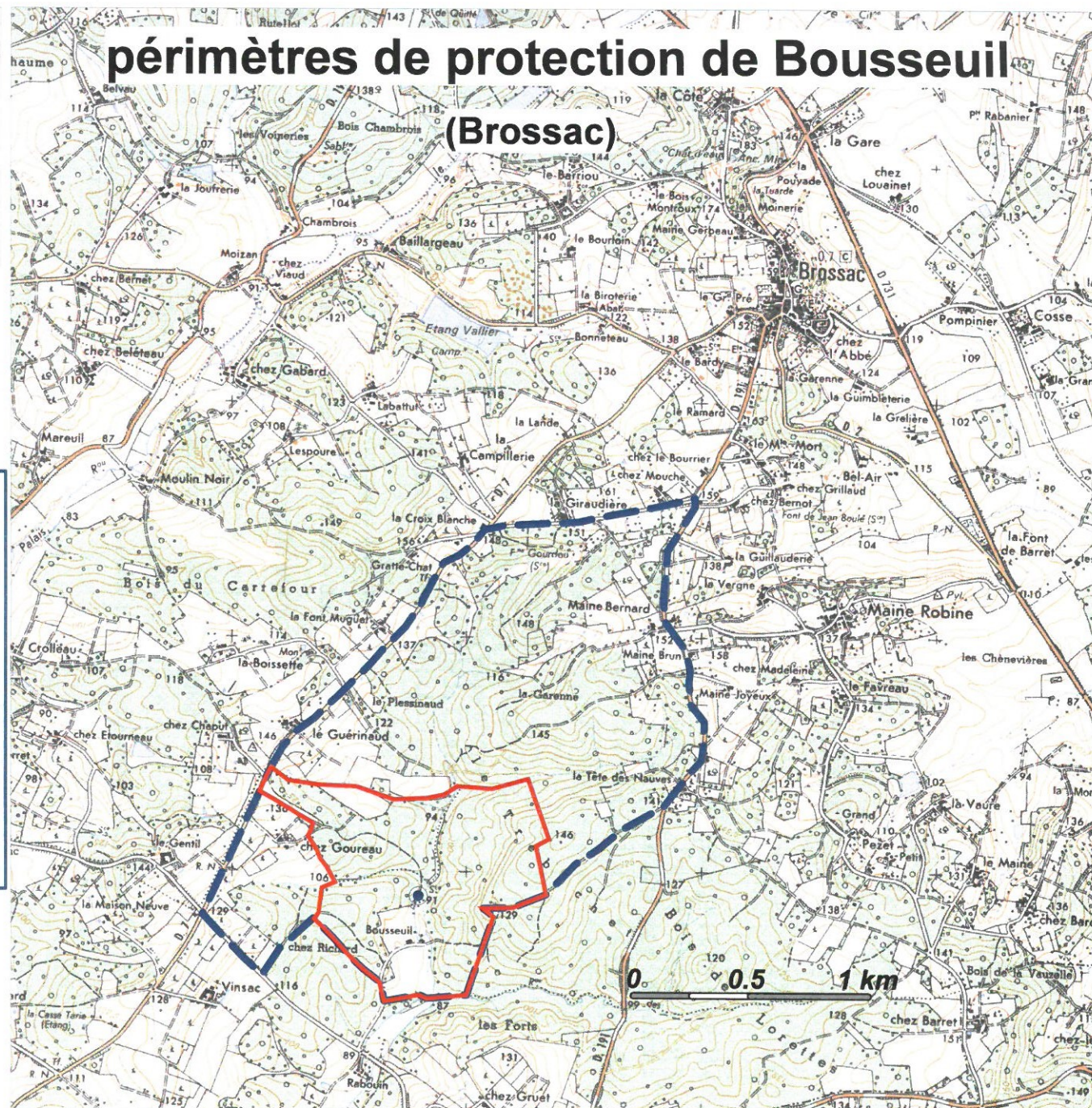
captage d'eau potable

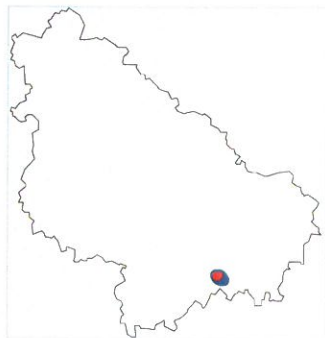


périmètre de protection rapprochée



périmètre de protection éloignée





MAÎTRE D'OUVRAGE :

COMMUNE DE BARBEZIEUX SAINT HILAIRE

ÉTAT DE LA PROCÉDURE :

phase 2 - procédure terminée

● captage d'eau potable

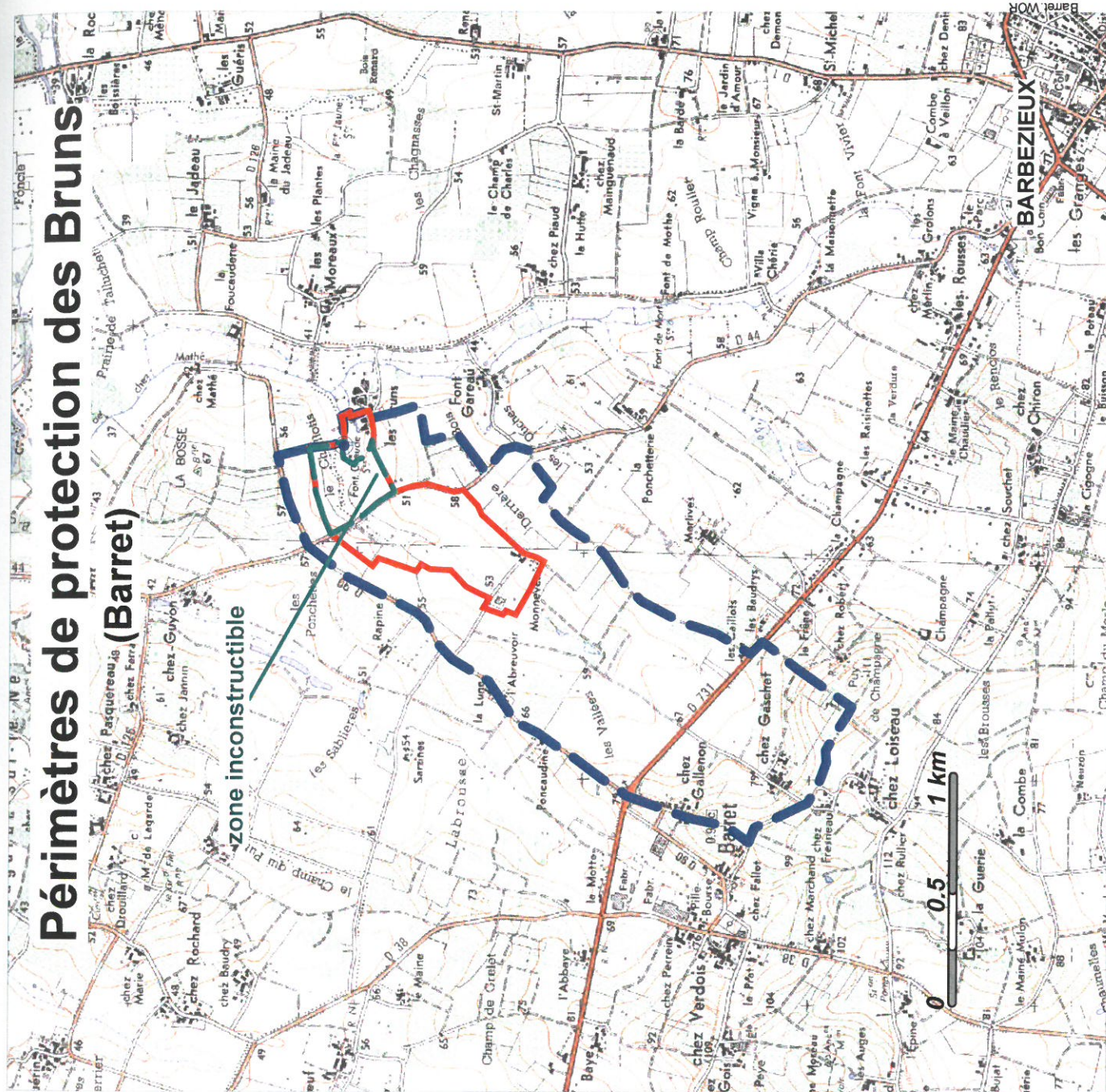
□ périmètre de protection rapprochée

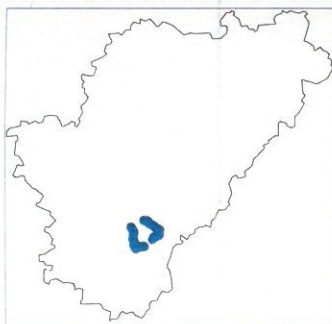
▤ périmètre de protection éloignée

▥ zone à l'intérieur d'un périmètre

Périmètres de protection des Bruns (Barret)

zone inconstructible





MAÎTRE D'OUVRAGE :

SMEP PRODUCTION TURONNIEN

ÉTAT DE LA PROCÉDURE :

phase 2 - procédure terminée



captage d'eau potable



périmètre de protection rapprochée



périmètre de protection éloignée



document réalisé par la DDASS de la Charente
mise à jour : février 2010

sources : DDASS charente
IGN scan100

maître d'ouvrage mettra en place un réseau d'alerte détecteur de pollution. Il sera composé sans que cette liste soit limitative :

- de responsables au niveau des grandes villes (ANGOULÊME-COGNAC-SAINTES-PONS) en liaison avec un service coordinateur (direction départementale de l'équipement à LA ROCHELLE) lui-même relié à la station de COULONGE et aux deux stations sentinelles,
- d'informateurs locaux à l'intérieur du sous-secteur reliés à l'usine de COULONGE (gendarmerie, SNCF, stations météo, agents du service de l'équipement, etc),
- de deux stations d'alerte ou stations sentinelles implantées en principe :
 - la première à l'aval de la station d'épuration de SAINTES, immédiatement en aval du lieu-dit "Courbiac",
 - la seconde à l'entrée du département de la Charente-Maritime sur le territoire des communes de CHERAC ou de SALIGNAC-DE-PONS.

Tout incident issu de la route ou de la voie ferrée qui risque de provoquer une pollution des eaux de la Charente devra être communiqué dans les meilleurs délais au réseau d'alerte général.

Article 4

Le présent arrêté sera publié et affiché dans les communes de : SAINT-SAVINIEN, LE MUNG, CRAZANNES, PLASSAY, SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX, PORT D'ENVAUX, TAILLEBOURG, SAINT-VAIZE, BUSSAC, ÉCURAT, FONCOUVERTE, VENERAND, LE DOUHET, ÉCOYEUX, JUICQ, ANNEPONT, SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE, LA FREDIÈRE, GRANDJEAN, FENIOUX, TAILLANT, SAINTES, PONS, JONZAC, ARCHIAC, SAINT-GENIS-DE-SANTONGE, MIRAMBEAU, MONTLIEU, BURIE, MATHA, ANGOULÊME, COGNAC, JARNAC, CHÂTEAUNEUF-SUR-CHARENTE, MANSLE, RUFFEC, CONFOLENS, CHABANAIS, LA ROCHEFOUCAULD, CHASSENEUIL, MONTBRON, VILLEBOIS-LAVALLETTE, BLANZAC, BARBEZIEUX, SEGONZAC, ROULLAC, AIGRE, à la diligence de messieurs les maires.

Il sera en outre inséré aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime et de la Charente.

Article 5

MM. le secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime, le secrétaire général de la préfecture de la Charente, les sous-préfets de JONZAC, SAINTES et SAINT-JEAN-D'ANGELY en Charente-Maritime, les sous-préfets de COGNAC, CONFOLENS en Charente, l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur départementale de l'équipement, l'ingénieur en chef du génie rural des eaux et forêts, direction départementale de l'agriculture, le président à l'action sanitaire et sociale, le président du SIVOM de la région de La Rochelle, les maires de SAINT-SAVINIEN, LE MUNG, CRAZANNES, PLASSAY, SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX, PORT D'ENVAUX, TAILLEBOURG, ANNEPONT, SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE, LA FREDIÈRE, GRANDJEAN, FENIOUX, TAILLANT, SAINTES, PONS, JONZAC, ARCHIAC, SAINT-GENIS-DE-SANTONGE, MIRAMBEAU, MONTLIEU, BURIE, MATHA, ANGOULÊME, COGNAC, JARNAC, CHÂTEAUNEUF-SUR-CHARENTE, MANSLE, RUFFEC, CONFOLENS, CHABANAIS, LA ROCHEFOUCAULD, CHASSENEUIL, MONTBRON, VILLEBOIS-LAVALLETTE, BLANZAC, BARBEZIEUX, SEGONZAC, ROULLAC, AIGRE.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 31 décembre 1976

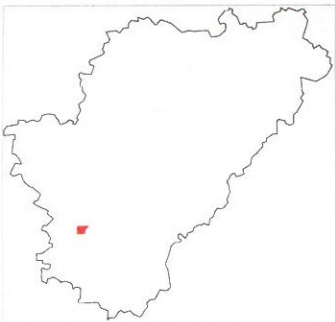
Le préfet de la Charente-Maritime,

Henri COURY

Fait à Angoulême, le 31 décembre 1976

Le préfet de la Charente,

José BELLEC



MAITRE D'OUVRAGE :

SIAEP FONT CHAUDE

ETAT DE LA PROCEDURE :

phase 2 - procédure terminée



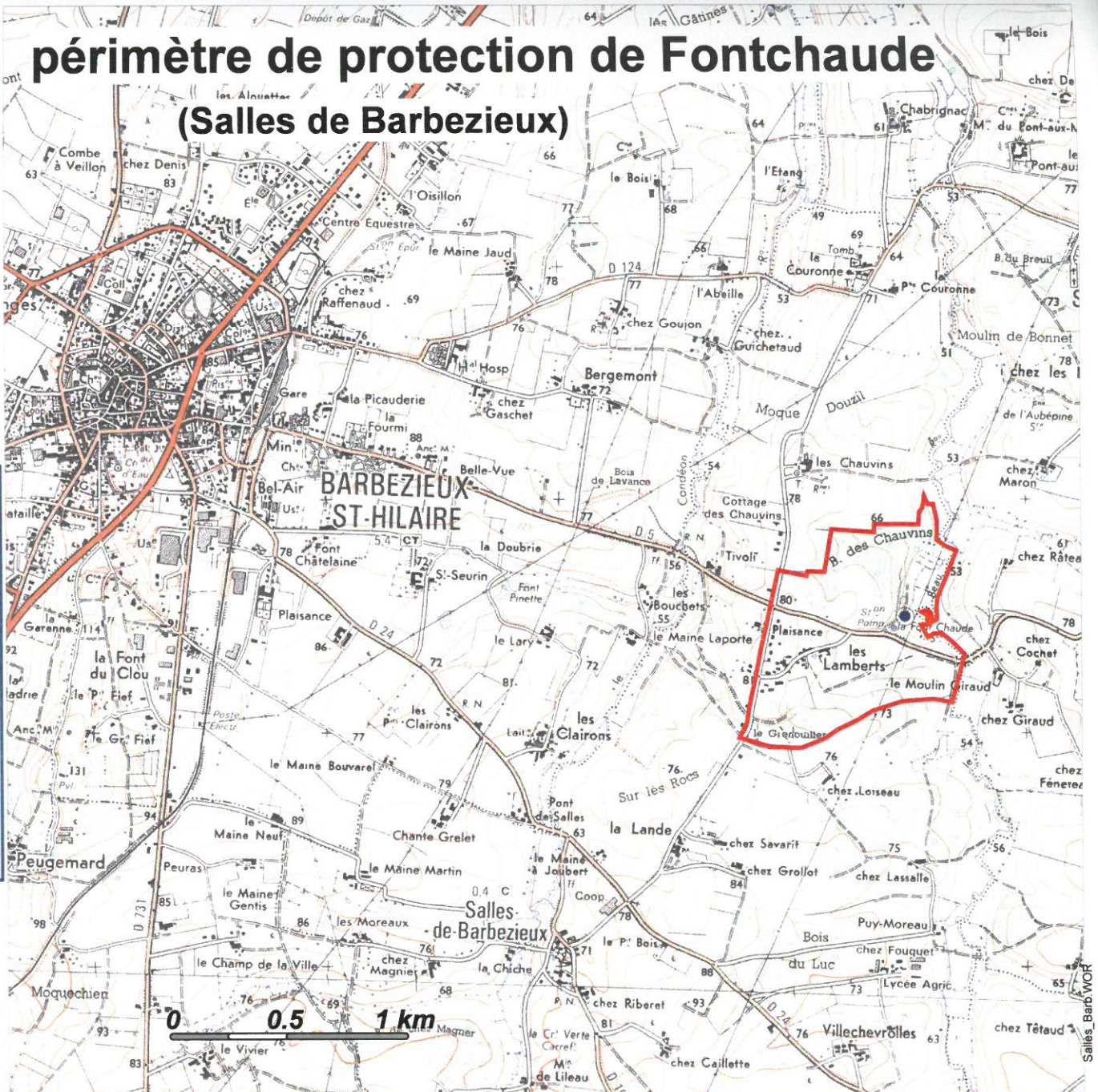
captage d'eau potable



périmètre de protection rapprochée



périmètre de protection éloignée



Article 10

Tous les travaux devant être effectués dans les périmètres et le réseau de surveillance et de suivi seront engagés à l'initiative du maître d'ouvrage dans un délai de 24 mois.

Article 11

Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que les ouvrages restent en exploitation dans les conditions fixées par celui-ci.

Article 10

M. le Secrétaire Général de la préfecture, M. le Sous-Préfet de Cognac, M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, M.M. les Maires des communes de Barbezieux-Saint-Hilaire, Reignac et de Montchaude sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angoulême le 18 juillet 2001,

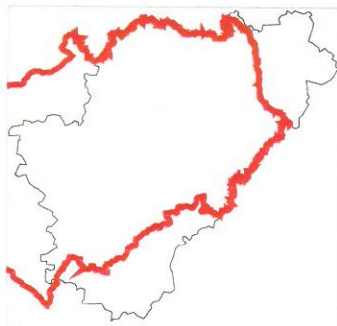
Le préfet,

pour le préfet,

le secrétaire général p.i

signé

Sophie BROCCAS



captage utilisé pour l'alimentation
en eau potable de la
Charente Maritime

MAITRE D'OUVRAGE :

SIVM de la région de La Rochelle

ETAT DE LA PROCEDURE :

phase 2 - arrêté préfectoral pris ; dossier non inscrit aux hypothèques



captage d'eau potable

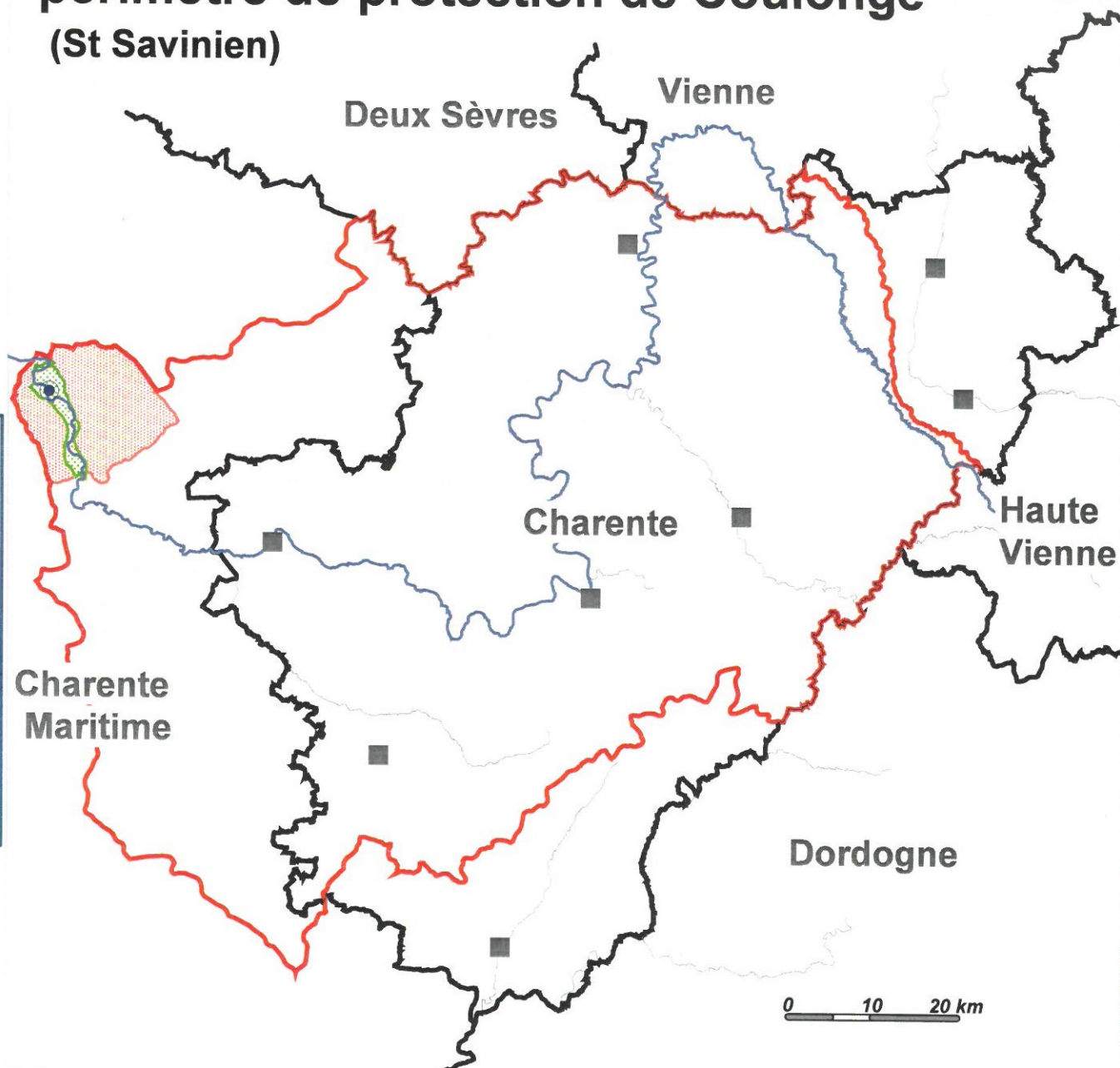


périmètre de protection rapprochée



périmètre de protection éloignée

périmètre de protection de Coulonge (St Savinien)



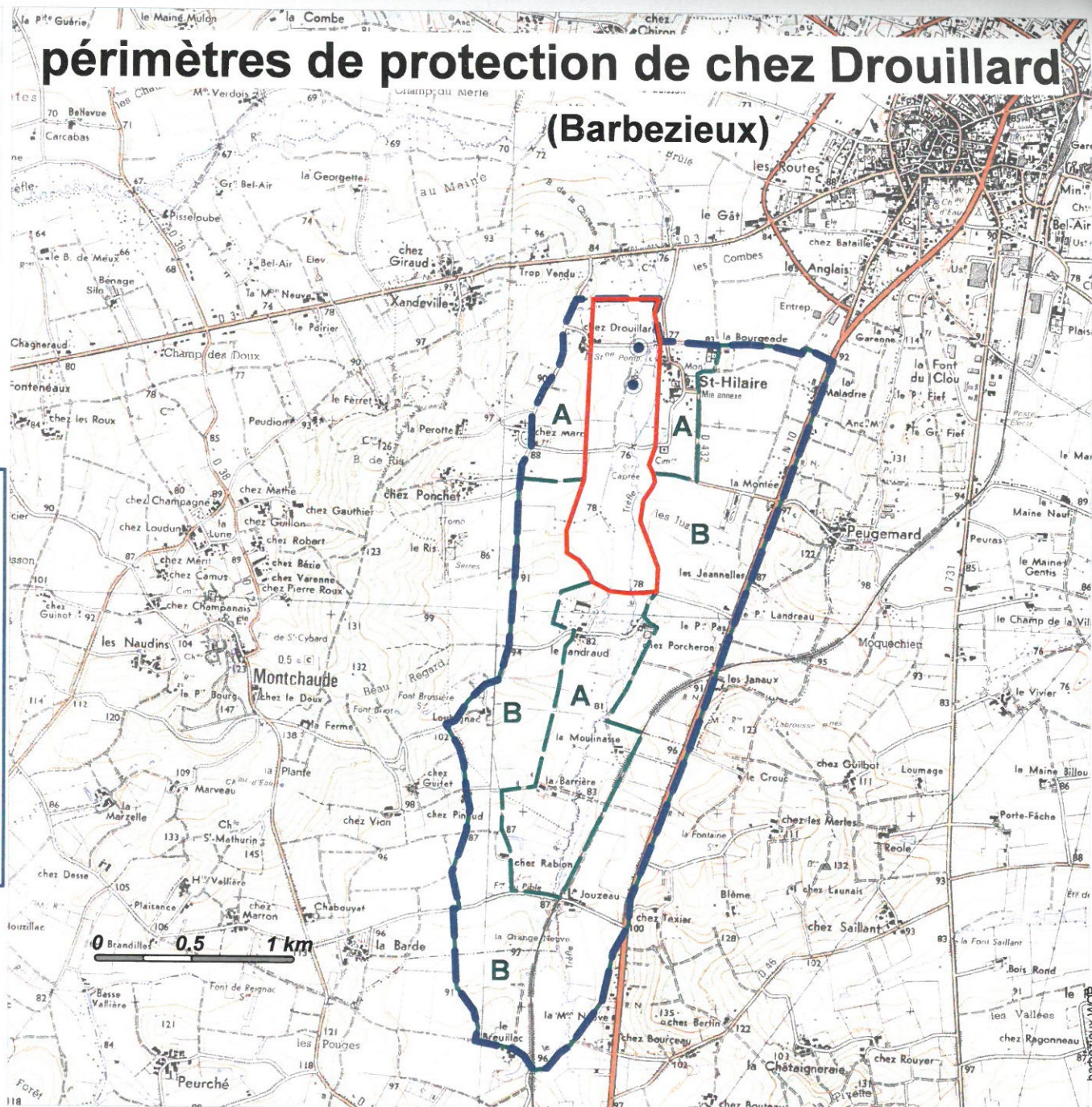
ANNEXE À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 21 JUILLET 1982

déclarant d'utilité publique les travaux projetés par le syndicat intercommunal à vocation multiple du Brossacais, en vue de la dérivation par pompage d'eaux souterraines du captage de la source de Bousseuil.

Réglementation en vigueur

- Stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail
 - stockage sur des argiles compactées
 - fosses étanches pour les jus issus de la fermentation.
 - Épandage de fumier, engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols, doses maximales à ne pas dépasser :
 - Fumier : 40 tonnes/ha (pas plus d'un an sur trois)
 - Azote (N) - Phosphore (P) - Potassium (K)
 - Ble : 120 kg d'azote/an/ha (120uN) en 2 passages minimum
 - 100 kg de phosphore/an/ha (100uP)
 - 90 kg de potassium/an/ha (90uK)
 - en considérant que 1 kg/an/ha correspond à 1 u
 - Orge d'hiver : 100 uN
 - 100 uP
 - 80 uK
 - de printemps : 80 uN
 - 70 uP
 - 70 uK
- Mais : pour un rendement de 75 quintaux/ha
 - 180 uN
 - 160 uP
 - 150 uK
 - Mais fourrager (ensilage) :
 - pour un rendement de 45 q/ha : 120 uN
 - 100 uP
 - 100 uK
 - pour un rendement de 75 q/ha : 140 uN
 - 120 uP
 - 120 uK
- Épandage de tous produits ou substances destinés à la lutte contre les ennemis des cultures (pesticides, etc)
 - éviter les accumulations de pesticides sur le sol ;
 - ne pas utiliser des doses excessives.

périmètres de protection de chez Drouillard (Barbezieux)



MAITRE D'OUVRAGE :

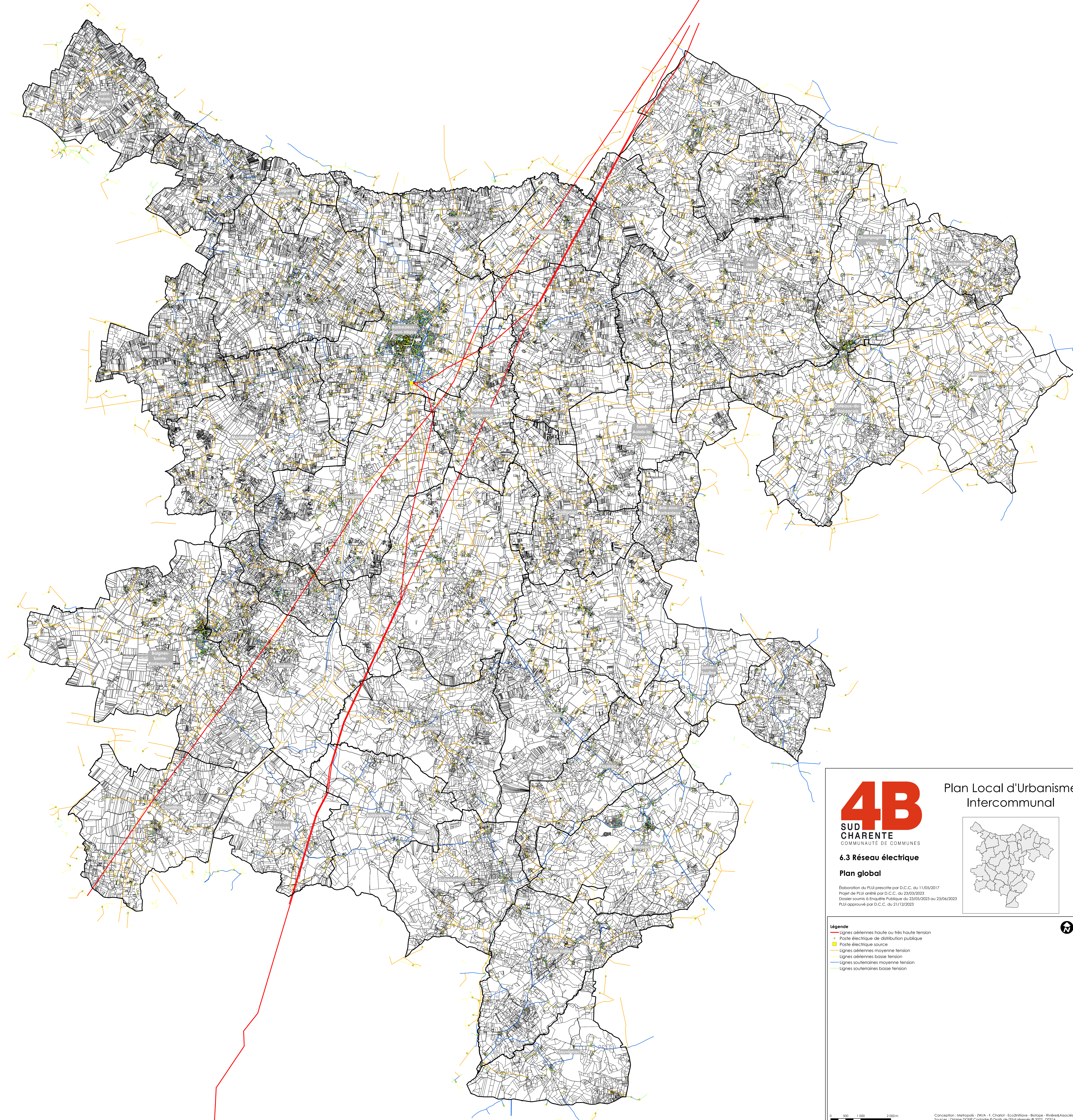
COMMUNE DE BARBETIEUX SAINT HILAIRE

ETAT DE LA PROCEDURE :

phase 2 - procédure terminée

- captage d'eau potable
- périmètre de protection rapprochée
- périmètre de protection éloignée
- zone à l'intérieur d'un périmètre

RESEAU ÉLECTRIQUE



4B

SUD CHARENTE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

6.3 Réseau électrique

Plan global

Élaboration du PLUI prescrite par D.C.C. du 11/05/2017

Projet de PLUI arrêté par D.C.C. du 23/03/2023

Dossier soumis à Enquête Publique du 23/05/2023 au 23/06/2023

PLUI approuvé par D.C.C. du 21/12/2023

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Lignes aériennes haute ou très haute tension

Poste électrique de distribution publique

Poste électrique source

Lignes aériennes moyenne tension

Lignes aériennes basse tension

Lignes souterraines moyenne tension

Lignes souterraines basse tension

0

500

1 000

2 000m

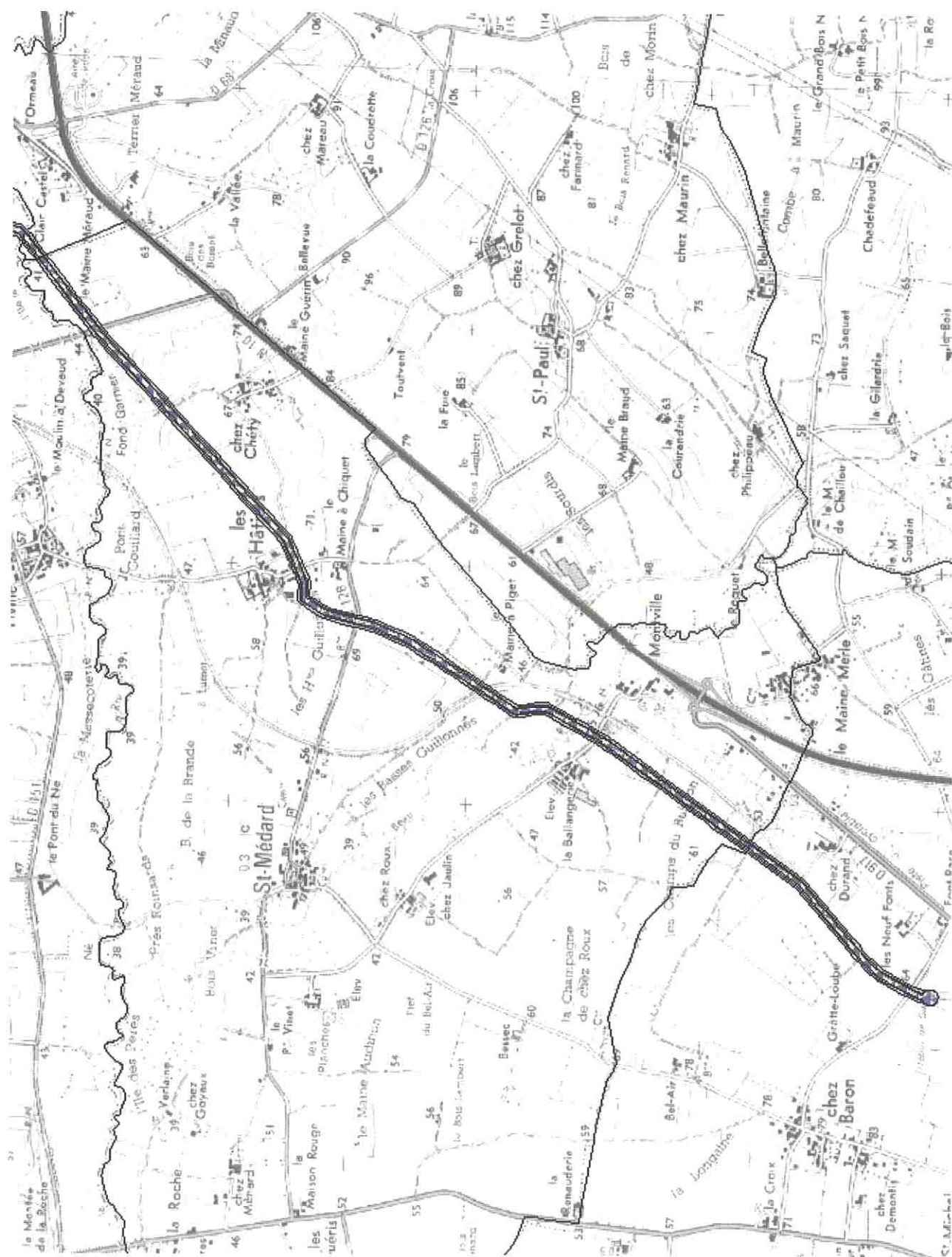
Conception : Metropolis - ZW/A - F. Charlot - Eco2Inflave - Biotape - Rivière&Associés

Sources : Origine DGFP Cadastre © Droits de l'état réservés ® 2022 - D016

RESEAU GAZ

Communauté de communes des 4B Sud-Charente

Canalisation de gaz



DEFENSE INCENDIE

TABLEAU DE SYNTHÈSE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4B

Communes	N° annexe	DECI			
		Hydrant conforme	Hydrant non conforme utilisable	Zone à renforcer	
				Hydrant non conforme non utilisable HS	Absence de point d'eau
ANGEDUC	1	2	2	0	7
BAIGNES SAINTE RADEGONDE	2	24	0	0	68
BARBEZIEUX SAINT HILAIRE	3	116	3	3	67
BARRET	4	12	1	1	52
BÉCHERESSE	5	2	2	0	27
BERNEUIL	6	10	1	1	39
BOISBRETEAU	7	0	0	0	0
BORS DE BAIGNES	8	4	4	2	18
BRIE SOUS BARBEZIEUX	9	5	0	1	12
BROSSAC	10	9	5	2	61
CHALLIGNAC	11	6	4	2	35
CHAMPAGNE VIGNY	12	5	0	0	14
CHANTILLAC	13	7	3	2	31
CHILLAC	14	0	2	3	26
CONDÉON	15	5	1	0	78
COTEAUX DU BLANZACAIS	16	12	1	5	67
ÉTRIAAC	17	4	1	0	6
GUIMPS	18	2	2	0	43
GUIZENGEARD	19	2	0	0	18
LACHAISE	20	1	0	0	36
LADIVILLE	21	0	0	2	13
LAGARDE SUR LE NÉ	22	4	0	0	8
LE TATRE	23	9	3	1	10
MONTMERAC	24	4	5	0	75
ORIOLES	25	6	0	0	33
PASSIRAC	26	4	1	1	33
PERIGNAC	27	7	1	0	61
REIGNAC	28	8	0	1	56
SAINT AULAIS LA CHAPELLE	29	8	2	0	26
SAINT BONNET	30	17	2	1	36
SAINT FELIX	31	2	1	0	18
SAINT LEGER	32	1	0	0	18
SAINT MEDARD DE BARBEZIEUX	33	1	2	0	21
SAINT PALAIS DU NE	34	1	2	0	31
SAINT VALLIER	35	5	1	0	33
SAINTE SOULINE	36	1	4	0	12
SALLES DE BARBEZIEUX	37	6	3	0	25
SAUVIGNAC	38	1	0	0	19
TOUVÉRAC	39	13	6	0	30
VAL DES VIGNES	40	14	13	3	104
VIGNOLLES	41	7	7	1	17

ANNEXE 1

Défense contre l'incendie de la commune d'ANGEDUC

La défense incendie est constituée par :

- 2 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m³/h) ;
- 2 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit >25 m³/h) ;

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Pont des Eures
- Chez Texier
- Chez Marchais
- Chez Naud
- Chez Mesnard
- Chez Rabouin
- Chez Bouffard, en partie

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour des points d'eau suivants, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n°1 le Bourg
- PI n°3 le grand Bois

ANNEXE 2

Défense contre l'incendie de la commune de BAINES SAINTE RADEGONDE

La défense incendie est constituée par :

- 19 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m³/h) ;
- 4 points d'aspiration
- 1 réserve incendie.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Chez Guiton
- Le Champ du Bois
- Chez Mars
- Chez Breau
- Chez Robin
- La Boissière
- La Métairie Neuve
- Les Grippe
- Moulin de Gadebord
- Les Noyers , Charente Alliance
- Les Fontaines
- Bel Air
- Montemil
- Le Petit Bois
- Chez Boutin
- Chez Nouet
- Chez Naud
- Chez Gueffier
- Les Cloneries
- Chez Gentil
- Maillard
- Mouricaud
- Chez Picard
- Pré Blanchon
- La Noue
- La Belle Etoile
- L'Epargne
- L'Anneau
- Foi
- Chez Baraud
- Chez Moulineau
- Chez Joubert
- Les Roussillères
- Chez Les Gouts
- Chez Maillet
- Chez Bégau

- Bel Ormeau
- Le Touzin
- Chez Daudet
- Chez Renaud
- Chez Viaud
- Moulin de Mathelon
- Le Grand Champ
- Mathelon
- Chardes
- La Garenne
- Pilledou
- La Tuilerie de Mathelon
- La Bournerie
- Chez Charrias
- Chez Messac
- Chez Verdon
- Les Petites Ouillères
- Les Ouillères
- Les Granges Neuves
- Chez Janière
- Le Chai
- Chez Baron
- La Tuilerie
- L'Espi
- La Picarderie
- Chez Tartre
- Le Petit Beugeard
- Chez Beugeard
- Foncut
- Les Avenauds
- Plaisance
- Chez Merle

ANNEXE 3

Défense contre l'incendie de la commune de BARBEZIEUX SAINT HILAIRE

La défense incendie est constituée par :

- 111 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m³/h) ;
- 3 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit >25 m³/h) ;
- 3 points d'eau non utilisables par nos services (débit <25 m³/h ou indisponibilité) ;
- 1 point d'aspiration ;
- 4 réserves incendie.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Le Vignac
- Chez Mathé
- La Foucauderie
- Le Jadeau
- Le Maine du Jadeau
- Les Moreaux
- Les Plantes
- Le Champ de Charles
- Saint Martin
- La Croix
- Chez Piaud
- La Hutte
- Chez Mainguenaud
- Font de la Mothe
- Villa Chérie
- Vigne à Monsieur
- La Maisonnnette
- La Barde
- Le Jardin d'Amour
- Chez Demontis
- Chez Crépeau
- Chez Baron
- Bel Air de chez Baron
- Gratte Loube
- Saint Michel
- Les Alouettes
- Chez Denis
- Combe à veillon
- Les Grollons
- Chez Loquet, en partie
- Le Maine Merle
- Le Soudain
- Le Moulin de Soudain
- L'Etang
- Le Bois

- L'Abeille
- Chez Goujon
- Chez Guichetaud
- Bergemont
- Le Maine Jaud
- Chez Raffenaud, en partie
- Bellevue
- Les Bouchets
- Le Maine Laporte
- Métairie du Lary
- Les Clairons
- Les Petits Clairons
- Pont de Salles
- Le Maine Neuf
- La Barrière
- Loubignac
- Le Landraud
- Chez Porcheron
- Les Janaux
- Le Petit Landreau
- Les Jeannelles
- La Montée, en partie
- Chez Ponchet et les serres au sud
- Chez Marot
- La Perotte
- Chez Drouillard
- Xandeville
- La Bourgeade
- Trop Vendu
- Chez Giraud
- Le Moulin de la Cigogne
- La Cigogne

Les points d'eau suivants qui sont indisponibles à notre connaissance sont inutilisables par nos services :

- PI n°28 Rue Banchereau, face HLM Bat 1,
- PI n°80 Avenue de l'Europe, au niveau de l'hypermarché,
- PI n°104 Rond-point d'Aquitaine, usine Giraud.

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour des points d'eau suivants, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n°35 Route de Blanzac, angle de la Picaudrie,
- PI n°71 Chez Durand,
- PI n°86 La Maladrerie, à côté de la discothèque.

ANNEXE 4

Défense contre l'incendie de la commune de BARRET

La défense incendie est constituée par :

- 12 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m³/h) ;
- 1 poteau incendie non normalisé mais utilisable par nos services (débit >25 m³/h) ;
- 1 point d'aspiration non utilisable par nos services (débit <25 m³/h ou indisponibilité).

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Le Pas des Tombes
- Chez Berteau
- L'Aumonerie
- Chez Baboeuf, en partie
- La Fauconnerie
- Chez Bonnin
- Le Magasin
- La Maison Neuve
- Les Chagners
- Font Giraud
- Dauve
- Petit Dauve
- Maine Bouquet
- Bourgnon
- L'Aubier
- Pampelune
- La Renaude
- Chez Bourreau
- Chez Peye
- Chez les Goy
- Chez Girard
- Les Auges
- L'Epine
- Le Bujat
- La Petite Guerie
- Le Petit Chail
- La Champagne des Rentes
- Carcabas
- Bellevue
- Moulin de Verdois
- Neuzon
- Le Maine Mullon
- La Guerie
- Chez Merle
- La Combe

- Chez Gaschet
- Champagne
- La Pallut
- Chez Souchet
- Champ de la Chome
- Chez Chiron
- Chez Merlin
- Chez Gallenon
- Marlives
- La Ponchetterie
- Font Gareau
- Les Bruns
- Monneveau
- Rapine
- La Lune
- L'Abreuvoir
- Poncaudine

Le point d'eau suivant qui est indisponible à notre connaissance est inutilisable par nos services :

- PAS n° 14 Etang, chez Guillon

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour du point d'eau suivant, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n°11 chez Loiseau

ANNEXE 5

Défense contre l'incendie de la commune de BÉCHERESSE

La défense incendie est constituée par :

- 1 poteau incendie normalisé (débit > 60 m³/h) ;
- 2 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit >25 m³/h) ;
- 1 point d'aspiration.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Chez Normandin
- Lagonville
- Chez Guignes
- Chez Suraud
- Chez Bornaud
- Chez Pillot
- Chez Beillard
- Chez Boutrit
- Chez Reignier
- Chez Tranchard
- Puy Orléans
- Le Maine Cité
- Les Egretauds
- La Maison Neuve
- Le Grand Moulin
- Le Petit Moulin
- Chez Rousseau
- Chez Tudet, en partie
- Chez Les Camps
- Chez Rabanier
- Chez Perrier
- Chez Guillon
- Le Laurier
- Chez Toyon
- Chez Barraud
- Chez Savarit
- Chez Maurice

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour des points d'eau suivants, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n°2 Ceroume
- PI n°3 Chez Rouhaud



ANNEXE 6

Défense contre l'incendie de la commune de BERNEUIL

La défense incendie est constituée par :

- 9 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m³/h) ;
- 1 poteau incendie non normalisé mais utilisable par nos services (débit >25 m³/h) ;
- 1 point d'eau non utilisable par nos services (débit <25 m³/h ou indisponibilité) ;
- 1 point d'aspiration.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Chez Aubin
- Chez Penet
- Chez Miton
- Les Forges
- Barabos
- Le Bandiat
- La Motte et le Moulin de la Motte
- Le Truquet
- Le Maine du Bois
- Chez Drouillard
- La Durandrie
- Chez Moreau et le Maine de chez Moreau
- Chez Viger
- Chez Coutant
- Chez Landouin
- Font Allard
- Moulin de Parsais et Parsais
- La Garenne
- Petit Belant
- Chez Augeay
- Chez Pez
- Chez Chiron
- Chez Tabuteau
- Lagarde
- Gadolet
- Chez Bobe
- La Vigne
- Le Grand Luc
- Le Petit Luc
- Peuchaud
- Font Fauche
- Le Pont du Maçon
- Le Moine
- Le Maine Augeay
- Le Maine aux Vaches
- Palnard
- Le Mauvais Pas

- Chez Doublet
- Chez Bedeau

Le point d'eau suivant qui est indisponible à notre connaissance est inutilisable par nos services :

- PI n°7 Les Granges

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour du point d'eau suivant ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n°3 Le Bourg, face à l'église

ANNEXE 10

Défense contre l'incendie de la commune de BROSSAC

La défense incendie est constituée par :

- 6 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m³/h) ;
- 5 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit >25 m³/h) ;
- 2 points d'eau non utilisables par nos services (débit <25 m³/h ou indisponibilité) ;
- 3 points d'aspiration.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- La Cour
- Chez Bréard
- Chez Rabanier
- Petit Rabanier
- Maine Marie
- La Basse Cote
- La Basse Roche
- Chez Louainet
- La Coue d'Auzenat
- Chez Sarrasin
- Chez Bernard
- Chez Penard
- Chez Breau
- Pouyet
- Viveron
- Les Combettes
- Le Pont de la Vaure
- Les Chenevières
- La Font du Barret
- La Grelière
- Bel Air
- Chez Grillaud
- Chez Bernot
- Le Moulin Mort
- Chez le Bourrier
- Chez Mouche
- La Giraudière
- La Guillauderie
- Maine Bernard
- La Vergne
- Maine Joyeux
- Chez Magdelaine
- Le Favreau
- La Tête des Nauves
- Grand Pezet
- Petit Pezet

- Le Maine
- Chez Bardon
- Le Gentil
- Chez Chaput
- Le Guerinaud
- La Boissette
- Chez Etourneau
- La Font Muguet
- Crolleau
- Verdier
- Chez Ferret
- Mosnac
- Mareuil
- Chez Beleteau
- Moulin Noir
- Lespoure
- Chez Gabard
- Chez Viaud
- Baillargeau
- La Campillerie
- La Lande
- Le Bardy
- Le Ramard
- Le Bourloin , en partie
- Le Bois Montroux

Les points d'eau suivants qui sont indisponibles à notre connaissance sont inutilisables par nos services :

- PI n° 8 Etang Vallier village de vacances à côté des chalets en bois
- PI n°10 La Comte, haut du village

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour des points d'eau suivants, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n° 2 Le Bourg, au niveau de l'école primaire
- PI n° 7 Etang Vallier, haut de la côte des sablons
- PI n° 9 Cosse
- PI n°11 Maine Robine
- PI n°12 Déchetterie carrefour RD 7 et RD 70

ANNEXE 11

Défense contre l'incendie de la commune de CHALLIGNAC

La défense incendie est constituée par :

- 6 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m³/h) ;
- 4 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit >25 m³/h) ;
- 2 points d'eau non utilisables par nos services (débit <25 m³/h ou indisponibilité) .

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Chez Tétaud
- Les Terrodes
- L'Ormeau Brulé
- Chez Gilbert
- L'Epine
- Moquechien
- Maine Aubinaud
- Le Maine des Fougères
- Chez Arsicaud
- Le Barillet
- La Coudraie
- Moulin de Durassier
- Chez Morisseau
- Laubardrie
- Chez Minguenaud
- Chez Leduc
- Chez Nadeau
- Chez Beau
- Le Maine Roux
- Chez Abran
- Chez Giat
- Moulin de la Montagne
- La Montagne
- Chantez Morlière
- Chez Brousseau
- Chez Vageot
- Chez Levaud
- Le Perineau
- Le Maine Neuf
- Bois Vert
- Cureton
- Prés et Bois Noirs
- Le Furet
- Chez Morpain
- Chez Manon

Les points d'eau suivants qui sont indisponibles à notre connaissance sont inutilisables par nos services :

- PI n° 9 Chez Poteau
- PI n°11 Chez Audet RD 24

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour des points d'eau suivants, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n° 2 Chez Tableau
- PI n° 3 Chez Bigot
- PI n° 6 La Vaure RD 68
- PI n°10 Moulin à vent, Boisrideau

ANNEXE 12

Défense contre l'incendie de la commune de CHAMPAGNE VIGNY

La défense incendie est constituée par :

- 2 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m³/h) ;
- 1 point d'aspiration ;
- 2 réserves incendie.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- La Croix Chamaille
- Le Mas et le Petit Mas
- Chez Blanloeil
- Fontaine
- Chez Normandin
- Le Luc
- Chez Rullier
- Chez Renou
- Lussaud
- Brande
- La Cote
- Tout y Faut
- Le Maine Cerier
- Villa du Retour



ANNEXE 13

Défense contre l'incendie de la commune de CHANTILLAC

La défense incendie est constituée par :

- 3 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m³/h) ;
- 3 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit > 25 m³/h) ;
- 2 points d'eau non utilisables par nos services (débit < 25 m³/h ou indisponibilité) ;
- 1 point d'aspiration
- 3 réserves incendie.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- La Pierrière
- Courcouteau
- Chez Monnin
- Chez Fougère
- Chez Cerclet
- Chez Mazerolles, en partie
- Chez Miet
- Ariac
- Chez Lorteau
- Chez Fradon, en partie
- Le Bignac
- Le Maine des Nauves
- Les Hautes Bises
- Chez Rivière
- La Guerinière
- Chez Malinaud
- Chez Bonnaudet
- Les Granges
- Chez Frapier
- Chez Richon
- Picoutin
- La Brune
- La Maconne
- Chez Poitevin
- La Blanchine
- Tout Vent
- Chez Barbotin
- Cheville
- Moulin de Cheville
- La Vergne
- Chamballon

Les points d'eau suivants qui sont indisponibles à notre connaissance sont inutilisables par nos services :

- PI n°3 RN 10 Peuchatin, route de Chantillac
- PI n°5 Le Poteau

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour des points d'eau suivants, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n°4 Le Bourg, au niveau de la salle des Fêtes
- PI n°7 Route de Chevanceaux
- PI n°8 Le Bourg, devant la gare

Défense contre l'incendie de la commune de CHILLAC

La défense incendie est constituée par :

- 2 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit >25 m³/h) ;
- 3 points d'eau non utilisables par nos services (débit <25 m³/h ou indisponibilité) .

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Saint Sicaire
- Chez Grimaud, en partie
- Le Grand Chiron
- La Maison Neuve
- Chez Gallais
- Chez Tétard
- Chez Bidet
- Chez Grillaud
- Le Maine Bel Air
- Le Maine Maurin
- Chez Ancelin
- Chez Peuchaud
- La Vaure
- L'Epine
- Chez Macon
- Chez Douillet
- Chez Godard
- Le Bois de la Motte
- Touzinat
- Monplaisir
- Maine Laclaire
- Petit Bois Delage
- La Rode
- Chez Normand
- Les Rochettes
- Chez Bertaud

Les points d'eau suivants qui sont indisponibles à notre connaissance sont inutilisables par nos services :

- PI n°1 Le Bourg, au niveau de l'église
- PI n°4 Chez Auger
- PI n°5 Chez Grimaud

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour des points d'eau suivants, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n°2 Le Bourg, au niveau des écoles
- PI n°3 La Loge RD 731



Défense contre l'incendie de la commune de CONDÉON

La défense incendie est constituée par :

- 5 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m³/h) ;
- 1 poteau incendie non normalisé mais utilisable par nos services (débit >25 m³/h) .

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Les Bas Vignons
- Les Hauts Vignons
- Chez Rapet
- Durassier
- Les Forêts
- Chez Bonnin
- Guimbert
- La Pointe
- Chez Nouleau
- Chez Pallard
- Chez Charpentier
- Chez Reaud
- Les Berteraux
- Chez Foucher
- Les Barites
- Moquerat
- Le Nougeat
- Le Maine Neuf
- Chez Braud
- La Nauve
- Le Petit Villard
- Le Grand Villard
- Milcent
- La Fenêtre
- La Jeannotte
- Chez Février
- Chez Maurin
- La Torte
- Chez Nadaud
- Champagne
- Les Aubinauds
- La Maison Neuve
- Le Canton
- Le Couret
- Le Monceny
- Les Sanguilles
- Maine de la Thibaudrie
- La Fontaine Rouillée
- Le Maine Réaud

- Le Maine Lioncelle
- Chez Colin Macon
- La Garde à Rotard
- Les Fauriens
- Le Maine à Barret
- Le Maine Boiteux
- Chez Denot
- Bellevue
- Le Maine Soif
- Chez Arlot
- Chez Doumois
- Chez Renard
- Chez Besson
- Chez Cartier
- Les Poteries
- Le Maine Bertin
- La Gasse
- Chez Rioux
- La Grange
- La Feuillarde
- Fond Vallier
- Chez Rioux
- Chez Guet
- Chatenet, en partie
- Chez Medoin
- La Servante
- Puybon
- La Barde
- Le Grand Fief
- Bel Air
- Les Grands Nadauds
- Chez Bazoin
- La Gourdine
- Le Maine Garraud
- Chez Jean de Grange
- Le Bois de Maure
- Chez le Ferron
- Plassac
- Chez les Michauds

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour des points d'eau suivants, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n°7 Le Mas

ANNEXE 16

Défense contre l'incendie de la commune des COTEAUX DU BLANZACAIS

La défense incendie est constituée par :

- 12 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m³/h) ;
- 1 poteau incendie non normalisé mais utilisable par nos services (débit >25 m³/h) ;
- 5 points d'eau non utilisables par nos services (débit <25 m³/h ou indisponibilité).

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Chez Perruchon
- Chez Gayet
- Chez Langlais
- La Cabane
- Le Jardinnet
- La Tuilerie
- Le Pineau
- Le Cluzeau
- Le Petit Molle
- Molle
- Puygrelier
- Le Maine Debaud
- Le Moulin de Lussaud
- La Madeleine, en Partie
- Constructions, rue de Chateauneuf
- Trop Loin
- Le Moulin de Burette
- La Montagne
- La Grande Brezauge
- Le Maine Jaune
- Chez Courand
- La Petite Brezauge
- Le Limousin
- Le Temple
- Chez Voyon
- Chez Barraud
- Chez Pichon
- Chez Baudet
- Chez Jaumier
- Chez Tachet
- La Grange Neuve
- Le Maine Dumont
- La Tricotière
- Les Giborlières
- Le Verger
- La Croix
- Le Maine Barraud

- L'Argentine
- Les Petits Aunais
- Le Moulin Compagnon
- Le Bourg
- La Vouture
- Chez Trognac
- Chez Chantre
- La Grange
- Les Parias
- Chez le Masson
- Chez Barraud
- Chez Grondin
- La Palud
- Chez Boutaud
- Le Moulin Journaud
- La Garde
- Chez Journaud
- Fessolles et Petit Fessolles
- Le Richard
- La Tache
- Chez Merceron
- Chez Galochaud
- La Tuilerie
- La Cure
- Chez Testaud
- Le Maine Grier
- Le Moulin de Saint Genis
- Bellevue
- La Grange
- Porcheresse

Les points d'eau suivants qui sont indisponibles à notre connaissance sont inutilisables par nos services :

- PI n°3 Le Bourg, chemin du colombier au niveau du centre de secours
- PI n°9 Le Bourg, au niveau de l'école primaire
- PAS n°16 Le Bourg, rivière à coté Art Pat Gel
- PAS n°17 Etang du Grand Aunais
- PAS n°18 Etang Rochefort

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour du point d'eau suivant, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n°5 La Cornelle

ANNEXE 17

Défense contre l'incendie de la commune d'ÉTRIAC

La défense incendie est constituée par :

- 1 poteau incendie non normalisé mais utilisable par nos services (débit >25 m³/h) ;
- 1 point d'aspiration ;
- 3 réserves incendie.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- La Croix Philippe
- Bois Vert
- Village de Chez Naudin
- Les Trois Voutes
- Chez Briet, en partie
- Chez Viaud

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour des points d'eau suivants, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n° 1 Le Bourg , au niveau du cimetière

ANNEXE 18

Défense contre l'incendie de la commune de GUIMPS

La défense incendie est constituée par :

- 1 poteau incendie normalisé (débit > 60 m³/h) ;
- 2 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit > 25 m³/h) ;
- 1 réserve incendie.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Chez Bruneau
- Chez Monnereau
- Chez Jaulin
- La Broue
- La Mélairie
- A La Montée
- Les Rosiers
- Les Grands Landris
- Chez Ocquelet
- Les Petits Landris
- Chez Bayard
- La Rasse et la Petite Rasse
- Bel Air
- Chez Crepeau
- L'Abbaye
- La Haute Torte
- La Basse Torte, en partie
- Marie Solle
- Les Groies
- Chez Liot Chaillou
- Chez Gellet
- Chez Les Bourdeaux
- Chez Vacheron
- Chez Jallet
- L'Hermitage
- Chez Foucaud
- Le Manfort
- Le Mancou
- Chez Musset
- Le Moulin de Minet
- Le Bois de Guimps
- Noyers
- Le Maine Jouane
- La Roche
- Le Maine Braud
- Chez Baudet
- Chez Buguet

- Chez Marechaud
- Château de Guimps
- Chez Thibaud
- La Métairie de Chillaud
- Chillaud
- Charde

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour des points d'eau suivants, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n°1 Bretagne
- PI n°2 Chez Chaillou

ANNEXE 19

Défense contre l'incendie de la commune de GUIZENGEARD

La défense incendie est constituée par :

- 2 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m³/h).

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- La Motte
- Chez Cartaud
- Begot
- La Pile
- Chez Farchaud
- Les Grands Cousinauds
- Le Guerinaud
- Chez Maudet
- Le Bourg
- Chez Courant
- Chez Souchard
- Durfort
- Peluchon
- Les Petits Cousinauds
- Chez Drigot
- Chez Tourais
- La Tannerie
- Buissonnet

ANNEXE 20

Défense contre l'incendie de la commune de LACHAISE

La défense incendie est constituée par :

- 1 réserve incendie.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Charerac
- Le Plantis
- La Brossette
- Pladuc
- Le Bourg
- Chez Denis
- Guyforneau
- La Maison Neuve
- Chez Tourut
- La Cornière
- Chez Mercier
- Le Petit Moulin
- Chez Fourneau Baboeuf
- Le Logis
- Le Menallier
- Chez Bouchard
- Chez Jaud
- Petit Pas des Tombes
- Chez Mars
- Montalembert
- Chez Merlaud
- Chez Baufront
- Chez Pillet
- Chez Lias
- Chez Soulice
- Pressac
- Chez Branchut
- La Chagnasse
- Champ Pillet
- La Grande Ménarde
- Mas des Prés Monnereau
- Chez Massias
- La Marronnerie
- La Roue
- Les Trois Pierres
- Les Princettes



ANNEXE 21

Défense contre l'incendie de la commune de LADIVILLE

La défense incendie est constituée par :

- 2 points d'eau non utilisables par nos services (débit <25 m³/h ou indisponibilité) ;

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Chez Plenet
- Le Cerclet
- La Billette
- Le Pontil
- Ches Mesnard
- Chez Chadenne
- Le Bourg
- Le Buisson
- Grand Guillon
- Chez Jacques
- Petit Guillon
- Chez Gofreteau
- Le Moulin du Clos

Les points d'eau suivants qui sont indisponibles à notre connaissance sont inutilisables par nos services :

- PI n°1 Chez Cherac
- PI n°2 Chez Venet



ANNEXE 22

Défense contre l'incendie de la commune de LAGARDE SUR LE NÉ

La défense incendie est constituée par :

- 4 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m³/h).

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Chez Perrinet
- La Gravelle
- Chez Guerin
- La Maison à Rullier
- Chez Ferrand
- Chez Marie
- Chez Rochard
- Chez Baudry

ANNEXE 23

Défense contre l'incendie de la commune de LE TATRE

La défense incendie est constituée par :

- 2 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m³/h) ;
- 3 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit >25 m³/h) ;
- 1 point d'eau non utilisable par nos services (débit <25 m³/h ou indisponibilité) ;
- 7 points d'aspiration.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Mureau
- Chez les Gots
- Les Deffants
- Chez Rigallaud
- Givrezac, en partie
- Chez Bourreau
- Les Nauvettes, en partie
- Les Poteries, en partie
- Les Bitauds
- Le Pont du Noble

Le point d'eau suivant qui est indisponible à notre connaissance est inutilisable par nos services :

- PAS n° 7 Etang, route de Chez Grellier (accès impossible)

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour des points d'eau suivants, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n° 1 Les Grelliers
- PI n° 2 Le Bourg
- PI n° 13 Devant le cimetière



ANNEXE 24

Défense contre l'incendie de la commune de MONTMÉRAC

La défense incendie est constituée par :

- 3 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m³/h) ;
- 5 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit > 25 m³/h) ;
- 1 point d'aspiration.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- La Georgette
- Pisseloube
- Bel Air
- La Maison Neuve
- Le Poirier
- Le Ferret
- Puydion
- Benage
- Chagneraud
- Le Bois de Meux
- Les Fonteneaux
- La Métairie
- Chez les Roux
- Chez Boisjancier
- Les Chevaliers
- La Robinerie
- La Pouyade
- Chez Brez
- Chez Guinot
- Les Naudins
- Chez Champanais
- Chez Camus
- Chez Merit
- Château de Montchaude
- La Ferme
- Chez Guitet
- Chez Vion
- Chez Pinaud
- Chez Rabion
- La Grange Neuve
- Haute Vallière
- Les Brandilles
- Chapelle Saint-Mathurin
- Marveau
- Chez Desse
- La Marzelle

- Basse Vallière
- Le Grand Nousiliac
- Belle Vue
- Le Moine
- Chez Gonin
- Chardavoine
- Chez Paulais
- Chez Filhion
- La Miquetterie
- La Fosse
- La Grue
- La Petite Grue
- Beaulieu
- La Dague
- Chez Vagnière
- Les Alais
- Chez Michelet
- Les Tortues
- Chez Brard
- Chez Masson
- Chez Galliot
- Chez Girard
- Fubois
- Chez Gauduchaud
- Bel Air
- Le Souci
- Chez Jeanneau
- Chez Philipaud
- Chez Guedon
- La Bonde
- Le Perat
- Les Fontenilles
- Le Pont
- Chez Bourreau
- Chez Jambeau
- Chez Perrin
- Chez Baudry
- Noyers
- Chez Jadeau

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour des points d'eau suivants, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n° 1 Plaisance, anciennement Montchaude
- PI n° 2 Chez Marron, anciennement, Montchaude
- PI n° 3 Champ des Doux RD 38/RD 3, anciennement Montchaude
- PI n° 4 le Bourg à la mairie, anciennement Montchaude
- PI n° 8 Le Bourg, anciennement Lamérac

ANNEXE 25

Défense contre l'incendie de la commune d'ORIOLES

La défense incendie est constituée par :

- 3 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m³/h) ;
- 2 points d'aspiration ;
- 1 réserve incendie.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Chauzet
- Chez Beau
- Maine Neuf
- La Forêt
- Le Petit Beaulieu
- Chez Marsais
- Beaulieu
- Chez Boutillet
- Chez Ganan
- Le Grolleau
- Les Noisetiers
- Malandreau
- Chez Ramier
- La Roche Piquet
- Chez Grassin
- Chez Breau
- Chez Godard
- Chez Chabot
- Maine à Bouyer
- La Maissonnette
- Chez Auger
- Maine des Rois
- L'Ouche
- Bel Air
- Coiffard
- La Maison Neuve
- Chez Fonteneau
- Le Maine à Chautard
- Maine des Boutins
- Chez Baron
- Beausoleil
- La Vaure
- Chez Griveau

ANNEXE 26

Défense contre l'incendie de la commune de PASSIRAC

La défense incendie est constituée par :

- 4 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m³/h) ;
- 1 poteau incendie non normalisé mais utilisable par nos services (débit >25 m³/h) ;
- 1 point d'eau non utilisable par nos services (débit <25 m³/h ou indisponibilité).

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Chez Gautreau
- Chez Belant
- Peumant
- Chez Rivaud
- Moulin Drillon
- Marselaine
- Chez Colardeau
- Chez Riche
- Chez Gabard
- Chez Bardon
- Clairvent
- Sarrasin
- Chez Testo
- Chez Gatinaud
- Buffetaud
- La Ville Neuve
- Chez Baudin
- Chez Babelot
- Chez le Maure
- Petit Baudin
- Les Pinniers
- Chez Maillet
- Chez Sadou
- Colardeau la Lande
- Belvau
- La Jaufreterie
- Chambrois
- Moizan
- Chez Bernet
- Crenille
- Les Loges
- Chez Doublet
- Monac

Le point d'eau suivant qui est indisponible à notre connaissance est inutilisable par nos services :

- PI n° 4 Le Grand Got

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour du point d'eau suivant, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n° 6 Grand Bois Delage angle RD 68 et RD 2

ANNEXE 27

Défense contre l'incendie de la commune de PÉRIGNAC

La défense incendie est constituée par :

- 5 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m³/h) ;
- 1 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit >25 m³/h) ;
- 2 réserves incendie.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Le Burguet
- Le Maine Blanchard
- Le Maine Buisson
- Beillard
- Pas de Chat
- Les Sables
- La Maison Blanche
- Moulin Neuf
- La Lignolle
- Le Maine Arnaud
- La Fenêtre
- Le Moulin du Pont
- Puyborneau
- Plaisance
- La Pradelle
- Le Moulin Barreau
- La Barde
- Lafond
- La Motte
- L'Audebert
- Neuville
- Chez Fisson
- Le Butiat
- Le Dognon
- Champagnoux
- La Caure
- La Remondrie
- Chez Derex
- Mont Choix
- Le Petit Maine
- Verine
- La grange de Verine
- Chez Retorit
- La Tuilerie, en partie
- Les Agriers
- Chez Cheminade
- Chez Viaud

- Chez Bobinaud
- SARL Pradelle de la Forêt
- Le Maine Perot
- La Terre Neuve
- Chez Biron
- Chatignac
- Le Moulin de Lersé
- L'Age
- Tire Brette
- La Tuilerie de l'Age
- Puytillac
- Chez Garmier
- Le Breuil
- Chez Tripelou
- Chamoulard
- Le Petit Logis
- Le Coudier
- L'Aumônerie
- La petite Aumônerie
- La Flérade
- Le Maine à Bechet
- La Menarde
- Les Justices
- Les Petites Granges

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour des points d'eau suivants, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n° 5 La Croix de la Motte

ANNEXE 28

Défense contre l'incendie de la commune de REIGNAC

La défense incendie est constituée par :

- 5 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m³/h) ;
- 1 point d'eau non utilisable par nos services (débit <25 m³/h ou indisponibilité) ;
- 3 points d'aspiration.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Les Champs du Loup, le Champ de la Ville
- Moquechien
- Le Vivier
- Chez Colas le Gai
- Loumage
- Chez Guilbot
- Reole
- Porte Fache
- Le Maine Billou
- Bois Rond
- Le Rambeau
- Chez Ragonneau
- Le Crouc
- Chez les Merles
- La Moulinasse
- Jouzeau
- Chez Texier
- Bleme
- Chez Launais
- Chez Saillant
- Chez Rouyer
- La Chataigneraie
- Chez Bertin
- Chez Bourceau
- La Maison Neuve
- La Gare
- Chez Bouteau
- Chez Rivière
- Formon
- Neuzon
- Chez Macon
- La Croix Rouge
- Chez Genaudeau
- Chez le Roux
- Ets Chaigneau, Chez Grégoire
- Le Cassis
- Chez Clion

- La Poste
- La Vieille Poste
- Le Grand Bois
- Chez Mouroux
- Le Tastet
- Chez Marot
- La Sicaudière
- Les Oliviers
- Chez Brivet
- Pont du Noble
- Chez Servant
- Chez Genin
- Le Porteuil
- Chez Vion
- La Croix du Maine
- La Rigauderie
- Fonrochelle
- Les Boufferands
- Plaisance

Les points d'eau suivants qui sont indisponibles à notre connaissance sont inutilisables par nos services :

- PI n°6 Peurche

ANNEXE 29

Défense contre l'incendie de la commune de SAINT-AULAIS LA CHAPELLE

La défense incendie est constituée par :

- 8 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m³/h) ;
- 2 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit >25 m³/h) .

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Chez Gachet
- Maine Vignard
- Rioux Martin
- La Glaudière
- La Pachère
- Le Maine à Billou
- La Bouchardière
- Bois de la Grange
- Chez Marie
- Chez Fourneau
- La Vivetrie
- Chez Ribot
- Chez Chataignier
- Les Chails
- Le Treillage
- La Tremblette
- Le Maine Garnaud
- La Chardrie
- Chez Pepon
- Taillevert
- Le Grand Bois
- La Touche
- La France
- Chez Matrat
- Chez le Can
- Chez Rogron

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour des points d'eau suivants, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n° 5 Conzac
- PI n° 9 Chez Moinet



Défense contre l'incendie de la commune de SAINT-BONNET

La défense incendie est constituée par :

- 16 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m³/h) ;
- 2 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit >25 m³/h) ;
- 1 point d'eau non utilisable par nos services (débit <25 m³/h ou indisponibilité) ;
- 1 point d'aspiration.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Le Moulin de Chaillou
- Chez Saquet
- La Gilardrie
- Le Bois
- Chabignac
- Moulin du Pont au Murs et le Pont au Murs
- Chez Devaud
- Chez Moindron
- Le Maine des Rossignols
- Chez Blanchou
- Chadeud
- Le Petit Bois Noir
- La Royauté
- Sainte Catherine
- Le Gat
- Chez Landreau
- La Maison Neuve
- Chez Allard
- Chez Besson
- Chez Sebile
- Chez Rocher
- Chez Merceron
- Couye
- La Tiffairie
- La Bergerie
- Chez Maître Embois
- Le Maine de la République
- Chez Guitton
- Chez Got
- Chez Barbot, en partie
- Chez Garraud
- Chez Feneteau
- Chez Giraud
- Chez Cochet
- Chez Maron
- Chez les Bonnets

Le point d'eau suivant qui est indisponible à notre connaissance est inutilisable par nos services :

- PI n° 18 Chez Luttard

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour des points d'eau suivants, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n° 17 Chez Rétoré
- PI n° 19 Chez Magnet

Défense contre l'incendie de la commune de SAINT-FÉLIX

La défense incendie est constituée par :

- 1 poteau incendie normalisé (débit > 60 m³/h) ;
- 1 poteau incendie non normalisé mais utilisable par nos services (débit >25 m³/h) ;
- 1 point d'aspiration.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- La Cabane
- Chez Quantinolle
- Le Riveau
- Le Puits
- Chez Mercien
- Chez Veillon
- Le Sureau
- Chez Sarazin
- Chez Février
- La Ruelle
- Le Maine Blanc et chez Moulinau
- La Grand Font
- Chez Nereau
- Chez Boucherie
- Le Grand Roc
- Chez Chapitreau
- Le Petit Roc
- Le Temple

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour du point d'eau suivant, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n° 1 Le Bourg, au niveau des écoles



ANNEXE 32

Défense contre l'incendie de la commune de SAINT-LÉGER

La défense incendie est constituée par :

- 1 poteau incendie normalisé (débit > 60 m³/h).

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Les Ballerats
- Pont Rame
- Bois Bouquet
- Chez Macard et le Meynot
- La Sablière
- Chez Morinaud
- Chez Gouin
- Chez Gotraud
- La Tuilerie
- Charloup
- Le Maine Patrat
- Chez Bonnin
- Chez Balauge
- Les Allards
- Les Ombrières
- Le Plessac
- La Ville
- Chez Pecher

Défense contre l'incendie de la commune de SAINT-MÉDARD DE BARBEZIEUX

La défense incendie est constituée par :

- 2 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit >25 m³/h) ;
- 1 point d'aspiration.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- La Roche
- Champs de Chez Boissier
- Chez Ménard
- Chez Goyaux
- Verlaine
- Les Planches, en partie
- La Maison Rouge
- Au Guery
- La Renauderie
- Bessec
- Chez Roux
- Chez Jaulin
- La Ballangerie
- Montville
- Champs Chevalier
- Champs des Noyers
- Le Maine Merle
- Le Maine à Piget
- Les Hatiers, en partie au nord
- Chez Chety
- Les Ouches, Est du bourg

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour des points d'eau suivants, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n° 1 Le Maine à Chiquet
- PI n° 2 Le Bourg, face à la mairie

Défense contre l'incendie de la commune de SAINT-PALAIS DU NÉ

La défense incendie est constituée par :

- 2 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit >25 m³/h) ;
- 1 point d'aspiration.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Le Moulin d'Ager
- Boisset
- Chez Giraud
- Peraud et Métairie de Peraud
- Chez Bascle
- Chez Baudoin
- Les Grounières
- Chez Beneteau
- Le Moulin Neuf
- Le Grand Breuil
- Chez Pierre Jean
- Chez Ager, en partie
- Chez Menuisier
- Chez Bardet
- Chez Yvon
- Chome à Brégeon
- Malabri
- Bellevue
- L'Ecurie des Agriers
- Les Grenouillères
- Les Déserts
- Fontaudru
- Les bâtiments agricoles sur la RD251
- La Grange et le Chapier
- Bagot
- La Métairie de Bagot
- Le Chaignon
- Le Logis
- Grand Maine
- Petit Maine
- Chez Belot, en partie

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour des points d'eau suivants, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n° 1 Chez Rondeau, carrefour RD38 et RD418
- PI n° 2 Moulin de Rouille

Défense contre l'incendie de la commune de SAINT-VALLIER

La défense incendie est constituée par :

- 1 poteau incendie normalisé (débit > 60 m³/h) ;
- 1 poteau incendie non normalisé mais utilisable par nos services (débit >25 m³/h) ;
- 4 points d'aspiration.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Chez Gabard
- La Maison Neuve
- Vinsac
- Fontaine de Lève Cul
- Chez Gaboriaud
- Fontgaillard
- Le Molin
- La Sablière
- Le Chalard
- Chez Bodit
- Chez Goureau
- Rabouin
- Chez Gruet
- Chez Cozet
- Champfort
- Chez Balais
- Chez Jeannotin
- Chez Periou
- Chez Balais
- La Prime et chez Perdigias
- La Vrillaude
- Chez Gias
- Le Perat
- Moulin de Boucherie
- La Tour, en partie
- Chez Pillot
- Manivat
- Verdeau
- Le Fief
- Chez Potier
- Maison Neuve
- Chez Denoue
- La Grange Neuve

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour du point d'eau suivant, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n° 2 Chez Bouchet

Défense contre l'incendie de la commune de SAINTE-SOULINE

La défense incendie est constituée par :

- 4 points d'eau non utilisables par nos services (débit <25 m³/h ou indisponibilité) ;
- 1 point d'aspiration.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Les Quatre Puits
- Chez Gaillard
- Chez Gautreau
- Broue
- Lérignac
- Chez Bedon
- Le Bourg
- Villevert
- Chez Boucherie
- Les Basses et Hautes Lunettes
- Le Maine à Bureau
- La Resourdie

Les points d'eau suivants qui sont indisponibles à notre connaissance sont inutilisables par nos services :

- PI n° 1 Chez Bouchet, RD130 300 mètres après l'école
- PI n° 2 La Loge
- PI n° 3 La Resourdie, étang à sec l'été
- PI n° 4 Le Bourg, chemin de Lérignac étang accès impossible

Défense contre l'incendie de la commune de SALLES DE BARBEZIEUX

La défense incendie est constituée par :

- 4 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m³/h) ;
- 3 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit >25 m³/h) ;
- 1 point d'aspiration
- 1 réserve incendie.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- La Couronne et la Petite Couronne
- Les Chauvins, en partie
- Tivoli
- Chez Loiseau
- Chez Lassalle
- Puy Moreau
- Villechevrolle
- Le Cassard, en partie
- Chez Caillette
- Le Maine à Berraud
- Le Canton
- Chez Maudet
- Chez Souchet
- Chez Jamin
- Chez Grassin
- Chez Nouleau
- Le Petit Peux
- La Ravarde
- Le Graveau
- Boizon
- Le Moulin de Lileau
- Chante Grelet
- Le Maine Joubert
- Le Petit Bois
- Chez Grollot

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour des points d'eau suivants, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n° 5 LEPA, Lycée Agricole
- PI n° 6 Lileau
- PI n° 7 Les Moreaux

Défense contre l'incendie de la commune de SAUVIGNAC

La défense incendie est constituée par :

- 1 point d'aspiration.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Le Mollard
- Chez Bouillaud
- Bel Air de Chez Beauce
- Chez Beauce
- Chez Faucon
- Chez Tureau
- Chez Lavaud
- La Goupille
- Le Bourg
- Chez Luceau
- Chêne Besson
- Le Noisetier
- Chez Boucherie
- Chez Soulard
- Chez Moreau
- La Chagnasse Sèche
- Chez Vrignaud
- Petit Melac
- Grand Melac

Défense contre l'incendie de la commune de TOUVÉRAC

La défense incendie est constituée par :

- 6 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m³/h) ;
- 6 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit >25 m³/h) ;
- 6 points d'aspiration ;
- 1 réserve incendie.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Mureau
- L'Espis
- Chez Cosson
- La Lande, en partie
- L'Ouche
- Arrêt
- La Guilbonnerie
- Puyconteau
- Chez Got
- Le Château
- Le Bourg
- Le Maine
- Chez Maquignon
- Chez Gelot
- Chez Renard
- Chez Motard
- Chez Chagnollaud
- Moulin de l'Abbaye
- Carcasson
- Les Vignes de Chez Crespaud et Chez Crespaud
- La Gorce
- Baguilan
- Chez Drillon
- Bois Rond
- L'Enclouse
- Foncornette, en partie
- Tout Y Faut
- Chez Penot
- Maine Jaud
- La Billette et chez Lutard

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour des points d'eau suivants, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n° 7 Château Saint-Bernard, à l'entrée
- PI n° 8 Château Saint-Bernard, à l'intérieur du site
- PI n° 9 Le Pruneau
- PI n° 10 La Grolle, au niveau de la bascule
- PI n° 11 La Grolle, au niveau du restaurant
- PI n° 12 Bois Vert

Défense contre l'incendie de la commune de VAL DES VIGNES

La défense incendie est constituée par :

- 7 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m³/h) ;
- 13 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit >25 m³/h) ;
- 3 points d'eau non utilisables par nos services (débit <25 m³/h ou indisponibilité) ;
- 1 point d'aspiration ;
- 6 réserves incendie.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- Le Maine Guerin
- La Paix
- Mas du Souil
- Chez Chotard
- La Font Rousseau
- Champ Pourri
- Le Maine Guillot
- La Font de Bussac
- Puycaillon
- Chez Vignaud
- Bois Noir
- Maine Guichard
- Le Petit Maine
- Le Moulin d'Ecoyeux
- Champ d'Isaac
- Chez Normand
- Chez Meunier
- La Sonnerie
- Le Landry, en partie
- Coopérative Charente Alliance, anciennement Jurignac
- Constructions le long de la RD10
- Le Plantis
- Chez Embeillard
- Chez Briant
- Chez Brebions
- Font Bertin
- La Vozelle
- Chez Gaschet
- La Combe de Ladiville
- Le Fief Viaud
- Les Viaudris
- Les Grandes Faurelles et les Petites Faurelles
- Le Chiron
- Le Moulin de Grolet
- Montseger
- Les Egretaux
- Le Petit Grolet

ANNEXE 41

Défense contre l'incendie de la commune de VIGNOLLES

La défense incendie est constituée par :

- 3 poteaux incendie normalisés (débit > 60 m³/h) ;
- 7 poteaux incendie non normalisés mais utilisables par nos services (débit >25 m³/h) ;
- 1 point d'eau non utilisable par nos services (débit <25 m³/h ou indisponibilité) ;
- 2 points d'aspiration ;
- 2 réserves incendie.

Les lieux-dits suivants ne disposent d'aucune défense incendie utilisable par nos services :

- L'Ormeau
- Clair Castel
- Le Maine Meraud
- Terrier Meraud
- La Vallée
- Le Maine Guérin
- Bellevue
- La Coudrette
- Chez Mareau
- Touvent
- Chez Grelot
- Chez Farinard
- La Brunette
- Les Roquets et Pas Riquet
- Chez Philippeau
- Bellefontaine
- Pontocher

Le point d'eau suivant qui est indisponible à notre connaissance est inutilisable par nos services :

- PI n° 10 Briconord, Nordlinger les Souris, encollage

Les lieux qui se trouvent à une distance de moins de 400 mètres par les voies praticables autour des points d'eau suivants, ne disposent que d'une défense incendie non conforme, mais utilisable par nos services :

- PI n° 1 La Livonnerie
- PI n° 2 Les Arpins
- PI n° 3 Le Bourg
- PI n° 4 La Fuie
- PI n° 5 Chez Chailloux, Chez Paul
- PI n° 7 Le Bourg, à la salle des fêtes
- PI n°13 Chez Seveau

